

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice



**Plan national de développement
économique et social 2021-2025 (PNDES-II)**

Juillet 2021

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	II
LISTE DES GRAPHIQUES.....	II
LISTE DES ANNEXES.....	II
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	III
CHARTRE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	VII
RESUME EXECUTIF	VIII
INTRODUCTION.....	1
I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE . 4	
1.1. UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE INDIQUANT UN RECUL DE LA PAUVRETE AVEC UNE PERSISTANCE DES INEGALITES	4
1.2. UNE RESILIENCE, UNE SECURITE, UNE PAIX ET UNE COHESION SOCIALE A RENFORCER.....	5
1.3. UNE GOUVERNANCE POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET ECONOMIQUE A AMELIORER.....	8
1.4. UN CAPITAL HUMAIN A RENFORCER ET A ADAPTER AUX BESOINS DE L'ECONOMIE	12
1.5. UNE DYNAMISATION INSUFFISANTE DES SECTEURS PORTEURS DE L'ECONOMIE	17
1.6. UN FINANCEMENT DE L'ECONOMIE A RENFORCER	29
1.7. LES DEFIS MAJEURS A RELEVIER POUR REDUIRE LA FRAGILITE DU BURKINA FASO ET ACCELERER LA TRANSFORMATION DE SON ECONOMIE	31
II. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 2021-2025 34	
2.1. FONDEMENTS ET VISION	34
2.2. PRINCIPES DIRECTEURS	34
2.3. OBJECTIF GLOBAL, IMPACTS ATTENDUS ET PROCESSUS DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE	36
2.4. AXES STRATEGIQUES, OBJECTIFS STRATEGIQUES ET EFFETS ATTENDUS.....	46
2.5. OBJECTIFS STRATEGIQUES DU DEUXIEME PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL ET ODD.....	70
III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....	84
3.1. INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE	84
3.2. ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE	86
3.3. CADRE ORGANISATIONNEL	87
3.4. SUIVI ET EVALUATION	91
3.5. LE FINANCEMENT DU PNDES-II	93
3.6. ANALYSE DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	95
ANNEXES	101
TABLE DES MATIERES.....	XXVI

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Indicateurs d'impact	38
Tableau 2 : Indicateurs du schéma de transformation structurelle.....	42
Tableau 3 : Evolution de la valeur ajoutée (en %) des différents secteurs et du PIB réel	44
Tableau 4 : Evolution des finances publiques de 2021 à 2025.....	45
Tableau 5: Correspondance impacts attendus du PNDES-II et cibles ODD	72
Tableau 6: Correspondance Objectifs stratégiques et Effets attendus du PNDES-II et cibles ODD	74
Tableau 7 : Plan de financement (en milliards FCFA)	95
Tableau 8: Analyse des risques.....	98
Tableau 9 : Mesures d'atténuation des risques.....	99

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution du taux de croissance et des poids sectoriels	4
Graphique 2: Evolution de l'incidence de la pauvreté entre 2009 et 2018	5
Graphique 3: Evolution des parts contributives des branches d'activité du secteur secondaire dans le PIB	23
Graphique 4: Evolution des parts contributives des branches du secteur tertiaire au PIB	26
Graphique 5: Evolution des ressources propres de 2010 à 2020 (en milliards FCFA)	30
Graphique 6: Evolution de l'aide publique au développement (en milliards FCFA).....	30
Graphique 7 : Schéma du dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES-II	90
Graphique 8: Dispositif global de S&E du PNDES-II	92

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Ventilation des objectifs stratégiques et effets attendus du PNDES-II par cadre sectoriel de dialogue et composition des cadres sectoriels de dialogue	i
Annexe 2 : Théorie du changement du PNDES-II.....	vi
Annexe 3 : Cadre de mesure de la performance globale du PNDES-II	vii
Annexe 4 : Projet de Liste de Projets d'envergures à réaliser sur la période 2021-2025.....	xxii

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADCT	Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales
AEP	Adduction d'eau potable
AEPS	Adduction d'eau potable simplifiée
AGSE	Assemblée générale des sociétés d'Etat
AMBF	Association des municipalités du Burkina Faso
AN	Assemblée nationale
ANJE	Alimentation du nourrisson et du jeune enfant
APD	Aide publique au développement
ARBF	Association des régions du Burkina Faso
BAD	Banque africaine de développement
BAGREPOLE	Pôle de croissance de Bagré
BM	Banque mondiale
CAIMA	Centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles
CAPEs	Centre d'analyse des politiques économique et sociales
CARFO	Caisse nationale de retraite des fonctionnaires
CCA	Centre de circonscription administrative
CCFV	Commissions de conciliation foncière villageoise
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CES	Conseil économique et social
CFE	Contribution financière en matière d'eau
CFV	Commissions foncières villageoises
CMPG	Cadre de mesure de performance globale
CMPR	Cadre de mesure de performance régionale
CMPS	Cadre de mesure de performance sectorielle
CNP	Comité national de pilotage
CNRST	Centre national de recherche scientifique et technologique
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CODESP	Cadre d'orientation et de dialogue Etat-Secteur privé
CONASUR	Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
COS	Comité d'orientation et de supervision
COVID-19	Coronavirus disease 2019 (Maladie à coronavirus 2019)
CPIA	Country Policy and Institutional Assessment
CRADDT	Commissions régionales d'aménagement et de développement durable du territoire
CRD	Cadre régional de dialogue
CSC	Conseil supérieur de la communication
CSD	Cadre sectoriel de dialogue
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
CTN	Comité technique national
DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGPCS	Direction générale de la promotion de la cohésion sociale
DIH	Droit international humanitaire

DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel
EA	Effet attendu
ECI-PSJDH	Etude sur le calcul des indicateurs d'impact de la politique sectorielle justice et droits humains
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
EICVM	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
EMC	Enquête multisectorielle continue
ENP	Étude nationale prospective
ERI-ESI	Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel
ESU	Education en situation d'urgence
FBDES	Fonds burkinabè de développement économique et social
FCFA	Franc de la communauté financière d'Afrique
FDAL	Fin de la défécation à l'air libre
FDCT	Fonds de développement culturel et touristique
FDS	Force de défense et de sécurité
FESPACO	Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou
FIE	Fonds d'intervention pour l'environnement
FILSAH	Filature du Sahel
FMDL	Fonds minier de développement local
FNADDT	Fonds national d'aménagement et de développement durable du territoire
GAR	Gestion axée sur les résultats
Gbps	Gigabits par seconde
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GT	Croupe de travail
HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
IAP	Instrument automatisé de prévision
IE	Intelligence économique
INS	Institut national de la statistique et de la démographie
INSS	Institut des sciences des sociétés
LNOB	Leave no one Behind
LOADDT	Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire
MAAHM	Ministère de l'Agriculture, des Aménagements hydro-agricoles et de la Mécanisation
MAECIABE	Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Burkinabè de l'extérieur
MAP	Matrice d'actions prioritaires
MCA	Millennium Challenge Account
MCAT	Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
MCRP	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement climatique
MEMC	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières
MENPTD	Ministère de l'Economie numérique, des Postes et de la Transformation digitale
MFSNFAH	Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire
MICA	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

MID	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MINOFA	La Minoterie du Faso
MJDHPC	Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique
MRAH	Ministère des Ressources animales et halieutiques
MRSIS	Matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants
MSL	Ministère des Sports et des Loisirs
MUHV	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la ville
ND-GAIN	Indice national d'adaptation au changement climatique
ODD	Objectifs de développement durable
ODDH	Observatoire pour la démocratie et les droits de l'Homme
ONAPREGECC	Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires
ONET	Observatoire national de l'économie territoriale
ONG	Organisation non gouvernementale
OS	Objectif stratégique
OSC	Organisations de la société civile
OUN	Observatoire urbain national
PADEL	Programme d'appui au développement des économies locales
PAP	Projet annuel de performance
PAP-PCSPR/BF	Projet d'appui à la promotion des pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux au Burkina Faso
PAV	Point d'atterrissage virtuel
PCD	Plan communal de développement
PCRSS	Projet communautaire de relance et de stabilisation au Sahel
PDE	Plan de développement d'entreprises
PDI	Personnes déplacées internes
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PLD	Plan local de développement
PM	Primature
PME/PMI	Petite et moyenne entreprise / Petite et moyenne industrie
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNPS	Politique nationale de protection sociale
PPBA	Évaluation pour la prévention et la consolidation de la paix
PPD	Programme populaire de développement
PPP	Partenariat public-privé
PQDP	Plan quinquennal de développement populaire
PRD	Plan régional de développement
PRED	Programme de restructuration des entreprises en difficulté
PTA	Plan de travail annuel
PTBA	Plan de travail et de budget annuel
PTF	Partenaires techniques et financiers
PUDTR	Programme d'urgence de développement territorial et de résilience
PUS-BF	Programme d'urgence pour le Sahel - Burkina Faso
RAP	Rapport annuel de performance
RCCM	Registre de commerce et de crédit mobilier
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
RND	Référentiel national de développement
SARA	Salon régional de l'artisanat
SBT	Société burkinabè de télédiffusion

SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
SEN	Secrétariat exécutif national
SIAO	Salon international de l'artisanat de Ouagadougou
SNADDT	Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire
SNC	Semaine nationale de la culture
SOFITEX	Société des fibres textile
SONABEL	Société nationale burkinabè d'électricité
SOSUCO	Société sucrière de la Comoé
SOTRACO	Société de transport de la commune de Ouagadougou
SPONG	Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales
SRADDT	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
SRMNEA	Santé reproductive et de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent
ST	Secrétariat technique
TD/TA	Tribunaux départementaux et d'arrondissements
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TNT	Télévision numérique de terre
UAS	Unité d'action syndicale
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VBG	Violences basées sur le genre
VDP	Volontaires pour la défense de la patrie
VIH-SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine du Syndrome d'immunodéficience acquise
WDI	World Development Indicators
ZES	Zones économiques spéciales

CHARTRE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Respectueux de ses engagements vis-à-vis des accords internationaux en matière d'environnement et de développement durable, le Burkina Faso à travers la présente Charte affiche sa ferme volonté à protéger l'environnement et à la culture d'une économie verte, sobre en carbone, résiliente et inclusive dans la mise en œuvre du deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES-II).

Ainsi, les acteurs de mise en œuvre dudit Plan s'engagent à :

- Respecter la législation environnementale dans la mise en œuvre du PNDES-II ;
- Adopter des modes de consommation et de production durables dans l'exécution du PNDES-II ;
- Garantir l'effectivité des évaluations environnementales et sociales dans la réalisation des différentes politiques sectorielles, des programmes, projets, plans et activités du PNDES-II ;
- Assurer la bonne gestion des ressources naturelles et environnementales ;
- Veiller à la prise en compte du changement climatique dans la planification et la budgétisation au niveau national et local ;
- Promouvoir les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement dans tous les secteurs de développement ;
- Garantir une utilisation équitable des ressources naturelles comme gage de prévention des conflits, des rivalités exacerbées et des risques de fragilités territoriales et communautaires ;
- Promouvoir les technologies propres dans les procédés de production et de transformation pour minimiser les consommations d'eau et d'énergie, réduire la production des déchets et émissions, et protéger les écosystèmes ;
- Elaborer et appliquer les normes de qualité pour les produits de grande consommation ;
- Promouvoir la démocratie environnementale locale, participative, résiliente et inclusive à travers les éco villages et les éco villes ;
- Renforcer les dispositifs de suivi et de surveillance environnementale ;
- Promouvoir l'équité sociale dans la gouvernance environnementale.

L'environnement pour l'homme et l'homme pour l'environnement pour un développement économique et social solidaire.

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

RESUME EXECUTIF

Dans sa quête d'amélioration des conditions de vie de sa population, le Burkina Faso a élaboré et mis en œuvre plusieurs référentiels de développement. Le dernier en date est le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020. Exécuté dans un contexte sécuritaire et sanitaire très difficile, le PNDES a permis d'engranger de nombreux acquis sur les plans politique, économique et social. En dépit de ces acquis, le pays reste confronté à plusieurs défis. Ainsi, malgré la baisse constatée de l'incidence de la pauvreté de 40,1% en 2014 à 36,2% en 2018, 7 millions 300 mille personnes sur les 20 millions d'habitants que compte le Burkina Faso vivent toujours en dessous du seuil de pauvreté. Le niveau de l'inégalité de revenu cerné par l'indice des inégalités de GINI s'est dans le même temps accru, passant de 0,353 en 2014 à 0,38 en 2018. Par ailleurs, le recul de la pauvreté est resté faible en milieu rural car neuf pauvres sur dix y vivent. Par ailleurs, la période de mise en œuvre du PNDES a été jalonnée d'incidents violents ayant occasionné le déplacement à travers le pays, de nombreuses personnes.

En somme, les politiques publiques n'ont pas suffi à assurer la sécurité et la paix et à générer une dynamique de création de richesses permettant une amélioration conséquente du bien-être des Burkinabè, notamment ceux vivant en milieu rural. Outre les facteurs exogènes (insécurité venue des pays du Nord-Sahel, pandémie de la COVID-19), cette situation résulte des insuffisances structurelles du système de sécurité nationale, du système national de production, de la faiblesse du capital humain et de la solidarité nationale, des insuffisances des gouvernances politique, administrative et économique.

Au regard des insuffisances et pour valoriser les potentialités qui existent en matière de production dans les secteurs agricole, industriel, commercial et en matière de développement social, le PNDES-II a identifié les défis majeurs suivants, à relever : (i) le renforcement de la résilience du pays, de la paix et de la cohésion sociale, (ii) la consolidation du développement du capital humain, (iii) l'amélioration de la gouvernance ; (iv) l'approfondissement de la transformation de l'économie nationale et (v) l'amélioration du financement de l'économie et de la mise en œuvre des politiques publiques.

Pour relever ces défis, le deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES-II) propose de concilier les objectifs de transformer les structures économiques, démographiques et sociales avec les difficultés du contexte ; réduire les inégalités et améliorer durablement le bien-être des populations, dans un contexte de crises sécuritaire et sanitaire et de risque d'effritement de la cohésion sociale.

Concernant les fondements, ce deuxième Plan national de développement économique et social s'appuie, notamment, sur les 10 chantiers définis par le programme présidentiel **"Ensemble et en mouvement avec le peuple, réformer l'Etat, l'administration publique pour garantir la sécurité, la stabilité et renforcer la résilience économique du Burkina Faso"**, les politiques sectorielles, l'Etude nationale prospective (ENP) Burkina 2025, le Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, contenant les Objectifs de développement durable (ODD), l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Cadre stratégique

communautaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'objectif global du deuxième Plan national de développement économique et social est de « **rétablir la sécurité et la paix, renforcer la résilience de la nation et transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, inclusive et durable** ».

Le PNDES-II est bâti autour des quatre axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ;
- Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique ;
- Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale ;
- Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Sur un plan stratégique, ce deuxième Plan prévoit d'agir à tous les niveaux, pour renforcer la sécurité, prévenir et consolider la paix et la cohésion sociale. À ce titre, il prévoit de mieux intégrer la sécurité dans la conception et l'exécution et de renforcer l'implication des populations dans les processus de développement en impulsant davantage les instruments du développement endogène. Sur cette base, il prévoit de renforcer la transformation de l'économie en actionnant les leviers suivants :

- le relèvement de la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral-halieuistique et faunique ;
- le développement des petites et moyennes industries manufacturières, basé sur la transformation des produits locaux ;
- la diversification des exportations ;
- l'accélération de la transition démographique en vue de tirer rapidement profit du dividende démographique.

Les impacts attendus du Plan national de développement économique et social 2021-2025 sont : (i) le renforcement de la paix, la sécurité, la cohésion sociale et la résilience du pays ; (ii) la consolidation de la démocratie et l'amélioration de l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, financière, locale et environnementale ; (iii) le relèvement du niveau d'éducation et de formation, leur adaptation aux besoins de l'économie, tout en accroissant de 8% en moyenne par an, les effectifs de l'EFTP dans les effectifs scolarisés ; (iv) la création au profit des jeunes et des femmes, de 50 000 emplois décents en moyenne par an; (v) la réduction du taux de pauvreté de 41,4% en 2018 à moins de 35% en 2025 et (vi) la modernisation, la diversification et la dynamisation du système de production, générant un taux de croissance annuel moyen du PIB de 7,1%.

Le coût global de la mise en œuvre du PNDES-II est estimé à 19 030,7 milliards de francs CFA, soit un coût annuel moyen de 3 806,14 milliards de francs CFA. Les dépenses d'investissements (y compris les transferts en capital) représentent 34,7%, soit une enveloppe globale de 6 608,1 milliards de francs CFA. Le besoin de financement additionnel qui se dégage est de 5 328,8 milliards de francs CFA, correspondant à 28,0% du coût total du plan.

Les principaux risques au niveau national, sous régional et international qui pourraient compromettre la réalisation des ambitions du Plan et pour lesquels des mesures d'atténuation ou d'évitement devraient être développées sont : (i) l'effritement de la cohésion sociale et de la paix, (ii) l'instabilité socio-politique, (iii) la survenue de crises sanitaires, (iv) le sous-financement des politiques, (v) l'aggravation de l'insécurité, et (vi) les aléas climatiques.

INTRODUCTION

Pour l'amélioration continue de la situation socio-économique de sa population, le Burkina Faso a élaboré et mis en œuvre plusieurs référentiels de développement dont le dernier en date est le Plan national de développement économique et social 2016-2020. Malgré les nombreux acquis engrangés, le pays reste confronté à plusieurs défis majeurs. Les résultats comparés des enquêtes multisectorielles continues de 2014 et de 2018, révèlent des indicateurs de pauvreté monétaire en deçà des attentes. En effet, 36,2% de la population, soit 7,3 millions de personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2018, contre 40,1% en 2014. Cette baisse de 3,9 points de pourcentage de l'incidence de la pauvreté ne s'est pas accompagnée d'une baisse des inégalités. L'indice de GINI, des inégalités de revenu, a augmenté en passant de 0,353 en 2014 à 0,38 en 2018 et le recul de la pauvreté en milieu rural est resté modeste, passant de 47,7% en 2014 à 44,6% en 2018, tandis qu'en milieu urbain, l'incidence de la pauvreté est passée de 13,7% en 2014 à 10,0% en 2018. Le milieu rural demeure le plus touché par la pauvreté car neuf personnes pauvres sur dix y vivent et les disparités entre régions demeurent fortes.

En somme, les politiques publiques n'ont pas été à même de créer de réelles dynamiques de création de richesses nécessaires à l'amélioration conséquente du bien-être des Burkinabè. Cette situation s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs exogènes et endogènes tels que les remous sociaux, la détérioration de la situation sécuritaire et plus récemment, la survenue de la pandémie de la maladie à Coronavirus qui ont fortement contrarié les efforts de développement.

Pour relever ces défis, le deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES-II) s'est inscrit dans la poursuite de la transformation des structures économiques, démographiques et sociales permettant la réduction des inégalités et l'impulsion d'une amélioration durable du bien-être des populations, particulièrement celles vivant en milieu rural. Aussi, ce référentiel qui a été élaboré dans un contexte sécuritaire et sanitaire particulièrement difficile, entend-il bâtir ses ambitions sur le socle des leçons apprises des référentiels précédents. Ainsi, il capitalise les leçons tirées des référentiels antérieurs plus lointains que sont les plans de 1960-1962, 1963-1967, 1967-1970, 1971 (Plan intérimaire), les plans 1972-1976, 1977-1981, le Programme populaire de développement (PPD) 1984-1985 et le Plan quinquennal de développement populaire (PQDP) 1986-1990. D'autre part, il fait siens les enseignements tirés de la mise en œuvre des référentiels globaux de politiques publiques des deux dernières décennies à savoir : le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) 2000-2010, la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015 et le PNDES 2016-2020.

Au regard de l'incidence actuelle des contextes sécuritaire et sanitaire sur le cadre macro-économique et des attentes non comblées par le PNDES 2016-2020, une approche stratégique et réaliste s'impose au PNDES-II. Cette approche alliera choix stratégique de réformes et d'investissements structurants et démarche pragmatique dans la conduite des politiques publiques en vue de renforcer la promotion de l'entrepreneuriat et l'éclosion de l'entreprise privée. Elle s'inscrit par ailleurs en droite ligne des 10 chantiers définis par le programme présidentiel **"Ensemble et en mouvement avec le peuple, réformer l'Etat, l'administration publique pour garantir la sécurité, la stabilité et renforcer la résilience économique du Burkina Faso"**. Le deuxième Plan national de développement économique et social tire ses fondements de l'Etude

nationale prospective (ENP) Burkina 2025, du bilan de mise en œuvre du PNDES 2016-2020, des politiques sectorielles et du programme présidentiel pour le quinquennat 2021-2025. Ces fondements de portée nationale sont complétés par les orientations du Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT), du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, contenant les Objectifs de développement durable (ODD), de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Cadre stratégique communautaire de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le PNDES-II puise également sa matière première de : (i) l'étude de capitalisation des trois premières années de mise en œuvre du PNDES 2016-2020; (ii) l'évaluation indépendante des 3 premières années de mise en œuvre du PNDES 2016-2020; (iii) la synthèse des études récentes conduites par les Partenaires techniques et financiers (PTF) sur le Burkina Faso; (iv) l'étude sur l'analyse des causes profondes ou endogènes des conflits et l'impact de l'insécurité sur la mise en œuvre du PNDES 2016-2020 entrant dans le cadre de l'Initiative Evaluation, Prévention et Consolidation de la Paix des Nations Unies et (v) l'évaluation environnementale stratégique du PNDES-II.

Enfin, le PNDES-II se nourrit des apports des consultations des entités suivantes, autour de leurs contributions à la définition des priorités de développement économique, social et national sur la période 2021-2025 : (i) la Présidence du Faso ; (ii) le Conseil économique et social (CES); (iii) le Conseil supérieur de la communication (CSC); (iv) le Médiateur du Faso; (v) la Cour des comptes ; (vi) les Organisations de la société civile (OSC); (vii) les organisations du monde rural ; (viii) les organisations et mouvements de jeunesse; (ix) l'Unité d'action syndicale (UAS) ; (x) les autorités religieuses et coutumières ; (xi) les faïtières des collectivités territoriales ; (xii) le secteur privé ; (xiii) les Partenaires techniques et financiers (PTF) et (ix) le Conseil supérieur de la magistrature. Outre les contributions ci-dessus, chacun des 13 Cadres régionaux de dialogue ainsi que les 14 Cadres sectoriels de dialogue ont contribué avec la production d'un rapport et l'organisation d'une session du cadre de concertation consacré à l'examen et l'adoption dudit rapport.

Le processus de formulation du Plan national de développement économique et social 2021-2025 a été conduit de manière participative et inclusive, sous le leadership du Gouvernement formalisé par l'arrêté n° 2020-0028/PM/CAB du 1er juin 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif d'élaboration du RND 2021-2025. Au terme de cet arrêté, le processus d'élaboration du PNDES-II est conduit sous la supervision d'un Comité d'orientation et de supervision (COS) qui s'appuie sur un Comité technique, des commissions thématiques, un secrétariat technique, des groupes spécialisés et une équipe de rédaction. Le COS est placé sous la présidence du Premier ministre et la vice-présidence du Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement. Sont membres du COS, les ministres, présidents des Cadres sectoriels de dialogue et les présidents des institutions représentant le secteur privé, les OSC dont une ONG œuvrant dans l'action humanitaire, les collectivités territoriales (AMBF, ARBF) et les PTF.

Les commissions thématiques, au nombre de quatre, ont eu la responsabilité d'analyser les thèmes suivants : « Paix, sécurité, action humanitaire et développement » ; « Développement du capital humain » ; « Réforme des institutions et modernisation de l'administration » ; « Transformation de l'économie ». Quant aux groupes spécialisés, leurs travaux ont porté respectivement sur : (i) la rémunération et la productivité dans

l'administration publique ; (ii) la communication stratégique ; (iii) le suivi-évaluation et la capitalisation ; (iv) la démographie et le développement ; (v) le cadrage budgétaire, l'investissement public et le financement ; (vi) le cadrage macroéconomique ; (vii) la décentralisation et (viii) l'aménagement du territoire.

Le Secrétariat technique a assuré la coordination technique du processus d'élaboration du PNDES-II, à travers l'exécution des activités de secrétariat du COS, la rédaction du document de cadrage pour l'élaboration du PNDES-II, la synthèse des contributions des commissions thématiques, la facilitation des travaux des groupes spécialisés et l'animation de l'équipe de rédaction. L'équipe de rédaction a été constituée des membres issus des structures en charge de la planification, du suivi et de l'évaluation dans les ministères sectoriels, le CEDRES de l'Université Thomas SANKARA, l'Institut des sciences des sociétés (INSS) du CNRST, le CAPES, la Chambre de commerce et d'industrie, le SPONG et la Croix-Rouge burkinabè. Des personnes ressources composées d'experts nationaux, des conseillers spéciaux du Président du Faso, des représentants du Bureau de suivi du Programme présidentiel et du projet Tony Blair Institute qui porte la Stratégie intégrée de développement du capital humain ont assisté l'équipe de rédaction dans sa mission, conformément à l'article n°8 de l'arrêté n°2020-029/PM/CAG portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'équipe de rédaction du Plan national de développement économique et social 2021-2025. L'équipe a rédigé la Note d'orientation stratégique et les différentes versions du projet de document du PNDES-II.

Enfin, le processus d'élaboration de ce deuxième Plan a bénéficié de séminaires de renforcement des capacités des membres de l'équipe de rédaction sur la prise en compte des problématiques de la durabilité et de la croissance verte dans la nouvelle politique nationale de développement, sur le principe du « *Leave no one behind (LNOB)* » ainsi que des communications introductives sur (i) le lien entre la politique de sécurité nationale et le PNDES-II ; (ii) les pistes d'orientation pour la prise en compte du genre et du développement durable dans le PNDES-II ; (iii) l'exemple d'un modèle de développement endogène, en l'occurrence le modèle de développement économique sud-coréen et (iv) les orientations de la stratégie de développement durable.

Le deuxième Plan national économique et social est l'aboutissement d'un processus participatif qui traduit les aspirations des Burkinabè pour les cinq années à venir ; aspirations validées lors des assises nationales tenues les 25 et 26 mai 2021. De même, sur le plan technique, le document du PNDES-II a été validé par la Commission nationale de la planification et du développement, réunie en session extraordinaire le 24 juin 2021 avant son adoption le 02 juillet 2021 par le Comité d'orientation et de supervision de son dispositif d'élaboration. Il est structuré en trois parties principales, à savoir : (i) l'analyse diagnostique de la situation économique et sociale ; (ii) la stratégie de développement économique et social 2021-2025 et (iii) les dispositions de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

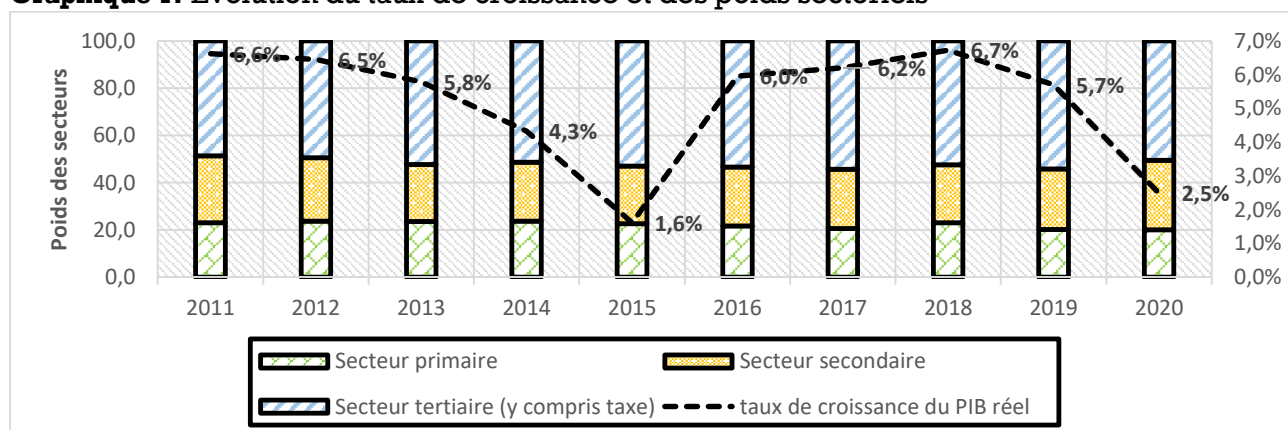
I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Malgré un contexte difficile de mise en œuvre de l'action publique, les politiques opérationnalisées dans le cadre du Plan national de développement économique et social 2016-2020 ont permis d'engranger des acquis dans les domaines du développement économique et social, de la gouvernance, de la résilience et de la paix. Ces acquis demeurent toutefois à renforcer, car les politiques menées n'ont pas permis de résoudre toutes les insuffisances et de relever les défis auxquels, la société burkinabè fait face.

1.1. UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE INDUISANT UN RECU DE LA PAUVRETE AVEC UNE PERSISTANCE DES INEGALITES

Après une forte décélération observée entre 2011 et 2015, l'économie nationale s'est nettement reprise entre 2016 et 2019 avant de replier en 2020, en raison de la conjoncture marquée, sur le plan interne, par la persistance des attaques terroristes, de la fronde sociale et sur le plan externe, par la crise liée à la pandémie de la COVID-19. Le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) s'est situé en moyenne à 6,2% entre 2016 et 2019, avant de reculer pour se situer à 2,5% en 2020, année où presque toutes les économies ont enregistré de profondes récessions.

Graphique 1: Evolution du taux de croissance et des poids sectoriels



Source : DGEPI, IAP mars 2021

Malgré la survenue des attaques terroristes entre 2016 et 2019, l'incidence de la pauvreté a nettement reculé (*Graphique 2*).

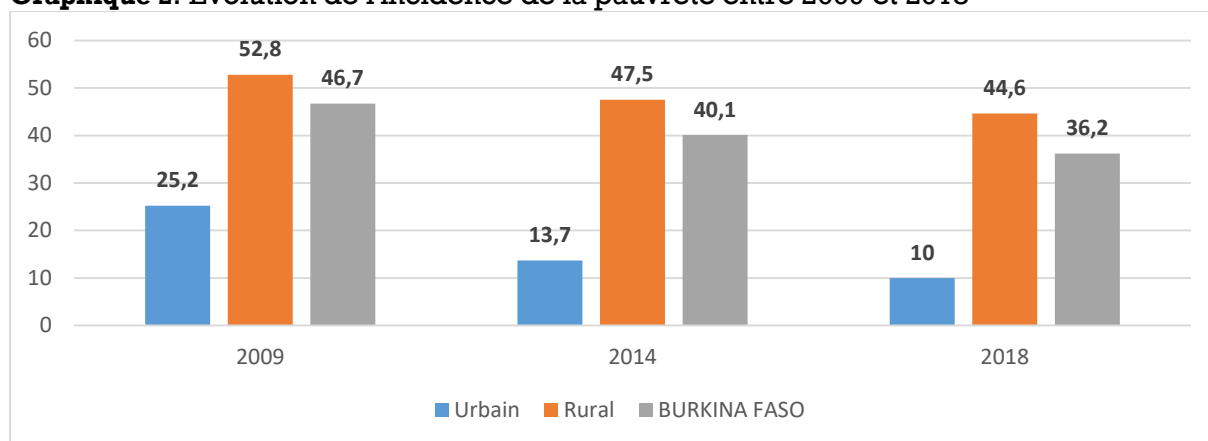
Entre 2009 et 2018, l'incidence de la pauvreté a reculé de 10,5 points de pourcentage, passant de 46,7% en 2009 à 40,17% en 2014 avant de s'établir à 36,2% en 2018, selon les données de l'enquête multisectorielle continue. Par ailleurs, la baisse de l'incidence de la pauvreté ne s'est pas accompagnée d'une réduction des inégalités, puisque l'indice des inégalités de GINI s'est dans le même temps accru, passant de 0,35 en 2014 à 0,38 en 2018.

Par milieu de résidence, la pauvreté a connu une baisse de plus de la moitié en milieu urbain, ressortant à 10% en 2018 contre 25,2% en 2009. En revanche, le recul de la pauvreté a été moins important en milieu rural, se situant à 44,6% en 2018 contre 52,8%

en 2009. Par ailleurs, selon les données de l'Enquête¹ harmonisée sur les conditions de vie des ménages, réalisée en 2018, le taux moyen de pauvreté des régions² où l'incidence de pauvreté est plus élevée que la moyenne nationale (41,4%) est ressorti à 53%, soit un excès de pauvreté de 12 points. Il est respectivement de 70,9% au Nord et de 60,8% au Centre-Nord, régions où l'incidence de pauvreté est la plus forte.

Cette situation montre que malgré le recul de la pauvreté au niveau national, les disparités sont importantes entre milieux et régions et met en évidence la nécessité de mieux orienter les mesures de politiques économique et sociale à l'endroit du milieu rural et des régions pour plus d'impact sur l'amélioration du bien-être des populations.

Graphique 2: Evolution de l'incidence de la pauvreté entre 2009 et 2018



Source : EICVM 2009, EMC 2014 et 2018

Les résultats ci-dessus présentés découlent des nombreux acquis engrangés tant sur le plan de la gouvernance, que du développement du capital humain ou encore de la dynamisation de l'économie.

Cependant, les progrès de la période 2016-2020 ont été fortement contrariés par le phénomène de la corruption ainsi que la crise sécuritaire, les mouvements sociaux, la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 et la persistance des aléas climatiques. Ce nouveau contexte a imposé au Burkina Faso d'importants défis à relever pour son développement harmonieux.

1.2. UNE RESILIENCE, UNE SECURITE, UNE PAIX ET UNE COHESION SOCIALE A RENFORCER

Depuis 2015, le pays fait face à une crise sécuritaire aigüe dont les causes immédiates résultent de l'extrémisme violent dans le Sahel et des crises politiques des pays de la sous-région. La crise sécuritaire au Burkina Faso s'explique également par des facteurs endogènes sur lesquels, elle a eu tendance à s'ancrer ces dernières années. Il s'agit principalement de la vulnérabilité des populations et de certaines communautés à la

¹ Selon la méthodologie de cette enquête qui diffère de celle de l'Enquête multisectorielle continue (EMC), le seuil de pauvreté est de 194 629 FCFA par tête et par an, contre 173 760 FCFA par tête et par an pour ce qui est du seuil de pauvreté de l'EMC.

² Boucle du Mouhoun, Centre-Est, Centre-Nord, Centre-Ouest, Est, Nord, Sahel et Sud-Ouest.

radicalisation et au terrorisme, de la faiblesse de l'appareil sécuritaire du pays, de l'effritement de la cohésion sociale et de la montée de l'incivisme.

1.2.1. Une vulnérabilité face à la radicalisation et à l'extrémisme violent

La vulnérabilité des populations et des communautés à l'extrémisme violent trouve sa cause, entre autres, dans la faible éducation des populations à la citoyenneté et au patriotisme, dans la faible présence de l'Etat sur le territoire national, dans l'exposition des jeunes aux stupéfiants et aux drogues ainsi dans la stigmatisation de certains groupes de population.

S'ajoutent à ces premiers facteurs de vulnérabilité, les facteurs d'ordre économique qui alimentent également le risque de basculement dans la violence. Il s'agit principalement de la vulnérabilité économique des populations, notamment des jeunes, du déséquilibre du développement régional, des inégalités et iniquités dans l'accès aux ressources naturelles ainsi que de la faible implication des populations, surtout rurales aux processus politique, économique et social.

Par ailleurs, le nombre élevé des Personnes déplacées internes (PDI), à savoir 1 218 754 PDI, à la date du 30 avril 2021, constitue aujourd'hui une grande source de vulnérabilité des populations face à l'extrémisme violent.

Les défis majeurs à relever pour réduire la vulnérabilité des populations face au risque de basculement dans la violence sont : (i) l'éducation des populations en particulier des jeunes à la citoyenneté, au patriotisme et à la culture de la paix ; (ii) la lutte contre le trafic et la consommation des drogues et stupéfiants ; (iii) la lutte contre la stigmatisation de certains groupes ; (iv) la réduction des déséquilibres dans le développement des régions et des iniquités d'accès des populations aux ressources naturelles ; (v) l'autonomisation économique des jeunes et des femmes ; (vi) l'implication des populations, surtout rurales aux processus politique, économique et social ; (vii) le relèvement et la réinsertion socioéconomique des PDI tout en veillant à éviter les discriminations entre elles et les populations hôtes et (viii) le renforcement du dispositif de protection sociale.

1.2.2. Une faiblesse du système sécuritaire

Depuis 2015, le Burkina Faso traverse une crise sécuritaire étroitement liée à l'activité des groupes extrémistes armés dans la zone des trois frontières (Burkina Faso, Mali, Niger). Cette crise sécuritaire, d'abord caractérisée par des attaques contre les symboles de l'Etat, s'est ensuite complexifiée à partir de 2018 avec des attaques ciblées contre des populations civiles. Cette nouvelle dimension de la crise sécuritaire s'est superposée aux tensions préexistantes exposant le pays à des risques d'effritement de la cohésion sociale. Ces tensions opposent des communautés ethniques et socioprofessionnelles au sujet de l'accès ou l'exploitation des ressources naturelles et ou des divergences politiques ou religieuses. Il en a résulté une crise humanitaire généralisée, avec plus d'un million de Burkinabè déplacés à l'intérieur du pays et environ 3,5 millions de citoyens ayant un besoin urgent d'aide humanitaire.

Face à cette situation sécuritaire qui affecte le Burkina Faso et la sous-région du Sahel depuis 2015, le Gouvernement a entrepris, avec l'appui de ses partenaires, une "

Evaluation pour la prévention et la consolidation de la paix (EPCP)", en juillet 2019. La première phase de l'EPCP, achevée en décembre 2019, a donné lieu à une Matrice d'actions prioritaires (MAP), dont l'objectif a été d'identifier les priorités urgentes à traiter en vue de la prévention et de la consolidation de la paix au bénéfice des populations de la zone d'intervention du Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF). Par ailleurs, des efforts ont été faits en vue de renforcer le maillage sécuritaire du pays ainsi que les moyens des Forces de défense et de sécurité (FDS). Dans ce sens, le taux de maillage du territoire en services de sécurité opérationnelle est passé de 56,8% en 2015 à 69,2% en 2020, le ratio agents de sécurité sur population s'est établi à 1 agent pour 678 habitants contre 1 pour 948 habitants en 2015 pour une norme de 1 agent pour 400 habitants. En dépit de ces efforts, le Burkina Faso reste confronté aux faiblesses liées à la coordination des politiques sécuritaires des pays de la sous-région. Il est également confronté, sur le plan intérieur, à des difficultés d'ordre organisationnel, institutionnel et opérationnel des FDS ainsi qu'à leur absence par endroits et à la faible représentation de l'Etat dans certaines localités du pays.

En somme, les défis à relever afin d'assurer une sécurisation adéquate du pays et de ses populations se rapportent : (i) au renforcement de la présence de l'Etat, des FDS sur tout le territoire national ; (ii) au renforcement du lien entre les FDS et la population ; (iii) au renforcement des capacités organisationnelles, logistiques, opérationnelles des FDS ; (iv) au renforcement des initiatives communautaires de sécurité ; (v) au renforcement de la présence de l'administration publique sur le territoire et (vi) à l'amélioration de la coopération régionale et internationale en matière de défense et de sécurité.

1.2.3. Un effritement de la cohésion sociale et de la paix

L'un des facteurs favorisant l'ancrage et le développement du terrorisme dans le pays est l'effritement de la cohésion sociale. Ce recul de la cohésion sociale dans un pays reconnu jadis comme étant un havre de paix, de tolérance et de concorde, résulte des causes suivantes : (i) l'inadaptation des politiques agraires et foncières et de leur gestion ; (ii) les insuffisances dans la gestion des affaires coutumières et religieuses, occasionnant des conflits ; (iii) les insuffisances de la pratique politique et de sa gouvernance qui engendrent des violences politiques ; (iv) l'insuffisance de l'administration de la justice républicaine et le non-respect des droits humains ; (v) la violence dans les communications des populations ; (vi) l'effritement des valeurs traditionnelles promouvant la cohésion sociale ; (vii) la montée de l'intolérance religieuse, son exacerbation dans certaines localités et le faible encadrement des libertés religieuses et (viii) la faible prise en compte du genre dans certaines approches de gestion des conflits.

Au regard de ces constats, les défis à relever afin d'affermir la paix, la cohésion sociale et la concorde nationale sont : (i) l'adaptation des politiques agraires et foncières et de leur gestion en vue d'assurer l'équité d'accès à cette ressource ; (ii) l'amélioration de la gouvernance des affaires religieuses et coutumières ; (iii) l'amélioration de la gouvernance des pratiques de la politique ; (iv) le renforcement de la justice et des droits humains pour une plus grande équité et célérité d'accès ; (v) la promotion des valeurs traditionnelles de cohésion sociale et la communication non violente ; (vi) l'éducation à la paix et à la citoyenneté ; (vii) la gestion de l'urbanisation de plus en plus grandissante des villes qui accueillent les PDI.

1.3. UNE GOUVERNANCE POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET ECONOMIQUE A AMELIORER

Malgré les acquis engrangés en matière de gouvernance politique, administrative, économique et locale au cours de la période 2016-2020, des défis importants restent à être relevés dans chacun de ces domaines de gouvernance.

1.3.1. Une gouvernance politique à consolider

En matière de gouvernance politique, le quinquennat 2016-2020 a permis d'enregistrer des progrès en matière de démocratie, de justice et de droits humains.

L'élan de renforcement de la démocratie s'est consolidé avec la tenue à bonne date en 2020, des élections présidentielle et législatives, malgré un contexte difficile. En outre, la mise en œuvre de certaines réformes a permis (i) l'élargissement des consultations référendaires et électorales à la participation des Burkinabè de l'extérieur ; (ii) le renforcement du contrôle de l'Exécutif par le Parlement ; (iii) le renforcement du dialogue politique de haut niveau et (iv) le renforcement de la culture de redevabilité des autorités publiques et de la veille citoyenne.

Au niveau de la justice, la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire affirmée dans la Constitution a été consolidée au cours de la transition politique de 2014 à 2015 et durant la période allant de 2016 à 2020. Aussi, depuis 2016, la présidence du Conseil supérieur de la magistrature échoit au Premier président de la Cour de cassation et non plus au Président du Faso, consacrant ainsi le renforcement de l'indépendance de la magistrature. Les avancées concernent également la création des pôles judiciaires spécialisés, la réforme de l'organisation judiciaire, du Code pénal et du code de procédure pénale, de même que l'opérationnalisation du Fonds d'assistance judiciaire. Par ailleurs, la mise aux normes progressives des établissements pénitentiaires ainsi que le renforcement de l'humanisation de ces établissements ont constitué des domaines de progrès.

Dans le domaine des droits humains, font partie des acquis les plus importants, le renforcement des capacités des différentes catégories socioprofessionnelles en droits humains, la prise en charge des personnes déplacées internes du fait de l'insécurité et la mise en œuvre de 92% des recommandations du deuxième cycle de l'évaluation périodique universelle.

En dépit de ces importants acquis, des contraintes demeurent et entravent la marche du pays vers l'amélioration de l'exercice de la démocratie, de la justice et des droits humains.

En effet, l'approfondissement de la démocratie est limité par la poursuite des élections des présidents des conseils de collectivités territoriales au suffrage indirect, la faible participation des citoyens aux scrutins électoraux ainsi que la faible qualité de cette participation et la faiblesse des capacités des institutions du Faso pour impulser un nouveau pacte social.

Dans le domaine de la justice et des droits humains, les contraintes se rapportent à la faiblesse des capacités matérielles et humaines pour élargir l'accès, améliorer la qualité des services et le suivi de son fonctionnement, à l'amélioration du taux de recouvrement des amendes judiciaires, à l'amélioration de l'exécution des décisions de justice et à

l'accroissement de la portée et de l'échelle des actions d'humanisation des établissements carcéraux engagées.

Au regard des faiblesses ci-dessus présentées, les défis à relever dans le domaine de la gouvernance politique sont : (i) l'introduction du suffrage universel direct comme mode de désignation des présidents des exécutifs des conseils de collectivités territoriales ; (ii) l'adoption d'une nouvelle Constitution en vue de poser les bases d'un nouveau socle institutionnel et un nouveau pacte social ; (iii) l'accroissement et l'amélioration de la participation aux élections ; (iv) le renforcement des capacités et l'amélioration de l'efficacité des institutions de contrôle de la démocratie ; (v) l'amélioration du fonctionnement des services judiciaires ; (vi) l'amélioration de l'accès à la justice ; (vii) le renforcement du Conseil supérieur de la magistrature ; (viii) l'amélioration des conditions de détention dans les établissements carcéraux et (ix) le respect des droits humains.

1.3.2. Une gouvernance administrative à renforcer

La gestion de l'administration a connu des progrès au nombre desquels, la digitalisation du processus de recrutement des agents publics, la célérité dans le traitement des actes de gestion des carrières des agents publics. En effet, en 2019, 69,1% des actes de gestion des carrières des agents publics étaient traités à temps contre seulement 8,2% en 2016. Les progrès en matière de gestion administrative ont également été marqués par la prise de textes législatifs et réglementaires sur la gestion des ressources humaines de l'administration publique, le développement d'outils de gestion des ressources humaines, le développement d'outils de gestion et d'évaluation des performances des structures publiques.

Toutefois, l'administration publique burkinabè fait face à des contraintes telles que l'instabilité institutionnelle, le chevauchement des attributions de certains ministères et institutions, les iniquités dans le traitement des agents engendrant la recrudescence des mouvements sociaux, le dialogue social peu fécond, l'articulation insuffisante entre la déconcentration et la décentralisation, le non-respect de la déontologie dans l'administration, la faible déconcentration des services essentiels aux usagers tels que l'état civil ainsi que la faiblesse des capacités techniques, matérielles et humaines de certaines administrations clés.

Dès lors, les défis du développement d'une administration publique moderne, catalyseur du développement sont : (i) la rationalisation des institutions et structures administratives ; (ii) le renforcement du dialogue social au sein de l'administration publique ; (iii) la poursuite de l'amélioration de la gestion des ressources humaines ainsi que la promotion des cadres sur la base du mérite ; (iv) la promotion de l'éthique et la déontologie dans la gestion des affaires publiques ; (v) le renforcement de la déconcentration des services ; (vi) la promotion d'une administration électronique sécurisée ; (vii) le relèvement des capacités techniques, matérielles et humaines de l'administration ; (viii) l'amélioration de l'accès de la population à l'information juste.

1.3.3. Une gouvernance économique et la promotion des coopérations régionale et internationale à améliorer

La gouvernance de l'économie et la promotion des coopérations régionale et internationale ont également été des domaines de progrès. En matière de gestion du développement, les principaux acquis ont concerné : (i) l'encadrement du pilotage de l'économie par les lois n°034-2018/AN du 27 juillet 2018 et n°024-2018/AN du 28 mai 2018, portant respectivement pilotage et gestion du développement et orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire ; (ii) le développement d'instruments prospectifs de gestion du territoire et d'instruments de planification stratégique globale, sectorielle et locale ; (iii) le renforcement de la mobilisation des recettes fiscales à travers la modernisation des outils du prélèvement fiscal ; (iv) la rationalisation des organes de gestion des projets et programmes de développement ; (v) le basculement au budget-programme comme mode de gestion des dépenses publiques et (vi) le renforcement du partenariat avec les ONG.

Les principaux acquis en matière de gouvernance économique se mesurent aussi à l'aune de la diversification des instruments de financement du développement, tels que la Caisse des dépôts et consignations, la Banque agricole du Faso, l'assurance agricole, les programmes Burkina Startup et Agrinova lancés par le Fonds burkinabè de développement économique et social (FBDES), le Fonds de développement agricole, le Fonds de garantie pour le renouvellement du parc de véhicules poids lourd, le Fonds national de la finance inclusive et le Fonds spécial routier. De même, les ressources minières sont en passe de constituer un levier important du développement des collectivités territoriales avec l'opérationnalisation du Fonds minier de développement local (FMDL). Font également partie des acquis, l'élargissement de la gamme des instruments de promotion des affaires et la rénovation des cadres du suivi du climat des affaires.

En matière de coopération régionale et internationale, les acquis se rapportent au renouvellement des instances du Conseil supérieur des Burkinabè de l'extérieur, à la tenue du forum national de la diaspora en vue d'améliorer sa contribution aux actions de développement, la signature de traités et d'accords de coopération avec des pays comme les Etats-Unis d'Amérique et la République populaire de Chine.

Malgré ces acquis, la gouvernance économique demeure affectée par des contraintes dont les plus importantes sont : (i) l'application partielle des dispositions du budget-programme dans la gestion de la dépense publique ainsi que l'inadéquation entre les opportunités offertes par le mode de gestion du budget et l'organigramme type des départements ministériels ; (ii) le poids élevé des charges salariales dans le budget de l'Etat ; (iii) la multiplicité des niches fiscales non exploitées ; (iv) la persistance de la corruption, de la fraude et de l'évasion fiscale ; (v) la faible amélioration de l'environnement des affaires ; (vi) la lenteur constatée dans le développement des pôles de croissance.

En matière de coopération régionale et internationale, les principales contraintes ont trait à la faible participation des Burkinabè de l'extérieur aux actions de développement du pays, à la faible coordination des interventions des coopérations au développement, à l'absence d'une stratégie nationale de coopération régionale et internationale ainsi qu'à l'inadéquation de la carte diplomatique du pays.

En conséquence, les défis à relever afin de renforcer la gouvernance économique se rapportent à: (i) l'amélioration de l'application du budget-programme ; (ii) l'allègement du poids des charges salariales de l'Etat ; (iii) l'élargissement de l'assiette fiscale et l'accroissement du rendement fiscal ; (iv) l'amélioration de l'environnement des affaires ; (v) la réduction de la fraude, de l'évasion fiscale et de la corruption ; (vi) l'aménagement efficace du territoire et le développement des pôles de croissance pour en faire de véritables leviers du progrès économique et social.

Concernant la promotion des coopérations régionale et internationale en faveur du développement, les principaux défis à relever sont: (i) l'accroissement de la participation des Burkinabè de l'extérieur au développement du pays ; (ii) la rationalisation de la carte diplomatique du pays ; (iii) le développement d'une stratégie nationale de coopération régionale et internationale ; (iv) le renforcement de la coordination des interventions des coopérations au développement et (v) la définition d'une stratégie ou d'un mécanisme formel de promotion d'une diplomatie économique.

1.3.4. Une gouvernance locale et une décentralisation à refonder

En matière d'aménagement du territoire, de gouvernance locale et de décentralisation, de nouveaux textes et documents de référence de la décentralisation ont été adoptés. Ainsi, au titre de l'aménagement du territoire, peuvent être relevées comme acquis, l'actualisation et l'adoption du SNADDT suivant le décret n°2017-0170/PRES/PM/MINEFID du 29 mars 2017 ; la mise en place des Commissions régionales d'aménagement et de développement durable du territoire (CRADDT) ; l'adoption de la loi n°024-2018/AN du 28 mai 2018 portant Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) et la création et la gestion de l'Observatoire national de l'économie territoriale (ONET).

En matière de gouvernance locale, plus d'une dizaine de ministères ont accru le niveau de déconcentration de leurs services. Par ailleurs, avec l'opérationnalisation du Fonds minier de développement local, la capacité d'investissement des collectivités territoriales s'est nettement accrue.

Toutefois, des contraintes demeurent et affectent le développement, la gouvernance locale et l'aménagement du territoire. Parmi ces contraintes, les plus importantes sont : (i) le faible niveau de transfert des ressources du budget de l'Etat aux collectivités territoriales et la multiplicité de canaux de financement de la décentralisation malgré le mandat de canaliser tous les financements au sein de l'Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales (ADCT), ex-Fonds permanent de développement des collectivités territoriales (FPDCT) ; (ii) la persistance du déficit de déconcentration de l'administration et la faible capacité des structures déconcentrées à accompagner techniquement la gestion efficace et efficiente des ressources pour le développement local ; (iii) l'absence d'une véritable stratégie de développement de villes secondaires ; (iv) la faible harmonisation et coordination des investissements au niveau des collectivités locales ; (v) l'insuffisante appropriation des orientations du SNADDT ainsi que leur mise en œuvre par les acteurs et (vi) la persistance des disparités régionales.

De ce qui précède, il se dégage les défis suivants pour l'impulsion d'une gouvernance locale et d'un développement davantage dynamique des collectivités territoriales : (i) la résorption du déficit de déconcentration de l'administration et le renforcement des capacités des structures déconcentrées ; (ii) la réforme du dispositif de financement de la décentralisation en vue d'améliorer l'autonomie financière des collectivités territoriales, y inclus la concrétisation du mandat de l'ADCT en tant que canal unique de financement ; (iii) la conception et la mise en œuvre d'une stratégie vigoureuse de développement des villes secondaires ; (iv) la maîtrise des limites du territoire et l'amélioration de l'implication des collectivités territoriales dans l'approche sécuritaire ; (v) le développement de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale et la promotion de partenariats public-privé, en vue de l'amélioration de la stratégie de développement économique locale ; (vi) l'amorce d'un processus de développement urbain cohérent sur tout le territoire national ; (vii) le renforcement de la gouvernance, la coopération et le financement de l'aménagement du territoire ; (viii) la réduction des disparités inter et intra régionales en vue de l'amélioration de l'attractivité des territoires et enfin (ix) l'amélioration du transfert des compétences et des ressources financières aux collectivités territoriales.

1.4. UN CAPITAL HUMAIN A RENFORCER ET A ADAPTER AUX BESOINS DE L'ECONOMIE

La mise en œuvre des politiques de développement du capital humain a permis d'enregistrer d'importants progrès en matière de santé, d'éducation et de formation, d'enseignement supérieur et de recherche. Les progrès ont concerné également l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement, l'accès aux énergies propres ainsi que la promotion de l'emploi décent, de la protection sociale et du genre.

Cependant, certaines contraintes continuent d'affecter le rythme de ces progrès si bien que dans chacun des domaines du développement du capital humain, des défis importants restent encore à relever.

1.4.1. Un système sanitaire à améliorer pour plus d'efficacité

Malgré les avancées enregistrées en matière de construction et d'équipement de formations sanitaires, de mise à disposition de ces formations sanitaires de personnel de santé, de réduction des coûts des services de santé maternelle et infantile à travers l'introduction de sa gratuité de certains soins, le système sanitaire burkinabè reste confronté à la persistance des contraintes que sont : (i) la faiblesse des mécanismes de prévention contre les maladies ; (ii) la faible accessibilité physique et financière d'un grand nombre de personnes aux centres de santé ; (iii) la faiblesse en nombre et en qualité du personnel de santé et leur inégale répartition géographique ; (iv) l'insuffisance dans la gestion de la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans ; (v) les niveaux toujours élevés des mortalités maternelle, néonatale et infantile ; (vi) la forte mortalité intra-hospitalière ; (vii) la malnutrition et la carence en micronutriments chez les enfants ; (viii) la forte natalité et (ix) la faible

capacité de prise en charge des urgences sanitaires, des pandémies et des endémo-épidémies.

En vue de promouvoir l'accès universel aux services de santé de qualité, il importe de relever les défis liés : (i) au renforcement des mécanismes de prévention contre les maladies ; (ii) au renforcement des infrastructures sanitaires et de leurs équipements ; (iii) au renforcement des capacités humaines et de la gouvernance du système sanitaire ; (iv) à l'amélioration de la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant ; (v) à la promotion des bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles ; (vi) à l'accélération de la transition démographique ; (vii) à la préparation et à la riposte sanitaire face à la COVID-19 et aux autres crises sanitaires.

1.4.2. Un système éducatif porteur de valeurs à adapter aux besoins de l'économie

Les réformes et actions engagées dans le domaine de l'éducation et de la formation n'ont pas encore permis de concrétiser la transformation souhaitée du système éducatif national qui demeure généraliste et moins adapté aux besoins du marché de l'emploi.

L'offre d'éducation préscolaire demeure très faible et principalement dominée par le secteur privé, avec des coûts peu accessibles aux ménages et peu contrôlés. La qualité de l'éducation de base reste à améliorer. En outre, l'Enseignement et formation techniques professionnels (EFTP) restent peu organisés et peu adaptés aux besoins du marché de l'emploi. De plus, son poids dans le système éducatif continue de baisser, avec de grandes disparités régionales et de genre, surtout en matière d'accès. Les ordres d'enseignement post-primaire, secondaire et supérieur sont principalement basés sur un système généraliste, peu inclusif et peu tourné vers la valorisation des acquis de l'apprentissage. Malgré l'accroissement des effectifs scolarisés dans l'EFTP, leur part sur les effectifs totaux des ordres d'enseignement post-primaire, secondaire et supérieur est passée de 3,4% des effectifs en 2015 à 2,92% en 2018 ; la proportion des 15 ans et plus bénéficiaires d'une formation professionnelle demeure faible (14,1% en 2020). En outre, le système éducatif est confronté aux difficultés liées à la fermeture des écoles dans les zones à fort défi sécuritaire.

Par ailleurs, l'enseignement supérieur n'est pas encore sorti de la crise qui met à mal le calendrier universitaire. Quant à l'éducation permanente des jeunes, elle reste confrontée aux insuffisances suivantes : (i) la faible structuration ; (ii) le faible accès des jeunes garçons et filles à l'éducation extrascolaire ou permanente ; (iii) la faible couverture des communes en infrastructures socio-éducatives équipées au profit des jeunes et (iv) la faible promotion du numérique dans le système éducatif.

De ce qui précède, les défis du système éducatif se présentent comme suit : (i) l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation de base ; (ii) l'accroissement de l'offre et l'amélioration de la qualité de l'EFTP ainsi que la réduction des disparités ; (iii) l'amélioration de l'accès et de la qualité des enseignements secondaire et supérieur ; (iv) la réforme des enseignements primaire, post-primaire, secondaire et supérieur pour les adapter aux besoins de la transformation structurelle de l'économie ; (v) le renforcement des capacités humaines et matérielles du système éducatif ; (vi) la mise en œuvre efficace de la stratégie nationale de l'éducation en situation d'urgence ; (vi) l'amélioration de l'accès et de la qualité de la formation technique, professionnelle et de

l'apprentissage ; (vii) l'amélioration de la gouvernance du système éducatif à tous les niveaux ; (viii) la promotion de l'éducation permanente des jeunes ; (ix) le renforcement des fournitures des services sociaux aux élèves et étudiants ; (x) la promotion de la culture de la citoyenneté pour une jeunesse responsable et socialement engagée ; et (xi) l'amélioration de la qualité et l'accroissement du nombre des infrastructures scolaires et universitaires.

1.4.3. Un système de recherche et d'innovation à développer

En matière de recherche scientifique, technologique et d'innovation, les acquis majeurs des politiques publiques récemment menées ont concerné, le renforcement du cadre institutionnel et des instruments de planification de la recherche, des infrastructures et des équipements, l'accroissement de la production scientifique et de l'innovation.

Malgré ces acquis, le développement de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation est confronté aux contraintes suivantes : (i) la vétusté et l'insuffisance des infrastructures et équipements de recherche et d'innovation ; (ii) l'insuffisance des capacités humaines de recherche et d'innovation ; (iii) le faible niveau de financement de la recherche et de l'innovation ; (iv) la faible connaissance de l'impact des résultats de la recherche et de l'innovation sur le développement socio-économique du pays et (v) la faible valorisation des résultats de recherche et d'innovation.

Pour le développement du système de recherche et d'innovation, les défis suivants devront être relevés : (i) le renforcement des infrastructures de recherche, d'innovation et des capacités humaines ; (ii) l'augmentation des financements publics et privés de la recherche et (iii) le renforcement de la valorisation des résultats de la recherche, des inventions et des innovations.

1.4.4. Un emploi productif, un travail décent et une protection sociale à promouvoir surtout en faveur des jeunes et des femmes

Les acquis majeurs des politiques d'emploi, de travail décent et de protection sociale menées de 2016 à 2020 ont été entre autres, le renforcement de la dynamique de création d'emplois, avec au total 284 811 emplois formels dont 114 847 emplois décents entre 2016 et 2018, la baisse du nombre moyen d'infractions à la législation du travail par établissement contrôlé qui a reculé de 64,6% en 2017 à 52,3% en 2018, la promotion du dialogue social, à travers la tenue des cadres de concertation y relatifs et la construction de nouvelles bourses du travail.

S'agissant de la protection sociale, les principaux acquis ont trait à l'accroissement moyen annuel de 6,93% du nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS et à la CARFO sur la période 2016-2019, la réduction du nombre d'accidents du travail qui est passé de 6 063 en 2016 à 2 255 en 2019, la création de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) qui a enrôlé 29 350 personnes en 2020, la création des mutuelles d'assurance qui portent assistance à plus de 117 000 personnes. On note également l'amélioration du cadre juridique de la protection de l'enfant et l'augmentation du nombre d'enfants vulnérables pris en charge, de personnes âgées ou marginalisées bénéficiaires d'une prise en charge intégrée et l'augmentation de la proportion des

personnes handicapées prises en charge et l'existence de programmes de filets sociaux de sécurité au profit des plus pauvres et vulnérables. Par ailleurs, on relève l'accroissement du nombre de services sociaux communaux qui est passé de 49 en 2016 à 239 en 2020, l'existence d'outils d'opérationnalisation de la Politique nationale de protection sociale (PNPS), la disponibilité d'une base de données des ménages et personnes vulnérables dans 118 communes, la réalisation de transferts sociaux et la fourniture de services d'aides sociales aux couches vulnérables.

En dépit de ces progrès enregistrés, la promotion de l'emploi productif, du travail décent et de la protection sociale reste confrontée aux contraintes suivantes : (i) le faible niveau d'employabilité et de la culture entrepreneuriale des jeunes et des femmes ; (ii) le caractère informel de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ; (iii) le faible niveau de financement des initiatives d'auto-emploi des jeunes et des femmes ; (iv) la faiblesse des opportunités d'insertion socio-professionnelle ; (v) la faiblesse des mesures incitatives pour l'éclosion du secteur privé et l'entrepreneuriat, surtout pour les jeunes et les femmes ; (vi) les insuffisances du cadre institutionnel, législatif, réglementaire et opérationnel de promotion du travail décent ; (vii) l'insuffisance de la culture du dialogue social ; (viii) l'insuffisance du pilotage des mécanismes de protection sociale et de solidarité nationale et (ix) la faible couverture de la protection sociale liée à l'insuffisance de ressources propres pour le financement des interventions y relatives.

Au regard de ces constats, les principaux défis à relever sont : (i) l'amélioration de l'employabilité et de la culture entrepreneuriale des jeunes ; (ii) la formalisation des entreprises des jeunes et des femmes ; (iii) le développement des opportunités d'insertion socioprofessionnelle ; (iv) l'amélioration du cadre juridique, institutionnel de promotion du travail décent et l'application des normes en matière de travail décent ; (v) la promotion de la culture du dialogue social en milieu de travail ; (vi) l'amélioration du pilotage des mécanismes de protection sociale et de solidarité nationale ; (vii) l'extension de la couverture de la protection sociale ; (viii) la poursuite de l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle et (ix) la construction du registre des personnes vulnérables.

1.4.5. La promotion de la femme et du genre à renforcer

Dans le cadre de la promotion de la femme et du genre, les principaux acquis engrangés par l'action publique se rapportent à l'amélioration du cadre juridique de la protection et de la promotion de la femme et au renforcement de l'autonomisation socio-économique des femmes. A ce titre, de 2016 à 2020, plus de 20 500 entreprises dirigées par des femmes ont été assistées à se formaliser.

En dépit de ces progrès, des insuffisances demeurent et se rapportent à la persistance des pesanteurs socioculturelles en défaveur de l'autonomisation de la femme, à la faiblesse en nombre et en qualité des femmes alphabétisées et formées dans des domaines techniques et spécifiques, à l'insuffisance des capacités d'intégration du genre dans le processus de développement, au faible niveau d'employabilité et de la culture entrepreneuriale des femmes, à la faiblesse des opportunités d'insertion socio-

professionnelle des femmes, à la faiblesse du système de référencement et de prise en charge intégrée des victimes de Violences basées sur le genre (VBG), à la faible représentativité des femmes dans les instances de décision et la faible institutionnalisation du genre.

Au regard de ces insuffisances soulevées, les défis majeurs à relever pour une promotion effective de la femme et du genre sont relatifs à : (i) la promotion de la culture de l'égalité entre les sexes ; (ii) le renforcement des capacités d'intégration du genre dans les processus de développement ; (iii) le renforcement du niveau d'alphabétisation des femmes ; (iv) l'amélioration de l'employabilité et de la culture entrepreneuriale des femmes ; (v) le développement des opportunités d'insertion socioprofessionnelle des femmes ; (vi) le renforcement de la protection juridique de la femme ; (vii) le renforcement de l'institutionnalisation du genre et (viii) la réduction des Violences basées sur le genre (VBG).

1.4.6. Des acquis à consolider dans le domaine de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement et de l'amélioration du cadre de vie

Dans le secteur de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, les acquis majeurs engrangés au cours de la période 2016-2020, concernent : (i) le renforcement des capacités des communes en matière de gestion des déchets solides puisque la proportion des communes disposant d'un schéma fonctionnel de gestion des déchets solides est passée de 13% en 2015 à 22,45% en 2019 ; (ii) l'accroissement de la superficie des espaces verts reboisés dans les communes urbaines qui passe de 75 ha en 2015 à 203,7 ha en 2020; (iii) l'opérationnalisation du Fonds de réhabilitation et de fermeture des mines.

En matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement, les principaux acquis des cinq dernières années d'action publique concernent l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable qui est passé de 71,9% en 2015 à 76,4% en 2020 et du taux d'accès à l'assainissement qui est passé de 18% en 2015 à 25,3% en 2020 grâce à la réalisation de nombreux ouvrages d'adduction d'eau potable et d'assainissement familiaux et communautaires. En matière d'assainissement des eaux pluviales, on note la réalisation de 51,50 Km de caniveaux dans les villes.

En ce qui concerne le cadre de vie, les avancées concernent la mise à disposition des ménages de logements décents, à travers la construction de 5 790 logements sociaux et économiques, l'opérationnalisation de la loi portant bail d'habitation privée au Burkina Faso, l'amélioration de l'électrification nationale, dont le taux est passé de 18,8% en 2015 à 22,57% en 2019.

Malgré ces acquis, les progrès dans le domaine de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement et de l'amélioration du cadre de vie sont entravés par plusieurs contraintes. Au niveau du secteur de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, il s'agit : (i) de l'inégale répartition en eau souterraine dans les différentes localités ; (ii) de l'insuffisance dans la gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ; (iii) de la faible connaissance des ressources en eau ; (iv) de la faible capacité opérationnelle des acteurs pour la délivrance des services en situation

d'urgence, dans un contexte marqué par des déplacements de populations liés aux défis sécuritaire et humanitaire ; (v) du faible accès des ménages à l'assainissement domestique ; (vi) de la faible prise en charge des besoins spécifiques de la femme et de la jeune fille, à savoir l'hygiène menstruelle ; (vii) des pesanteurs socio-culturelles ; (viii) de la faible prise en compte de toute la chaîne de valeur dans la gestion des déchets solides, des eaux usées et excréta et (ix) du faible développement de l'assainissement pluvial dans les villes.

Quant aux contraintes à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, elles se résument comme suit : (i) la faible synergie entre les sous-secteurs de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de l'éducation et la faible appropriation des textes, conventions et politiques par les acteurs ; (ii) la faible prise en compte de l'eau potable et l'assainissement dans les plans d'adaptation au changement climatique ; (iii) le faible accès des ménages à l'électricité et au logement décent ; (iv) la non-maîtrise de l'extension de l'espace urbain et péri-urbain ; (v) la faible intégration de l'éducation environnementale dans le système d'éducation et de formation et (vi) la faible connaissance de la qualité de l'air.

Au regard de ces insuffisances, les principaux défis à relever pour promouvoir l'environnement, l'accès à l'eau et à l'assainissement et pour améliorer le cadre de vie sont les suivants : (i) l'amélioration de la connaissance des ressources en eau ; (ii) le développement d'ouvrages d'adduction d'eau potable multi-villages pour pallier les disparités locales de potentialités en eau souterraine ; (iii) l'assainissement et la protection des eaux souterraines polluées ; (iv) l'amélioration de la gestion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ; (v) le renforcement de l'accès des ménages à l'assainissement domestique ; (vi) l'amélioration de la prise en charge des besoins spécifiques de la femme et de la jeune fille dans le domaine de l'hygiène ; (vii) le renforcement du recours à l'approche chaîne de valeur dans la gestion des déchets solides, des eaux usées et excréta ; (viii) l'intégration des sous-secteurs de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement ainsi que l'appropriation des textes, conventions et politiques de l'environnement, eau et assainissement par les acteurs ; (ix) le renforcement de l'accès des ménages à l'électricité et au logement décent ; (x) la maîtrise de l'extension de l'espace urbain et péri-urbain ; (xi) le renforcement de l'éducation environnementale dans le système d'éducation et de formation et (xii) le renforcement de la connaissance de la qualité de l'air.

1.5. UNE DYNAMISATION INSUFFISANTE DES SECTEURS PORTEURS DE L'ECONOMIE

Au cours de la période 2016-2020, le Burkina Faso a engagé des actions qui ont permis entre autres, d'améliorer la disponibilité des infrastructures de transport, d'énergie et de TIC. L'action publique menée est également allée dans le sens de l'accroissement de la productivité des secteurs de production primaire, secondaire et tertiaire, sans toutefois parvenir à enclencher véritablement, la transformation structurelle souhaitée de l'économie. Aussi, convient-il de faire le bilan des acquis et des défis de la

dynamisation tant des secteurs primaire, secondaire, tertiaire que de celui des infrastructures de soutien à la production.

1.5.1. Une productivité et une résilience du secteur primaire à améliorer

Le recul attendu de la part de la valeur ajoutée de ce secteur dans le PIB est une réalité. Cette part est passée de 30,30% en 2015 à 25,1% en 2020 pour une cible 2020 fixée à 28%. La baisse de cet agrégat masque cependant quelques faiblesses du secteur. Le secteur primaire est resté en effet confronté aux aléas climatiques malgré les actions engagées pour réduire sa vulnérabilité, impactant le profil de la production végétale et animale. En outre, bien que la productivité de l'emploi du secteur primaire soit en légère amélioration, passant de 357 000 FCFA en 2015 à 413 000 FCFA en 2020 pour une cible fixée à 535 000 FCFA, son accroissement demeure le défi majeur à relever.

1.5.2. Une production agricole en hausse mais insuffisante pour assurer une sécurité alimentaire à tous les Burkinabè

Les interventions dans le domaine agricole ont permis d'enregistrer des progrès dans la production agricole, ainsi que la gestion du foncier rural.

L'Etat a consenti à la mise à disposition d'intrants et d'équipements agricoles et à la mise en œuvre de réformes importantes engagées visant à donner une réponse endogène pour une agriculture plus productive. La production reste toutefois en deçà des objectifs fixés par le PNDES 2016-2020 du fait des chocs climatiques et de la situation sécuritaire difficile, entraînant l'abandon des superficies cultivables.

Grâce à la mise en place des infrastructures de commercialisation (comptoirs, magasins de stockage, marchés) et la promotion de nouvelles filières, le taux de commercialisation a été porté à 37% en 2020 contre 22% en 2016.

En matière de foncier rural, les efforts consentis ont permis de mettre en place 211 services fonciers ruraux et d'accroître les superficies de foncier rural sécurisées par des actes administratifs.

Toutefois, plusieurs défis se dressent contre le développement du secteur au rang desquels : (i) l'accroissement significatif et durable de la productivité agricole ; (ii) la réduction de la vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques et aux attaques phytosanitaires ; (iii) le renforcement de la sécurisation foncière en milieu rural ; (iv) l'amélioration de l'accès aux services financiers, aux intrants et équipements modernes agricoles et au marché sécurisé ; (v) le renforcement de la qualification et de la professionnalisation des acteurs des filières agricoles ; (vi) la réduction de la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle des populations ; (vii) le renforcement de la mécanisation agricole ; (viii) la correction des dysfonctionnements du marché et (ix) le soutien véritable à la promotion de l'agro-industrie.

1.5.3. Une production animale et halieutique en croissance mais en deçà de la demande nationale

L'action publique a permis d'accroître les effectifs des bovins, des petits ruminants et des volailles respectivement de 6,1%, 13,9% et 7,2%, de 2015 à 2019. Cela a été rendu possible d'une part, grâce aux activités du suivi sanitaire du cheptel, notamment les vaccinations et d'autre part, grâce à la bonne couverture nationale des besoins alimentaires de ce cheptel. Des progrès ont également été enregistrés en matière de production halieutique. L'empoissonnement systématique des grands plans d'eau a permis d'accroître la production de 86,6% entre 2011 et 2019, passant de 15 200 tonnes à 28 365 tonnes.

En matière de production, de transformation et de commercialisation de lait et de miel, les appuis apportés ont permis de produire en moyenne par an et de 2016 à 2020, 823 000 litres de lait et d'exporter en 2019, 306 925 kg de miel. Ces quantités restent en deçà des objectifs en la matière. Les productions du sous-secteur demeurent limitées en raison de la faible productivité et compétitivité des productions halieutiques et animales, de la faible transformation des produits d'élevage, de la faible promotion des entreprises de production animale modernes et l'organisation inadéquate des marchés d'élevage.

Dès lors, les défis importants à relever pour favoriser l'essor des productions animales et halieutiques sont, entre autres : (i) l'amélioration durable de la productivité des produits des ressources animales et halieutiques ; (ii) l'amélioration de la compétitivité des filières animales et halieutiques ; (iii) la promotion de l'apiculture et la modernisation de la filière miel; (iv) la modernisation de la transformation des produits laitiers ; (v) la promotion d'une gestion durable des ressources pastorales, de la pêche et de l'aquaculture ; (vi) la sécurisation des zones à fort potentiel pastoral ; (vii) la structuration d'espaces d'échanges sous régionaux (UEMOA et CEDEAO) ; (viii) la mise en place d'une banque de ressources génétiques animales et végétales et la sécurisation des races locales considérées comme en danger et (ix) la réduction de la dépendance à l'importation des produits halieutiques.

1.5.4. Une gestion durable des ressources forestières et fauniques toujours perfectible

L'action publique de gestion des ressources forestières et fauniques sur la période 2016-2020 a permis d'améliorer les conditions de vie des couches vulnérables et d'accroître la production et la transformation des Produits forestiers non ligneux (PFNL). En 2018, la quantité cumulée des PFNL collectés a atteint 2 852 078 tonnes avec un taux annuel de transformation de ces produits de 63,36%. Au cours de la même période, 515 jardins nutritifs ont été mis en place et 626 Plans de développement d'entreprises (PDE) ont été élaborés.

En matière de lutte contre la désertification et de gestion durable des ressources naturelles, 28 746 601 plants ont été mis en terre sur la période 2016-2020, avec un taux moyen de survie après une saison sèche de plus de 37,5%. La proportion des aires de protection faunique sous aménagement est passée de 50% à 75% sur la même période.

En outre, 1 073 854 stères de bois de chauffe ont été produits dans les chantiers d'aménagements forestiers. Dans le domaine de la coopération inter-Etats pour la gestion des ressources naturelles partagées, le Burkina Faso a signé entre 2008 et 2019, cinq protocoles d'accords avec l'ensemble des pays voisins.

Malgré ces avancées, des insuffisances demeurent, notamment en matière de développement des différents maillons des chaînes de valeur des PFNL, de sécurisation des massifs forestiers et de suivi et entretien des plants mis en terre et d'immatriculation des aires classées.

En conséquence, les défis majeurs sont : (i) l'amélioration durable de la compétitivité des filières forestières et fauniques ; (ii) la modernisation de la transformation des produits forestiers non ligneux ; (iii) l'amélioration durable de la protection, la restauration et l'accroissement des ressources forestières et fauniques et (iv) la promotion de la gouvernance locale des ressources forestières et fauniques.

1.5.5. Une amélioration continue de la mobilisation et de la gestion intégrée des ressources en eau handicapée par la faible capacité des équipements et des ouvrages

La capacité de stockage en eau de surface du pays a connu un accroissement de 22% entre 2015 et 2020, passant de 5,03 milliards de m³ en 2015 à 6,142 milliards m³ en 2020. Cela a été rendu possible grâce à la construction de 15 nouveaux barrages et la réhabilitation de 25 barrages dégradés. Aussi, 4 études de faisabilité détaillées de grands barrages d'une capacité de stockage cumulée de 4 milliards de m³ (Ouessa, Banwaly, Bassiéri et Bougouriba) ont été réalisées.

Le cadre institutionnel et juridique de la gestion des ressources en eau s'est également renforcé avec l'adoption de deux schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau, des espaces de gestion du Mouhoun et des Cascades et la mise en place d'organes de gouvernance locale de l'eau. La protection des ressources en eau s'est améliorée avec la délimitation des bandes de servitude de nombreux plans d'eau, l'aménagement des sources d'eau, la destruction des plantes envahissantes et la mise en place et l'opérationnalisation de 13 services de police de l'eau.

L'autonomisation financière des agences de l'eau et le financement endogène des actions de protection des ressources en eau se sont accrus, à travers l'amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau.

Malgré ces acquis, plus de 95% des barrages sont constitués de petits ouvrages de moins de 10 mètres de hauteur et 80% ont une capacité de moins d'un million de mètres cubes. A cela s'ajoutent une connaissance insuffisante des ressources en eau et la dégradation continue des ouvrages de mobilisation des ressources en eau, la morphologie du territoire, le non-respect des textes en matière d'eau et la réticence des assujettis au paiement de la Contribution financière en matière d'eau (CFE).

Les défis majeurs à relever dans le domaine portent sur : (i) la gestion coordonnée des ressources à travers l'approche Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ; (ii) la mobilisation des ressources en eau de surface et souterraine en qualité et en quantité au

profit des populations et des différents secteurs d'activité de l'économie ; (iii) la protection et la restauration des écosystèmes d'eau douce ; (iv) le renforcement de la résilience des populations face aux catastrophes et conflits d'origine hydrique ; (v) l'amélioration durable de la disponibilité de l'eau à des fins de productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques ; (vi) l'amélioration de la connaissance des ressources en eau et (vii) la sécurisation et la pérennisation des ouvrages de mobilisation des ressources en eau.

1.5.6. Une gouvernance environnementale à améliorer

La prise en compte des thématiques émergentes du développement durable dans les politiques et programmes de développement s'est améliorée. La proportion de politiques sectorielles, des Plans régionaux de développement (PRD) et de Plans communaux de développement (PCD) intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable est passée de 17% en 2015 à 40% en 2020.

Le Burkina Faso a également renforcé son cadre institutionnel de promotion de l'économie verte ainsi que son recours aux instruments financiers d'intervention en la matière, notamment le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE). La conception des stratégies et l'opérationnalisation amorcée des éco-villages contribuent également à la dynamisation de la transition vers une économie verte.

Malgré ces efforts, l'Indicateur de performance environnementale (IPE) du Burkina Faso est passé de 43,71 en 2016 à 38,3 en 2020, soit une baisse de plus de 5 points en l'espace de 5 ans. Cette situation démontre toute la fragilité de la gouvernance environnementale. On note également : (i) l'inadaptation et/ou la faible application des textes législatifs et réglementaires en matière d'environnement et de développement durable ; (ii) la faible prise en compte des thématiques de l'environnement, du développement durable et du changement climatique dans la programmation des actions et la budgétisation ; (iii) le développement encore insuffisant de la finance verte pour soutenir l'entrepreneuriat et les investissements verts.

En termes de défis à relever pour améliorer cette gouvernance, l'accent sera mis sur (i) l'intégration de l'environnement, du développement durable et du changement climatique dans les documents de planification et les instruments de programmation et de budgétisation ; (ii) la maîtrise des facteurs de dégradation de l'environnement qualitatif et quantitatif ; (iii) la gestion intégrée des écosystèmes sensibles (berges des cours d'eau, forêts galeries, zones humides, etc.) ; (iv) la promotion des évaluations environnementales ; (v) le développement de la fiscalité verte et (vi) la capitalisation des contributions des secteurs de production dans la préservation de l'environnement.

1.5.7. Une vulnérabilité des populations et des écosystèmes au changement climatique à réduire

L'amélioration des capacités d'adaptation des populations et des écosystèmes au changement climatique a été marquée sur la période 2016-2020 par la vulgarisation de technologies innovantes, l'application de bonnes pratiques d'adaptation dans les secteurs économiques vulnérables, la promotion de l'adaptation basée sur les

écosystèmes et sur les communautés ainsi que la diffusion de l'information climatique. Ces actions ont permis de porter le taux d'adoption des technologies d'adaptation au changement climatique à 86% en 2019. Quant à l'atténuation des effets néfastes du changement climatique, le niveau d'émission nette annuelle de CO₂ a été réduit grâce : (i) au renforcement de la préservation des écosystèmes naturels ; (ii) à l'accroissement des stocks de carbone à travers l'apurement des aires classées ; (iii) à l'adoption de techniques et technologies sobres en carbone ; (iv) au renforcement de la lutte contre les pollutions ; (v) à la récupération des terres dégradées dans les zones protégées ; (vi) à l'aménagement des aires de protection faunique et de forêts classées et (vii) aux actions de reboisement ; (viii) à la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale et (ix) à l'utilisation des bio-digesteurs dans les ménages et dans certaines unités industrielles.

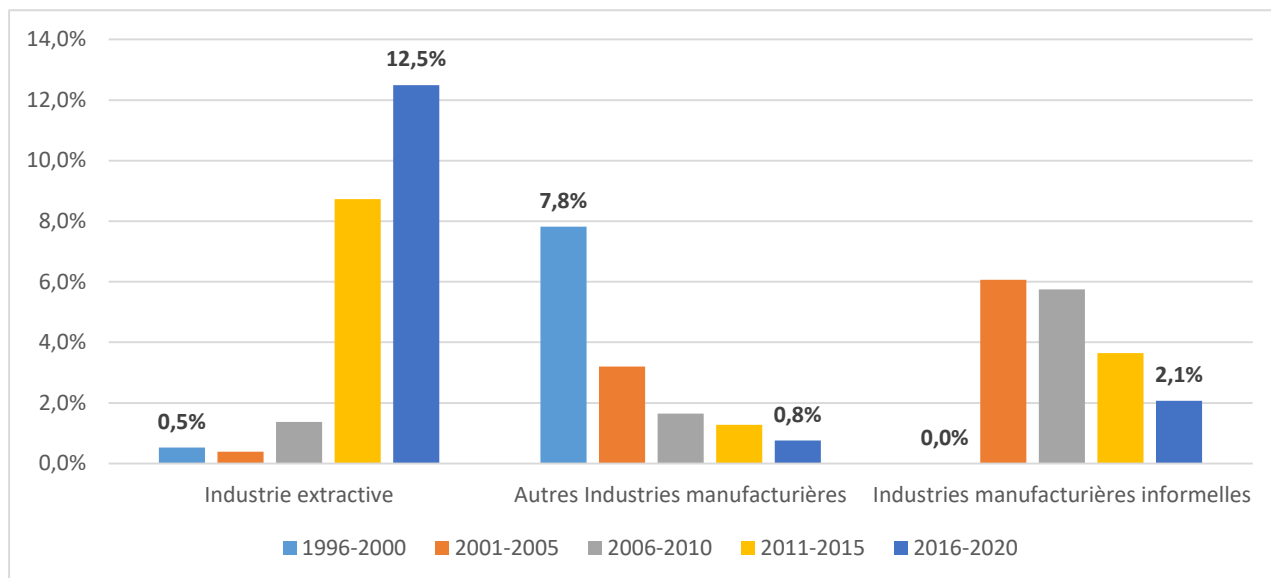
Malgré ces avancées, des insuffisances demeurent notamment : (i) la faible adoption des pratiques et technologies de production et de consommation durables ; (ii) la faible sécurisation des ressources forestières et fauniques ; (iii) la faible disponibilité et qualité des informations climatiques ; (iv) la faiblesse des capacités de séquestration des puits de carbone et (v) la vulnérabilité des populations et des écosystèmes au changement climatique.

En conséquence, les défis majeurs sont : (i) le renforcement des systèmes d'information et la capacitation des acteurs et institutions impliqués dans l'adaptation au changement climatique et (ii) le développement de mécanismes techniques ou technologiques de résilience climatique efficaces adaptés aux spécificités du pays.

1.5.8. Une industrie embryonnaire très peu compétitive avec une faible contribution au PIB de l'activité de manufacture

La contribution du secteur secondaire au PIB est demeurée quasiment stable, passant de 20,1% en 2015 à seulement 20,5% en 2019, en dépit des initiatives de relance et de restructuration des entreprises en difficulté, de l'appui à la mise en place de nouvelles unités industrielles et de l'adoption de la stratégie nationale d'industrialisation. Cette contribution reste portée par l'industrie extractive qui s'est renforcée au fil du temps, au contraire de l'activité manufacturière formelle et informelle qui a reculé de 7,8% du PIB en moyenne entre 1996 et 2000 à 2,9% du PIB entre 2016 et 2020.

Graphique 3: Evolution des parts contributives des branches d'activité du secteur secondaire dans le PIB



Source : Données de l'instrument automatisé de prévision (IAP) DGEP, août 2020

En outre, le taux d'accroissement de l'approvisionnement des agro-industries et le taux de commercialisation des produits locaux agricoles se sont légèrement améliorés, ressortant respectivement en moyenne à 27,7% et 26,8% par an entre 2016 et 2020 pour des niveaux de référence de 25% en moyenne.

En matière d'artisanat, peuvent être capitalisés comme acquis, l'opérationnalisation du Village artisanal de Kaya, le financement de 69 entreprises culturelles, l'installation des artisans dans le Centre artisanal de Bobo-Dioulasso, la tenue du Salon régional de l'artisanat (SARA) à Kaya et la prise de textes réglementaires.

Malgré les acquis ci-dessus mentionnés, diverses insuffisances persistent notamment : (i) la baisse tendancielle de la contribution au PIB de l'industrie manufacturière et la faible compétitivité de l'industrie burkinabè ; (ii) la faible organisation des interprofessions des filières porteuses (sésame, anacarde, karité, etc.) ; (iii) la fraude, la contrefaçon et la concurrence déloyale ; (iv) la faible diversification des produits et des marchés et (v) la faible réglementation du secteur de l'artisanat.

Pour accroître la contribution du secteur de l'industrie et principalement celle de l'industrie manufacturière dans le PIB, les principaux défis à relever sont : (i) l'organisation des chaînes de valeur des filières porteuses ; (ii) le soutien à la promotion de l'agro-industrie ; (iii) la création du cadre et de zones industrielles favorables à la création d'unités industrielles de transformation ; (iv) la promotion de la libre concurrence entre les opérateurs économiques et la protection des consommateurs ; (v) l'organisation des acteurs de l'artisanat et l'accompagnement des unités de production artisanale ; (vi) la protection des œuvres artisanales ; (vii) la réduction de la fraude et de la contrefaçon des produits industriels et artisanaux et (viii) l'intégration des entreprises nationales dans les chaînes de valeur nationales, régionales et internationales.

1.5.9. Un accroissement du nombre de mines en exploitation mais avec une faible participation des acteurs nationaux

Sur la période allant de 2016 à 2020, le nombre de mines industrielles en exploitation est passé de 10 à 17, avec la création de plus de 51 600 emplois directs et indirects. La part des industries extractives dans le PIB est passée de 8,4 % en 2016 à 12,7% en 2020.

L'or reste le principal minéral contributeur au PIB. Sa production est passée de 36,28 tonnes en 2016 à 62,14 tonnes en 2020, classant le pays au rang de 5^e pays producteur africain.

En outre, pour accroître l'impact du secteur minier dans l'économie, d'importantes réformes ont été engagées. Il s'agit, entre autres, de l'adoption de lois³ et textes d'application, l'opérationnalisation de l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS), l'élaboration de la stratégie nationale du contenu local minier, l'opérationnalisation des quatre fonds miniers institués en 2015 (Fonds minier de développement local, Fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine, un fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés et Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre).

Par ailleurs, en matière de connaissance géologique, les acquis concernent la validation de dix (10) cartes géologiques à l'échelle 1/200 000, trois (03) cartes géologiques à l'échelle 1/50 000, la réalisation du levé géochimique de contrôle sur des anomalies d'intérêt économique dans le sud-ouest du Burkina Faso et l'élaboration de 23 cartes de sites aurifères artisanaux dont 22 cartes (feuilles) à l'échelle 1/200 000 et une carte d'ensemble au 1/1 000 000 avec notice explicative.

Enfin, en matière de gestion transparente et efficace des autorisations et titres miniers, l'acquis majeur reste la modernisation et la mise en ligne du cadastre minier, en avril 2018. Au 31 décembre 2020, on dénombre cinq cent soixante-quatorze (574) titres miniers et autorisations valides.

Nonobstant ces acquis, des insuffisances sont à noter. Il s'agit de : (i) l'insuffisance de compétences locales dans certains domaines spécialisés ; (ii) la faiblesse des capacités technique et financière des acteurs locaux ; (iii) la faible capture de la demande en biens et services par les fournisseurs nationaux ; (iv) le faible effet d'entraînement du secteur minier sur les autres branches de l'économie ; (v) la persistance de la fraude dans la commercialisation de l'or et (vi) la faiblesse des capacités techniques des opérateurs dans l'exploitation, la transformation et la valorisation des substances de carrières.

³ Loi N° 28-2017 du 18 mai 2017 portant organisation et commercialisation de l'or et d'autres substances précieuses au Burkina Faso,

Loi N° 51-2017 du 23 novembre 2017 portant fixation du régime des substances explosives à usage civil au Burkina Faso.

Au regard des insuffisances, les principaux défis sont : (i) le développement de la chaîne d'approvisionnement nationale et de l'expertise nationale ; (ii) l'intégration de l'exploitation des ressources minérales au reste de l'économie ; (iii) le développement de l'information géologique et minière ; (iv) la diversification de l'exploitation des ressources minérales disponibles ; (v) le renforcement de la gouvernance de l'exploitation des ressources minérales ; (vi) l'amélioration de l'organisation de l'exploitation minière artisanale et (vii) la lutte contre la fraude dans la commercialisation de l'or et des matières minérales.

1.5.10. Des efforts consentis dans la réalisation d'infrastructures de transport mais une densité du réseau en deçà des standards internationaux

De 2016 à 2020, 419,55 km de routes ont été bitumées, 872,71 km de voiries urbaines ont été aménagées dont 410,96 km bitumées, 423,10 km de routes bitumées ont été renforcées/réhabilitées, 992,44 km de routes du réseau classé ont reçu un entretien périodique, 2 134,66 km de pistes rurales ont été aménagées, 9 ouvrages de franchissement (échangeurs, ponts) ont été construits et 17 634 km de routes du réseau routier national ont reçu un entretien courant. A cela s'ajoutent l'achèvement des études de faisabilité pour la mise en œuvre de l'interconnexion ferroviaire avec le Ghana et la certification de l'aéroport international de Ouagadougou.

Toutefois, le développement des infrastructures de transport sur le territoire national n'a pas été suffisant pour désenclaver toutes les zones de production.

Les insuffisances relevées dans le domaine des infrastructures de transport sont relatives : (i) à la persistance de la surcharge des véhicules poids lourd ; (ii) à la fréquente défaillance des entreprises ; (iii) à la rigidité des réglementations en matière de commande publique qui ne facilitent pas le choix des procédures qui siéent et des prestataires les plus à même de réaliser des infrastructures de qualité et (iv) au faible développement des infrastructures ferroviaires et aéroportuaires.

De ces insuffisances, les principaux défis à relever dans le domaine des infrastructures de transport sont : (i) l'amélioration de la desserte du pays par la réalisation d'infrastructures aux normes internationales ; (ii) l'amélioration de l'accessibilité aux zones de production, aux pôles commerciaux, aux centres touristiques, aux centres sociaux et économiques de base et aux agglomérations secondaires ; (iii) le rehaussement de la couverture cartographique du territoire ; (iv) la sauvegarde du patrimoine routier ; (v) la réalisation d'infrastructures de transport favorisant les modes collectifs et non polluants ; (vi) le développement des infrastructures ferroviaires et aéroportuaires et (vii) la lutte contre la surcharge.

1.5.11. Une hausse continue de la couverture électrique nationale mais contrariée par la vétusté et l'obsolescence des infrastructures de production et de transport

Sur la période 2016-2019, le nombre de localités électrifiées est passé de 625 à 1 049 portant le nombre d'abonnés au réseau électrique à 774 726 contre 618 164 en 2016 et le taux de couverture électrique national à 41,83% contre 33,55% en 2016.

Des progrès notables ont été également enregistrés en matière de promotion des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Au total, 915 695 lampes LED ont été installées au profit de 500 000 ménages raccordés au réseau de la SONABEL et 10 500 lampadaires à diodes électroluminescentes installés dans 25 villes. A cela s'ajoutent les lampes et chauffe-eaux solaires installés au profit des CSPS et écoles dans les localités rurales.

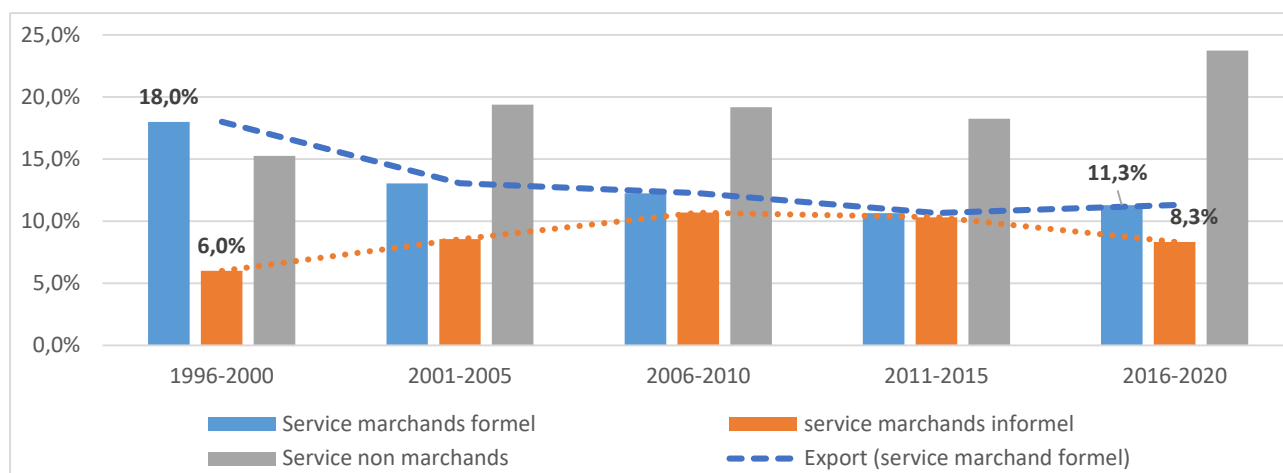
Malgré ces progrès, il subsiste d'importantes insuffisances relatives : (i) à la vétusté et l'obsolescence de certaines infrastructures de production et de transport ; (ii) au faible contrôle des équipements solaires importés ; (iii) à la lourdeur du processus de construction des centrales en mode Partenariat public-privé (PPP) ; (v) au coût élevé de production et de distribution de l'énergie et (vi) à la faiblesse du cadre juridique du domaine de l'énergie.

Au regard de ces acquis et insuffisances, les défis majeurs en matière d'énergie sont : (i) l'accroissement de la production en quantité et en qualité de l'énergie électrique, à travers le renforcement du mix énergétique ; (ii) la disponibilité et l'accessibilité de l'énergie de qualité et à moindre coût à tous ; (ii) le développement des énergies renouvelables et le renforcement de l'efficacité énergétique ; (iii) la disponibilité des hydrocarbures en quantité et en qualité et (iv) l'amélioration du cadre juridique et de la gouvernance du secteur.

1.5.12. Un secteur tertiaire qui se formalise mais reste peu professionnel

Pour ce qui est du secteur des services, l'acquis majeur reste la baisse notable de la part de l'activité informelle dans sa valeur ajoutée du secteur (cf. Graphique 4). En 2020, cette part était de 16,5% contre 20,7% en 2015. Aussi, la part de l'informel dans le PIB dont la moyenne de la période allant de 2011 à 2015 était de 10,3% a reculé pour s'établir en moyenne à 8,3% entre 2016 et 2020. Au contraire, la part des activités formelles du tertiaire dans le PIB s'est légèrement accrue, passant de 10,6% en moyenne entre 2011 et 2015 à 11,3% sur la période 2016-2020.

Graphique 4: Evolution des parts contributives des branches du secteur tertiaire au PIB



Source : Données de l'instrument automatisé de prévision (IAP) DGEP, août 2020

1.5.13. Un secteur du commerce et des services marchands confronté à la concurrence déloyale, la fraude et à la corruption

L'activité de commerce est alimentée essentiellement par les échanges des produits agricoles, les produits de l'artisanat local, les importations de produits manufacturés, pétroliers, pharmaceutiques, des machines et les exportations de matières premières.

De 2016 à 2019, le pays a enregistré un gain de part de marché au niveau régional qui passe de 3% à 3,9% et un accroissement du taux de couverture des importations par les exportations qui passe de 72,2% à 76,7%. A ces gains s'ajoutent le renforcement des opérations de contrôle des prix, de la qualité, la disponibilité de l'information commerciale et les efforts de lutte contre la fraude. S'agissant de la branche des services marchands, le taux de croissance de sa valeur ajoutée est passé de 6,60% en 2015 à 7,27% en 2019.

En revanche, les actions menées en vue d'accroître la part des exportations de biens manufacturés dans les exportations totales de biens n'ont pas pu être soutenues. Ainsi, après une hausse sensible de 10,6% en 2015 à 11,7% en 2016, le ratio a reculé à nouveau pour s'établir à 7,2% en 2019.

Toutefois, quelques insuffisances persistent. Il s'agit principalement de la faible organisation de la concurrence au niveau du commerce, du non-respect des textes réglementaires commerciaux par les commerçants, de l'insuffisance des infrastructures de commercialisation, de la faible qualité des produits, de l'insuffisance de l'information sur les marchés, de la faible diversification des exportations du pays, de la contrefaçon, de la fraude et de la concurrence déloyale.

Les défis à relever afin d'améliorer la mise en marché des produits nationaux portent sur : (i) l'amélioration de l'information sur les marchés et le renforcement des infrastructures de commercialisation des produits de grande consommation ; (ii) le renforcement de la certification des produits nationaux ; (iii) la diversification des produits d'exportation ; (iv) la transformation locale des matières premières exportées ; (v) l'amélioration de la qualité des produits mis sur le marché national et international et (vi) le renforcement de la lutte contre la concurrence déloyale et l'adaptation continue des textes encadrant le commerce.

1.5.14. Des industries culturelle, touristique et sportive peu performantes

Le secteur de la culture, du tourisme, des sports et des loisirs fait partie des secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois au Burkina Faso. Les actions menées dans le secteur ont permis de faire évoluer le taux de progression des entreprises touristiques formelles de 5% en 2016 à 9,8% en 2019. Pour les entreprises culturelles, ce taux est passé de 15% en 2017 à 34,1% en 2019. En matière de sport, diverses compétitions sportives ont pu se tenir et le pays a enregistré une performance assez appréciable au niveau international, de même que des infrastructures de promotion du sport et des loisirs ont pu être réalisées.

Toutefois, ce secteur est resté fortement vulnérable à la dégradation de la situation sécuritaire et de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Cette vulnérabilité s'est accentuée avec le déficit d'infrastructures adaptées de promotion du tourisme, de la culture, des sports et des loisirs. En outre, le soutien technique et financier au développement des industries culturelle, touristique et sportive fortes et compétitives et l'offre de formation sont apparus faibles, si bien que la contribution du secteur à l'économie nationale est demeurée modeste.

En vue d'une meilleure exploitation des potentialités de développement de la culture, du tourisme, des sports et des loisirs, les défis suivants sont à relever : (i) le financement des industries culturelle, touristique et sportive ; (ii) l'amélioration des compétences des opérateurs et de la compétitivité des produits culturels et touristiques burkinabè ; (iii) l'accroissement de l'offre d'éducation et de formation sportive, culturelle et touristique ; (iv) l'aménagement et la valorisation des sites touristiques, la construction et la réhabilitation d'infrastructures sportives, culturelles, touristiques et de loisirs de qualité accessibles et (v) le renforcement de la structuration et de la professionnalisation des acteurs de la culture, du tourisme, des sports et des loisirs.

1.5.15.Des services de communication, de l'économie numérique et des postes faiblement modernisés

L'opérationnalisation de la Télévision numérique de terre (TNT) en 2017 a permis le basculement de la télédiffusion de l'analogique vers le numérique grâce au démarrage des activités de la Société burkinabè de télédiffusion (SBT). Le taux de couverture du territoire par la radio nationale est alors passé de 48% en 2015 à 95,8% en 2020, celui de la couverture du territoire par la télévision de 45,5% en 2015 à 98% en 2020 tandis que le taux de couverture du territoire par la presse écrite publique est ressorti à 75% en 2020 contre 51% en 2015.

Dans le domaine de l'économie numérique, il convient de relever l'amélioration de la capacité de la bande passante internationale du Point d'atterrissage virtuel (PAV) qui est passée de 2,5 Gbps en 2015 à 22,5 Gbps en 2020, l'amélioration du taux de pénétration de l'Internet qui passe de 50,69% en 2020 à 70 en 2025, ou encore la baisse de 11% des tarifs des services de communication permettant à la population de disposer d'une information de qualité.

Le sous-secteur des postes et télécommunications est ainsi resté dynamique même si sa contribution au PIB est en régression, passant de 3,1% en 2015 à 2,3% en 2020. En outre, la disparité du niveau de déploiement des infrastructures de télécommunication dans le pays reste également un frein au plein développement du secteur.

Pour améliorer la compétitivité des services de communication électroniques, de l'économie numérique et des postes, les défis ci-après doivent être relevés : (i) le développement des infrastructures de communication large bande de qualité ; (ii) la création d'un environnement de la confiance numérique ; (iii) le développement d'une expertise numérique nationale reconnue ; (iv) la transformation numérique de

l'administration publique ; (v) l'extension et la restructuration des services financiers postaux.

1.5.16. Un transport en pleine croissance mais à réformer à tous les niveaux

En matière de transport, des efforts importants ont permis la baisse substantielle du temps moyen d'attente à un arrêt de bus, la baisse de l'âge moyen des véhicules affectés au transport de marchandises, l'éradication de l'extrême surcharge sur les axes routiers et la sécurisation des titres de transport. Ces progrès ont été rendus possibles grâce au renforcement et au rajeunissement du parc de véhicules de transport poids lourd et de bus de la SOTRACO. Le renforcement du contrôle des véhicules poids lourd de transport de marchandises et l'amélioration de la sécurité des titres de transport font partie des acquis.

Malgré les résultats atteints, des insuffisances persistent et se situent au niveau : (i) de la planification et de la gestion de la mobilité urbaine ; (ii) de la professionnalisation des acteurs du secteur ; (iii) de l'attractivité du transport en commun ; (iv) de la lutte contre l'insécurité routière ; (v) de la compétitivité des transports aérien et ferroviaire et (vi) du faible rythme de renouvellement du parc automobile routier.

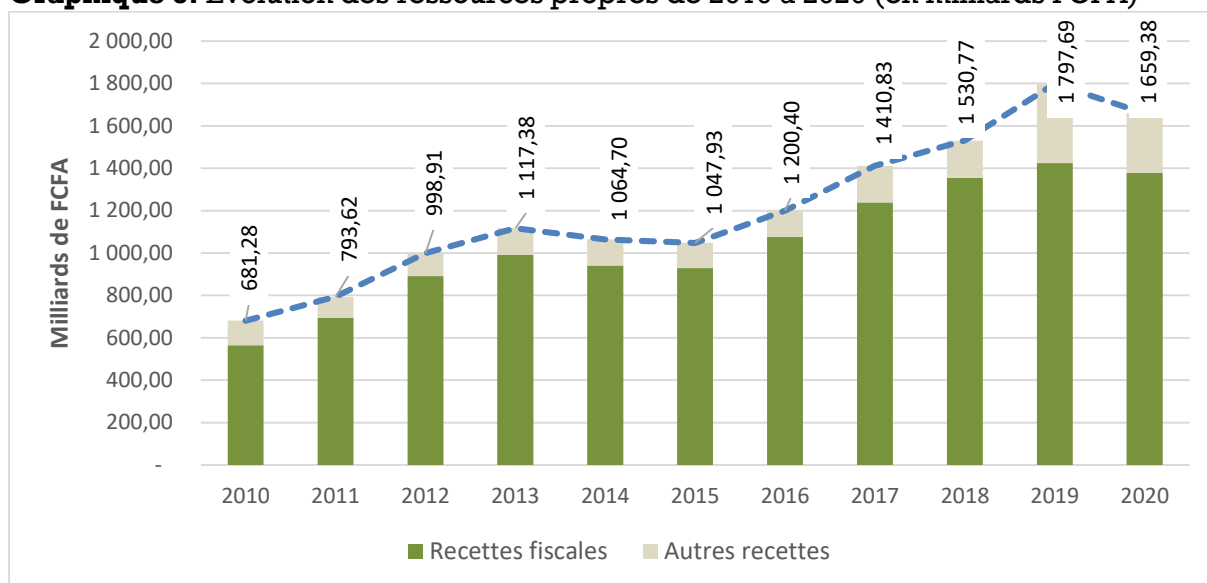
Les défis liés à ces insuffisances sont : (i) la modernisation et la professionnalisation des acteurs privés du secteur des transports ; (ii) l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des services de transport en commun et des transports actifs n'émettant pas de polluant ; (iii) l'amélioration de la sécurité routière ; (iv) la prise de mesures incitatives pour l'usager et favorisant les transports en commun et les transports actifs qui n'émettent pas de polluant (vélo, marche) et (v) la mise en place d'un cadre institutionnel et organisationnel favorisant la réduction des émissions de CO₂.

1.6. UN FINANCEMENT DE L'ECONOMIE A RENFORCER

Dans le cadre du financement de son développement, le Burkina Faso a élaboré, à l'instar des autres cycles de développement, des stratégies de mobilisation des ressources. Pour le financement du premier cycle du PNDES 2016-2020, d'un coût global de 15 395,4 milliards FCFA, la stratégie de mobilisation de ressources définie a mis l'accent sur trois principales sources dont les ressources internes, les ressources extérieures et les financements innovants.

De la période 2010 à 2020, les ressources propres ont progressé en moyenne de 11% par an portées par l'accroissement des recettes fiscales représentant au moins 86% de ces ressources par an. Cependant, malgré l'accroissement des recettes fiscales liées aux réformes engagées et au boom minier, les ressources propres mobilisées sont restées en deçà des objectifs. En effet, la cible de mobilisation de 9 825,2 milliards FCFA de ressources propres a été réalisée à hauteur de 77,3% et le taux de pression fiscale, malgré sa hausse, demeure en dessous du seuil minimum fixé, pour les pays de la CEDEAO, à 20% du PIB.

Graphique 5: Evolution des ressources propres de 2010 à 2020 (en milliards FCFA)

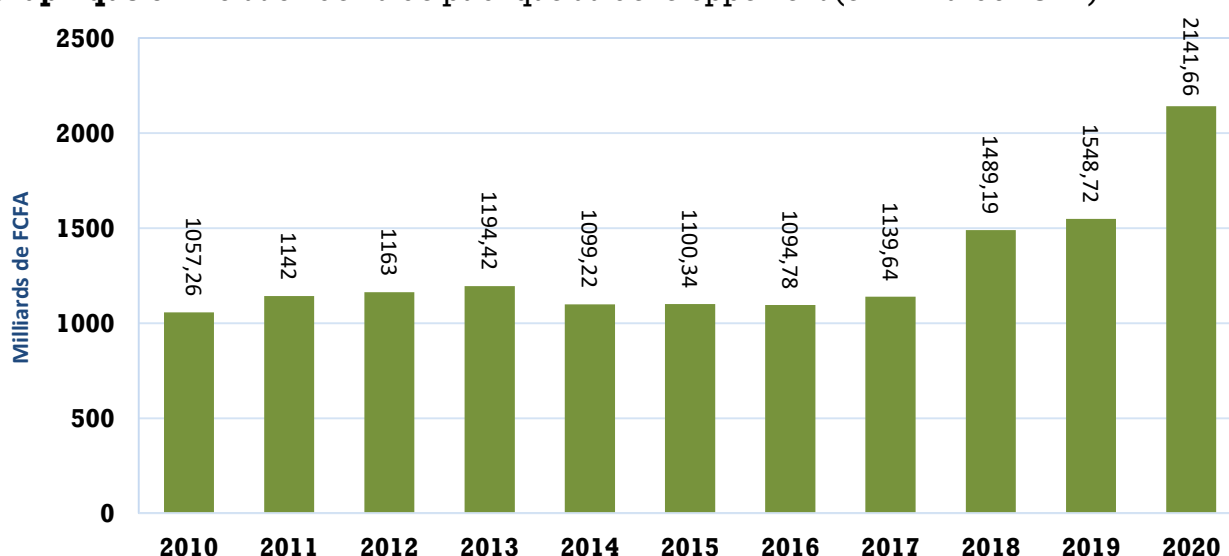


Source : DGEP/ IAP, mars 2021

L'aide publique au développement a également constitué un levier de financement des politiques publiques du pays. Du point de vue de la mobilisation des ressources extérieures sur la période allant de 2016 à 2020, quatre cent quatre-vingt-onze (491) conventions ont été signées avec les partenaires dont 401 au titre des dons et 90 au titre des prêts. Le montant de l'ensemble de ces conventions de financement s'élève à 5 034,74 milliards, soit un taux de mobilisation du gap de financement du PNDES (5 570,2 milliards FCFA) de 90,4%.

Le montant cumulé des décaissements de l'APD sur la période s'établit à 4 280,50 milliards FCFA. Cependant, le montant de l'APD exécuté est de 2 025,88 milliards de FCFA représentant un taux d'absorption de 47,4% et 36,4% du gap de financement.

Graphique 6: Evolution de l'aide publique au développement (en milliards FCFA)



Source : A partir des données de la DGCOOP (2020)

Pour le financement des dépenses non couvertes par les ressources propres et les dons, outre le recours aux prêts des partenaires institutionnels, le Burkina Faso a recouru avec succès au marché financier régional, par l'émission de 2016 à 2020, de 125 titres publics, bons et obligations confondus, pour un montant annuel moyen mobilisé de 714,35 milliards FCFA. Toutefois, outre l'accroissement du stock de la dette intérieure, ce fort recours au marché financier régional a eu comme conséquence, le triplement entre 2016 et 2020, de son service, établi à 542,57 milliards FCFA en 2020.

Enfin, concernant les financements innovants, sur la dizaine d'instruments identifiés pour renforcer le financement du PNDES 2016-2020, au 31 décembre 2020, seul le Partenariat public-privé a été expérimenté ; avec la signature de 09 conventions de PPP pour un montant total de 346,78 milliards FCFA.

Aussi, pour financer efficacement les politiques publiques, les défis suivants doivent être relevés : (i) l'amélioration du rendement de la fiscalité ; (ii) la diversification des financements innovants ; (iii) l'accroissement de la capacité d'absorption et (iv) l'harmonisation des procédures des partenaires et le renforcement de la coordination de l'aide.

1.7. LES DEFIS MAJEURS A RELEVER POUR REDUIRE LA FRAGILITE DU BURKINA FASO ET ACCELERER LA TRANSFORMATION DE SON ECONOMIE

De l'analyse diagnostique de la situation économique et sociale, il se révèle cinq défis majeurs à relever pour gagner le pari de la transformation structurelle de l'économie burkinabè. Il s'agit des défis liés à : (i) la consolidation de la résilience et au rétablissement de la sécurité, la paix et la cohésion sociale ; (ii) l'approfondissement des réformes institutionnelles et administratives ; (iii) la consolidation du développement du capital humain et la solidarité nationale ; (iv) la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois et (v) le renforcement du financement de l'économie et de l'approche de mise en œuvre.

1.7.1. La consolidation de la résilience et le rétablissement de la sécurité, la paix et la cohésion sociale

Ce défi pose trois problèmes essentiels : (i) la réduction de la vulnérabilité des populations et des communautés face au risque de basculement dans la violence ; (ii) la sécurisation adéquate du pays et de ses populations et (iii) l'effritement de la cohésion sociale et de la concorde nationale. Il urge de renforcer la construction des bases solides pour l'édification de l'Etat-nation à travers : (i) l'éducation des populations, en particulier des jeunes à la citoyenneté, au patriotisme et à la culture de la paix ; (ii) la lutte contre la stigmatisation de certains groupes ; (iii) le relèvement et la réinsertion socioéconomique des PDI ; (iv) le renforcement de la présence de l'Etat, des forces armées nationales et des forces de sécurité intérieure sur tout le territoire national ; (v) le renforcement des capacités organisationnelles, logistiques, opérationnelles des forces armées nationales et des forces de sécurité intérieure ; (vi) le renforcement des capacités organisationnelles, logistiques, opérationnelles des acteurs chargés du traitement judiciaire des actes de terrorisme ; (vii) l'adaptation des politiques agraires et foncières et de leur gestion en vue d'assurer l'équité d'accès à cette ressource et (viii)

la promotion des valeurs traditionnelles de cohésion sociale et la communication non violente.

1.7.2. L'approfondissement des réformes institutionnelles et administratives

Le défi de l'approfondissement des réformes institutionnelles et administratives renvoie à la problématique de l'amélioration des gouvernances politique, administrative et économique d'une part, et d'autre part, à celle de l'amélioration de la qualité des institutions impliquant l'adoption d'un système démocratique qui garantisse la primauté du droit, la transparence, l'alternance et la lutte contre la corruption. D'où la nécessité : (i) d'instituer un système juridique et judiciaire performant, garant des droits et des libertés individuelles et collectives ; (ii) de promouvoir une administration publique moderne, catalyseur du développement et enfin (iii) d'impulser une gouvernance locale conforme aux orientations du troisième cycle de la décentralisation qui prône un développement harmonieux des collectivités territoriales.

1.7.3. La consolidation du développement humain durable et de la solidarité nationale

Le défi de la consolidation du développement humain durable et la solidarité nécessite l'accroissement de la disponibilité et de l'employabilité des ressources humaines adaptées aux besoins de l'économie nationale.

Ce défi commande la poursuite des efforts d'investissement dans le capital humain à travers : (i) la promotion de la couverture sanitaire universelle ; (ii) la riposte sanitaire face à la COVID-19 et aux autres crises et urgences sanitaires ; (iii) l'accélération de la transition démographique , (iv) l'amélioration de l'accès de tous à une éducation de qualité à tous les niveaux, (v) la réforme des enseignements primaire, post-primaire, secondaire et supérieur ; (vi) l'accroissement et l'amélioration de la qualité et de l'offre d'ETFP et la réduction des disparités et (vii) la mise en œuvre efficace de la stratégie de l'éducation en situation d'urgence.

Le second pan de l'investissement dans le capital humain a trait à : (i) l'accès à l'eau et à l'assainissement, (ii) au renforcement de l'accès des ménages à l'électricité et au logement décent, (iii) la maîtrise de l'extension de l'espace urbain et péri-urbain et (iv) la promotion de l'emploi, du travail, de la protection sociale et du genre.

1.7.4. La dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

Le défi de la dynamisation des bases productives et de la compétitivité se réfère d'une part, au faible développement des bases productives pour un développement industriel durable et d'autre part, à la faible compétitivité des secteurs de production et de transformation des produits nationaux. Pour œuvrer à la transformation structurelle des bases productives, l'intervention publique devra concourir à : (i) la disponibilité en quantité et en qualité de l'énergie pour les besoins du secteur industriel, (ii) la réduction des coûts des facteurs de production ; (iii) la poursuite de la réorientation et la dynamisation de la recherche-développement vers les besoins réels d'innovations techniques et technologiques nationaux et (iv) l'opérationnalisation des réformes et investissements prioritaires pour l'accroissement de la productivité du secteur primaire.

Par ailleurs, pour accroître la part de l'industrie manufacturière dans le PIB, il importe de veiller à : (i) la réalisation de l'interconnexion des secteurs d'activités ; (ii) la transformation et l'accroissement de la valeur ajoutée des produits agro-sylvo-

pastoraux; (iii) l'engagement de l'État dans la mise en œuvre d'unités de production à effets d'entraînement importants ; (iv) la facilitation de la mise sur le marché et (v) l'encouragement de l'approvisionnement des agro-industries par les productions locales.

1.7.5. Le renforcement du financement de l'économie et de l'approche de mise en œuvre du PNDES-II

Ce défi renvoie à trois problèmes essentiels : (i) la mobilisation des ressources ; (ii) l'accroissement de la capacité d'absorption des ressources, notamment extérieurs et (iii) l'identification d'approches innovantes pour élever la cadence de la mise en œuvre de la politique de développement.

Ce défi commande la poursuite des efforts pour améliorer l'espace fiscal à travers l'accélération des réformes engagées sur le plan institutionnel et réglementaire dans la mobilisation des ressources, le renforcement du partenariat économique avec la participation du secteur privé et des autres acteurs au développement, l'impulsion de réformes pour améliorer le suivi et la mise en œuvre du plan avec un accent particulier sur la promotion de l'approche de développement endogène impliquant l'ensemble des acteurs, particulièrement les communautés.

II. STRATEGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 2021-2025

2.1. FONDEMENTS ET VISION

Le programme présidentiel 2021-2025 constitue le premier fondement du deuxième Plan national de développement économique et social. Il ambitionne l'avènement d'une nation démocratique, stable, prospère et juste pour tous, par le biais d'une transformation structurelle de l'économie nationale pour la mettre sur une trajectoire de forte croissance, tout en réduisant profondément les inégalités sociales et la pauvreté rurale et urbaine.

En outre, le PNDES-II se fonde sur la vision prospective Burkina 2025, le Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) 2040, les politiques sectorielles et les cadres d'orientation du développement dans le monde et dans la sous-région, à savoir, les Objectifs de développement durable (ODD) 2015-2030, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Cadre stratégique de la CEDEAO.

Partant de ces fondements et considérant les défis de la transformation structurelle de l'économie nationale, la vision du deuxième Plan à l'horizon 2025 se formule comme suit : **"Le Burkina Faso, une nation solidaire, démocratique, résiliente et de paix, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte, inclusive et durable"**.

2.2. PRINCIPES DIRECTEURS

S'imprégnant de sa vision, les principes directeurs formulés pour guider la mise en œuvre du PNDES-II sont : (i) le leadership national, (ii) l'équité et la promotion du genre, (iii) la subsidiarité et le partenariat, (iv) la GAR, (v) la durabilité et (vi) la proactivité.

2.2.1. Leadership national

La mise en œuvre du PNDES-II se fera sous le leadership du Gouvernement, à travers la définition et la mise en œuvre d'orientations claires de développement, le financement d'une grande partie des actions sur ressources propres et l'orientation des appuis des PTF sur les priorités nationales de développement retenues. Elle se fera aussi par la participation des communautés à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes et des actions conduites par les institutions nationales, les départements ministériels et les collectivités territoriales.

Ce leadership sera assuré par la tenue régulière de cadres de dialogue nationaux et régionaux, pour qu'un véritable engouement soit maintenu, en vue de la prise en compte constante des aspirations des populations et de la contribution de tous les partenaires au développement.

2.2.2. Equité et genre

L'élaboration du deuxième Plan national de développement économique et social a été participative et inclusive, par l'implication effective de toutes les parties prenantes au développement économique et social, sur le plan national et local. Cette démarche sera poursuivie dans sa mise en œuvre, à travers une approche de partenariat, de promotion du dialogue social, de réduction des inégalités, de développement des capacités

d'adaptation de toutes les couches sociales, surtout les plus vulnérables et de prééminence de la bonne gouvernance.

La réduction des inégalités sociales, régionales et la solidarité nationale seront le fil conducteur déterminant pour assurer l'équité intra et intergénérationnelle, la prise en compte du genre, ainsi que la prise en compte des spécificités des régions et localités par la valorisation de leurs potentialités, *pour plus d'équité spatiale, plus de cohésion sociale et de paix.*

L'équité sera également un principe directeur de la mise en œuvre du PNDES-II, en faveur du développement durable, par la promotion des modes de consommation et de production durables, susceptibles d'améliorer la qualité de vie des populations, en milieu urbain comme en milieu rural. L'équité favorisera également une utilisation rationnelle des ressources naturelles et leur contribution à l'économie, en tant que capital naturel.

L'application de ce principe devra se traduire aussi par la prise en compte constante des besoins de sécurité des citoyens et de primauté du droit.

2.2.3. Subsidiarité et partenariat

Par la prise en compte du principe directeur de la subsidiarité et du partenariat, la mise en œuvre du PNDES-II conduira à ce que l'Etat ne se substitue pas à un partenaire qui soit à même de mieux exécuter une tâche que lui. Le Plan conçoit ainsi un Etat incitateur mais susceptible d'intervenir directement dans la sphère de la production économique, pour des raisons stratégiques et dans une recherche de combinaison optimale entre faire et faire-faire.

En conséquence, ce principe devra se matérialiser par l'implication judicieuse des acteurs des collectivités territoriales, du secteur privé, à travers le renforcement du Partenariat public-privé (PPP), de la société civile et des PTF dans l'exécution des actions retenues.

2.2.4. Gestion axée sur les résultats (GAR)

La GAR est une approche utilisée pour améliorer l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, en mettant l'accent sur l'atteinte des résultats préalablement définis de façon réaliste.

En outre, la transparence et la reddition des comptes, éléments fondamentaux de la GAR, sont essentielles dans l'obtention des résultats de développement, en ce sens qu'elles permettent d'instaurer un climat de confiance et de garantir la pleine participation des acteurs à la réalisation des objectifs définis.

Aussi, la démarche de mise en œuvre de ce Plan pour la période 2021-2025 devra-t-elle viser l'atteinte des résultats définis, par une identification claire des objectifs, des résultats à atteindre, des moyens à mobiliser et des indicateurs de performance, avec la précision des différentes responsabilités selon les séquences et suivant les acteurs engagés. Dans ce cadre, chaque acteur sera donc solidairement tenu par l'atteinte des résultats découlant des activités ou du processus dont il aura la responsabilité.

2.2.5. Durabilité

La durabilité suppose l'utilisation des ressources « naturelles » de façon rationnelle en tenant compte des besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures. La durabilité prend en compte les contraintes économiques, sociales, environnementales et culturelles et promeut des modes de production et de consommation responsables, la solidarité, la précaution, la participation et l'engagement responsable. Ce principe guidera toutes les interventions dans le cadre du PNDES-II.

2.2.6. Proactivité et intelligence économique

L'application du principe directeur de la proactivité et de l'intelligence économique devra faire en sorte que l'exécution du Plan s'inscrive dans une démarche prospective, au niveau de tous les acteurs, afin de faire face aux menaces de tout genre et d'exploiter les meilleures opportunités offertes, à court, moyen et long terme. La proactivité, dans le contexte actuel du défi sécuritaire, suppose que tout acteur du développement doit agir en veillant à prévenir et à consolider la sécurité. Dès lors, la proactivité s'appuiera sur l'Intelligence économique (IE) en tant que mode de gouvernance fondé sur la veille, l'exploitation et la protection de l'information stratégique, la maîtrise des risques (sécuritaire, économique...) et l'influence sur l'environnement national et international.

Les acteurs impliqués dans l'exécution du PNDES-II devront donc être préparés à anticiper l'avenir avec promptitude, stratégie et responsabilité afin de réagir avec efficacité aux éventuels menaces et risques susceptibles de bloquer ou d'annihiler les progrès réalisés, ou de tirer profit des potentiels changements à même d'apporter des valeurs ajoutées au processus de développement national.

2.3. OBJECTIF GLOBAL, IMPACTS ATTENDUS ET PROCESSUS DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE

2.3.1. Objectif global

Pour concrétiser sa vision, le deuxième Plan national de développement économique et social se fixe comme objectif global de **rétablir la sécurité et la paix, de renforcer la résilience de la nation et de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable et inclusive.**

2.3.2. Impacts attendus

Partant de l'objectif global, les impacts attendus du PNDES-II sont :

- (i) **La paix, la sécurité, la cohésion sociale et la résilience du pays sont renforcées** : il s'agit de faire baisser le nombre de décès liés aux attaques terroristes par an de 628 en 2019 à moins de 100 en 2025 ; d'augmenter le taux de relèvement /réinsertion socioéconomique des Personnes déplacées internes (PDI) de 7% en 2020 à plus de 50% en 2025 et de faire passer l'indice de perception de la paix et de la sécurité de 0,761 en 2018 à 0,850 en 2025.
- (ii) **La démocratie est consolidée et l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, financière et locale est améliorée** : il s'agira d'accroître le score du pays sur l'indicateur Country Policy and Institutional Assessment (CPIA) (évaluation des politiques et institutions nationales) relatif à la qualité des

institutions de 3,5 en 2019 à 3,8 en 2025 ; d'accroître l'indice MO Ibrahim de la gouvernance de 54,0 en 2020 à 60,0 en 2025 et l'indice de la perception de la corruption de 40,0 en 2020 à 45,0 en 2025.

(iii) Le niveau d'éducation et de formation est accru et adapté aux besoins de l'économie : il s'agira d'accroître en moyenne par an de 8% les effectifs de l'EFTP et de faire passer le taux d'achèvement au secondaire de 17,5% en 2020 à 20,1% en 2025.

(iv) Les opportunités d'emplois décents sont créées pour tous y compris les jeunes et les femmes : il s'agit de créer annuellement 50 000 emplois décents, de réduire le taux d'emplois vulnérables de 72,5% en 2018 à moins de 65% en 2025 et la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles de 89,3% en 2018 à 80% en 2025.

(v) L'état de santé , les conditions de vie de la population sont améliorées et les inégalités réduites : il s'agit de réduire l'incidence de la pauvreté de 41,4% en 2018 à moins de 35% en 2025 ; le taux moyen de pauvreté des régions où l'incidence de la pauvreté est supérieure au taux de pauvreté national de 53% en 2018 à 42% en 2025 ; l'indice de Gini des inégalités de revenu des ménages de 0,38% en 2018 à 0,30% en 2025 ; l'indice synthétique de fécondité de 5,4 enfants par femme de 15 à 49 ans à 4,6 enfants en 2025 ; le taux de dépendance économique de 2,3% en 2018 à 2% en 2025 ; le taux de mortalité maternelle de 330 pour 100 000 en 2015 à 300 pour 100 000 en 2025 ; le taux de mortalité infanto-juvénile de 81,6 pour 1000 en 2015 à 70 pour 1000 en 2025 ; l'indice de développement humain de 0,452 en 2019 à 0,5 en 2025.

(vi) Le système productif est modernisé, diversifié, dynamisé et durable : il s'agit de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,1% par an, d'accroître la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de 9% en 2020 à 12,9% en 2025, la part des produits manufacturés dans les exportations de biens de 7,2% en 2019 à 12% en 2025, d'accroître la productivité du secteur primaire de 413 000 FCFA par actif en 2020 à 535 000 FCFA en 2025, de réduire la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire de 16,5% en 2020 à 10% en 2025 et enfin, d'améliorer l'indice de performance environnementale de 42,8% en 2018 à 44,6% en 2025.

(vii) L'équité intergénérationnelle est garantie : il s'agira d'améliorer l'indice de performance environnementale de 38,3/100 en 2020 à 40,3/100 en 2025 et le taux de couverture végétale de 44,4% en 2019 à 48,1% en 2025.

Les indicateurs présentés par le Tableau 1 sont retenus pour mesurer ces impacts.

Tableau 1 : Indicateurs d'impact

Indicateurs	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	Cibles 2023	Cibles 2025	Hypothèses
La paix, la sécurité, la cohésion sociale et la résilience du pays sont renforcées						- Renforcement de la sécurité, de la paix sociale et de la justice - Mobilisation conséquente de ressources pour le financement du développement - Meilleure adaptation aux chocs extérieurs et au changement climatique
Nombre de décès liés aux attaques terroristes (Nombre)	0	628	2019	<200	<100	
Taux de relèvement /réinsertion socioéconomique des Personnes déplacées internes (PDI)	na	7%	2020	25%	>50%	
Indice de perception de la paix et de la sécurité (/1)	na	0,761	2018	0,8	0,85	-
La démocratie est consolidée et l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique et financière et locale est améliorée						
Score CPIA (/10)	3,6	3,5	2019	3,6	3,8	-
Indice MO Ibrahim de la gouvernance (/100)	52,2	54,0	2019	57,0	60,0	-
Indice de la perception de la corruption (/100)	38	4	2019	42,5	45,0	-
Le niveau d'éducation et de formation est accru et adapté aux besoins de l'économie						
Taux d'accroissement annuel des effectifs de l'EFTP (%)	0,4	12,2	2020	8,6	8,4	-
Taux d'achèvement au secondaire (%)	11,3	17,5	2020	17,1	20,1	-
Les opportunités d'emplois décents sont garanties à tous y compris les jeunes et les femmes						
Taux d'emploi vulnérable (%)		72,5%	2018	68%	65%	-
Nombre d'emplois décents créés		0	2020	150 000	250 000	-
Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles (%)		89,3%	2018	82%	80%	-
L'état de santé, les conditions de vie de la population sont améliorées et les inégalités réduites						
Taux de mortalité infanto-juvénile pour 1000	81.6	-		78	75	-
Ratio de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	330	-		310	300	-

Indicateurs	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	Cibles 2023	Cibles 2025	Hypothèses
Indice synthétique de fécondité		5,4		4,8	4,6	-
Incidence de la pauvreté	45,3	41,4	2018	38	35	-
Indice de Gini des dépenses de consommation des ménages		0,38	2018	0,35	0,30	-
Indice de développement humain	0.422	0.452	2019	0.47	0.50	-
Taux de dépendance économique		2,3	2018	2,1	2,0	-
Le système productif est modernisé, diversifié et dynamisé						
Productivité par actif du secteur primaire (FCFA)	357 0000	413 000		500°000	535°000	-
Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du tertiaire (%)	20,7%	16,5%		14%	10%	-
Taux de croissance économique (%)	4,0%	2,5%		6,3%	8,5%	-
Part de l'industrie manufacturière dans le PIB (%)	11,7%	9,0%		11,1%	12,9%	-
Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (BM) (%)	10,6% (2014)	7,2%	2019	9%	12%	-
L'équité intergénérationnelle est garantie						
Indice de performance environnementale (/100)		38,3	2020	39,3	40,3	-
Taux de couverture végétale (%)		44,4 %	2019	47,5 %	48,1 %	-

Sur le plan social, les impacts escomptés sur l'ensemble des secteurs de l'économie permettront une réduction des inégalités sociales et des disparités régionales, avec un accent particulier sur les régions les plus touchées par la pauvreté. Ils induiront également l'amélioration de l'état de santé, des conditions de vie des ménages et de la participation de l'ensemble de la société au processus national de développement.

2.3.3. Schéma de transformation structurelle

La transformation structurelle est une phase du processus de développement dont la réussite nécessite la paix et la cohésion sociale, la bonne gouvernance et des ressources humaines de qualité. Elle comporte en général quatre processus interdépendants : (i) l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur primaire consécutif à l'amélioration de sa productivité ; (ii) l'émergence d'une économie moderne basée sur l'industrie et les

services ; (iii) l'amélioration de l'urbanisation et (iv) l'accélération de la transition démographique.

Pour amorcer la transformation de l'économie burkinabè, les défis suivants sont à relever : (i) l'accroissement de la productivité agro-sylvo-pastorale, (ii) la promotion et l'approvisionnement des agro-industries par les productions locales ; (iii) le développement de l'industrie manufacturière ; (iv) la diversification et l'accroissement de la part des produits manufacturiers dans les exportations ; (v) l'accélération de la transition démographique afin de tirer profit du dividende démographique à moyen et long terme.

En outre, dans le cadre de la gestion de la COVID-19, le développement de la numérisation (télétravail, paiement digital, application de service en ligne, etc.) a contribué à la poursuite des activités économiques et demeure un défi à relever dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES-II.

Cela étant, la réussite de la transformation de l'économie dépend de l'activation des accélérateurs ci-dessous identifiés.

Pour ce qui est de l'accroissement de la productivité agro-sylvo-pastorale, il s'agit de :

- i) mettre en œuvre des projets innovants de développement de filières agro-sylvo-pastorales à forte productivité (filières mangue, coton, anacarde, sésame, maïs, riz, bétail- viande, volaille, miel, lait, poisson, karité, moringa, niébé, tomate, oignon, etc.) y compris leur transformation ;
- ii) prendre des mesures incitatives en faveur de l'approvisionnement des agro-industries nationales et des achats institutionnels à partir des productions nationales ;
- iii) assurer la disponibilité et l'accessibilité des intrants et équipements agricoles motorisés ;
- iv) renforcer la recherche, l'innovation et la valorisation des résultats de la recherche agricole en tant que leviers de la transformation structurelle de l'économie ;
- v) promouvoir des exploitations agro-sylvo-pastorales modernes (utilisation efficiente de l'eau, respect des itinéraires techniques, contractualisation) ;
- vi) développer et étendre davantage l'agriculture irriguée dans toutes les régions à fortes potentialités notamment en accroissant les cultures sous maîtrise d'eau (y compris par le nouveau modèle d'exploitation agricole à base de forage à haut débit d'eau) ;
- vii) sécuriser et mettre en valeur les zones pastorales ;
- viii) opérationnaliser les agropoles.

En ce qui concerne le développement de l'industrie manufacturière, il importe de :

- i) promouvoir le développement des petites et moyennes industries et des entreprises d'artisanat basées sur la transformation des produits agro-sylvo-pastoraux (anacarde, coton-textile-habillement, maïs, riz, miel, lait, tomate, viande, etc.) ;

- ii) relancer les industries en difficulté (BRAFAO, ex-FAO FANI, MINOFA, STFL, etc.) ;
- iii) accroître l'offre de financement adapté aux PME/PMI ;
- iv) améliorer l'accès et réduire les coûts des services des secteurs d'appui à l'industrialisation à savoir l'énergie, le transport, les TIC, les Zones économiques spéciales (ZES) ;
- v) mettre en œuvre les grands projets d'envergure nationale ayant un impact sur le développement de l'industrie manufacturière.

Au titre de la diversification des exportations et de l'accroissement de la part des produits transformés dans ces exportations (au moins 25%), il convient de :

- i) identifier, améliorer la qualité et labéliser les produits à fort potentiel d'exportation (produits du textile, produits de l'élevage, anacarde, sésame, fruits et légumes, produits agro-alimentaires : miel, boissons, épices, farine) ;
- ii) organiser et professionnaliser les acteurs intervenant dans les filières à fortes potentialités d'exportation ;
- iii) promouvoir l'accès des entreprises locales exportatrices aux marchés sous régional et international.

Concernant l'accélération de la transition démographique pour tirer profit du dividende démographique à moyen et long terme, les actions viseront à :

- i) accélérer l'accès à la formation technique et professionnelle adaptée aux besoins de l'économie, notamment pour les jeunes filles et les garçons ;
- ii) promouvoir l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes filles et des garçons ;
- iii) renforcer l'éducation civique (citoyenneté, prévention contre la consommation de stupéfiants et produits illicites, tabagisme, drogues) ;
- iv) prévenir et lutter contre les maladies à forte morbidité, invalidité et mortalité sur la population (paludisme, COVID-19, VIH-SIDA, tuberculose, maladies non transmissibles, etc.).

Concernant la numérisation de l'économie, il s'agira de :

- (i) poursuivre le développement des applications métiers ;
- (ii) promouvoir l'intégration de la numérisation dans les différentes activités socio-économiques ;
- (iii) mettre en place des plateformes de services en ligne, notamment de vente, d'achat, de prestations diverses, etc.

Le niveau de transformation structurelle envisagé à l'horizon 2025 par ce deuxième Plan, sous hypothèses à satisfaire, est résumé dans les indicateurs du tableau ci-dessous (Tableau 2). Il s'agit entre autres de l'augmentation de la contribution des industries manufacturières au PIB et aux exportations, soutenue par l'accroissement de la productivité du secteur primaire et de l'amélioration du profil des indicateurs de la transition démographique à l'image du taux de fécondité, de la facilité d'accès des sortants de l'université à l'emploi ou du ratio de dépendance économique.

Tableau 2 : Indicateurs du schéma de transformation structurelle

Secteurs	Indicateurs	Valeur 2015	Référence 2020	Cibles 2023	Cibles 2025	Hypothèses
Secteur primaire	Productivité du secteur primaire (en FCFA) par actif	357 000	413 000	500 000	535 000	- Maîtrise de l'eau pour l'agriculture - Développement des infrastructures rurales
	Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente)	25% (moyenne 2005-2010)	37%	40%	44%	- Accès aux marchés
	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles	nd	89,3%	82%	80%	- Sécurisation foncière en milieu rural - Accès au financement
	Taux d'approvisionnement de l'agro-industrie	nd	58,7%	63%	75%	- Renforcement des capacités du secteur secondaire, etc.
Secteur secondaire	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB (source IAP)	6,60%	9,0%	11,0%	12,9%	- Création et développement des structures d'appui au financement des PME/PMI
	Part de la valeur ajoutée formelle dans le secteur secondaire					
Secteur tertiaire	Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	20,7%	16,5%	14%	10%	- Stabilité - Infrastructures - TIC - Accès au financement
	Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (World Development Indicators (WDI))	10,6% (2014)	7,2%	10%	12%	- Organisation du secteur informel - Accès au marché
Transition démographique	Indice synthétique de fécondité	5,4	5,2	4,8	4,6	- Accès universel à une gamme complète de services du planning familial - Assurance qualité des services de santé - Bonne gouvernance
	Taux de mortalité infanto-juvénile (estimation BM) pour 1000		87,5 (2019)	82	75	
	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes (estimation BM)		320 (2017)	310	300	
	Taux de dépendance économique	140% (2009)	94,8% (2019)	89%	83%	
	Taux d'accroissement annuel des effectifs de l'EFTP		9%	9%	9%	
	Durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignement supérieur		25,5 mois	20 mois	18 mois	

2.3.4. Schéma de croissance

Le schéma de croissance retenu pour le PNDES-II découle du cadrage macroéconomique réalisé en trois scénarii : le scénario de référence, le scénario pessimiste et le scénario volontariste.

Le scénario de référence se fonde sur la relance de l'activité économique après la COVID-19, avec pour objectif, un taux de croissance moyen de 5,7% entre 2021 et 2025. Quant au scénario pessimiste, anticipant la persistance des chocs interne et externe, la croissance économique moyenne s'établirait à 4% sur la période 2021-2025.

Le scénario volontariste est celui qui est en phase avec les ambitions d'accélération de la transformation de l'économie pour une croissance économique soutenue, inclusive et durable, capable de créer davantage d'emplois décents pour les jeunes et les femmes. Le taux de croissance économique attendu serait alors de 7,1% en moyenne sur les cinq années à venir, pour une croissance de 5,5% entre 2016 et 2020 dont 6,1% l'an avant la crise de la COVID-19.

Ce scénario se fonde sur l'accroissement de la production dans des secteurs à fort effet d'entraînement à savoir l'agriculture, l'élevage, l'industrie, particulièrement manufacturière et les services pour améliorer la compétitivité de l'économie.

Pour concrétiser cette ambition, les principaux leviers identifiés sont entre autres :

(i) la hausse de la production végétale, notamment céréalière de 11% l'an soutenue par l'initiative présidentielle sur le riz, de la production cotonnière de 6,2% et de la production des cultures de rente émergentes (sésame, anacarde, stévia, moringa, etc.) ; (ii) l'expansion de l'activité extractive avec un accroissement de 4,2% par an de la production d'or industrielle et une production moyenne de 207 817 tonnes de zinc, tirant profit de l'embellie des cours et l'entrée en production de nouvelles mines ; (iii) l'accroissement de la production animale et (iv) le développement de la numérisation des services.

La trajectoire de la croissance définie serait soutenue par l'intensification de l'investissement à hauteur de 6 608,10 milliards FCFA pour stimuler davantage l'attrait du secteur privé national et étranger au cours des 5 prochaines années.

Les comptes macro-économiques concernant le secteur réel, les prix, les finances publiques et l'extérieur devront évoluer conformément à ce scénario volontariste.

2.3.4.1. Evolution du secteur réel

Concernant le secteur primaire, sa valeur ajoutée enregistrerait une croissance moyenne de 7,1%, portée par le dynamisme des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage. La performance de l'agriculture se consoliderait avec : (i) l'intensification des aménagements hydro-agricoles ; (ii) la mécanisation agricole et la disponibilité des intrants et équipements ; (iii) la mise en place, à l'échelle nationale, d'initiatives telles que le modèle d'exploitation agrosylvopastorale innovant ; (iv) l'opérationnalisation du fonds de développement agricole et de l'assurance agricole et (v) l'opérationnalisation intégrale des agropoles (Samendéni, Sourou, Bagrépôle), etc. Quant aux ressources animales et halieutiques, elles tireraient profit de l'accroissement des produits de l'élevage en lien avec l'amélioration de la santé animale, l'amélioration de la fourniture

des intrants et équipements de qualité et adaptés, ainsi que la gestion durable des ressources de la pêche et de l'aquaculture.

Le secteur secondaire afficherait une croissance de 7,7% en moyenne annuelle sur la période, tirant profit de la vitalité des industries extractives, du dynamisme du sous-secteur du bâtiment et travaux publics et de la relance des activités manufacturières. Cette performance serait soutenue par l'augmentation des capacités de production existantes et la mise en exploitation de nouvelles mines d'or (Kiaka, Konkera et Bombore) ainsi que le démarrage de l'exploitation de la mine de manganèse de Tambao, l'exécution de plusieurs travaux de construction d'infrastructures socio-économiques, le renforcement du tissu industriel qui tirerait profit de l'amélioration de l'environnement des affaires, notamment la baisse des coûts des facteurs de production.

Quant au secteur tertiaire, il progresserait en moyenne de 5,7% l'an sur la période 2021-2025, sous l'impulsion du développement continu des services financiers et de télécommunications, de la redynamisation du commerce et des transports ainsi que de la relance des services d'hôtellerie et de restauration, actuellement contrariés fortement par les méfaits de la COVID-19 et de la situation sécuritaire difficile. L'activité des services tirera profit de la transformation digitale des offres pour renforcer leur résilience et améliorer leur compétitivité. De même, la reprise de certaines manifestations à caractère international (Semaine nationale de la culture (SNC), Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), Tour du Faso, etc.) et la promotion du tourisme interne porteront la valeur ajoutée du secteur des services.

Le Tableau 3 présente l'évolution attendue de la croissance du PIB, celle des valeurs ajoutées dans les secteurs économiques et le niveau du taux d'investissement.

Tableau 3 : Evolution de la valeur ajoutée (en %) des différents secteurs et du PIB réel

Rubrique	2020	Projection					
		2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
Taux de croissance du PIB	2,5	7,1	7,4	6,7	6,3	7,8	7,1
Secteur primaire	5,7	3,5	8,7	7,3	8,5	7,6	7,1
Secteur secondaire	7,7	8,5	6,9	6,9	8,5	7,8	7,7
Secteur tertiaire	-2,5	8,0	5,6	4,8	4,3	6,0	5,7
Taux d'investissement	19,8	20,0	21,4	23,5	25,6	25,7	23,2
Dont public	9,2	9,2	10,5	12,4	14,3	14,2	12,1

Source : DGEP, IAP (mars 2021)

En termes d'emplois du PIB, la croissance sur la période sera portée par la consommation finale (+4,9points de pourcentage) et l'investissement (+2,4 points de pourcentage). Le taux d'investissement se situerait en moyenne à 23,2% du PIB sur la période 2021-2025 dont 12,1% pour le secteur public porté par la concrétisation des projets structurants dans les secteurs porteurs et de soutien à l'économie.

S'agissant de la demande extérieure nette, en termes réels, les exportations de biens et services augmenteraient de 9,9% l'an et les importations de biens et services progresseraient de 10,0% l'an.

2.3.4.2. Evolution des prix

Sur toute la période 2021-2025, l'inflation, devrait être contenue en dessous de la norme communautaire de 3% maximum fixée par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Cette maîtrise du niveau général des prix découlera de l'accroissement de la production agricole et des interventions pour contenir la hausse des prix des produits de grande consommation, toute chose qui devrait favoriser l'investissement et la consommation.

2.3.4.3. Evolution des finances publiques

Les recettes totales et dons progresseraient sur la période, passant de 19,0% en 2020 à 21,2% du PIB en 2025. Cet accroissement serait soutenu par les efforts de mobilisation de ressources domestiques, sous l'impulsion d'une politique fiscale adaptée *et inclusive* dans le cadre de la relance économique et le renforcement des efforts de digitalisation du recouvrement. Le taux de pression fiscale évoluera de 13,2% en 2020 à 18,2% en 2025.

En outre, les actions à entreprendre par l'Etat dans le cadre de ce programme vont nécessiter une augmentation des dépenses d'investissement en moyenne de 10,1% du PIB dont 7,7% financées sur ressources propres.

En revanche, grâce à la poursuite des mesures de réduction du train de vie de l'Etat et des efforts de maîtrise des charges de personnel, les dépenses courantes représenteraient en moyenne 14,9% du PIB, dominées par les charges de personnel qui se situeraient en moyenne à 8,2%, suivies des transferts courants qui atteindraient 3,5%, les dépenses d'acquisition des biens et services maintenues en moyenne à 1,6% du PIB.

Sur la période 2021-2025, le déficit budgétaire se situerait en moyenne à 4,8% du PIB, en raison de l'exécution du plan de relance économique post-COVID-19 et de l'accélération des dépenses d'investissement qu'impose la réalisation des grands travaux (Tableau 4)

Tableau 4 : Evolution des finances publiques de 2021 à 2025

Agrégats des finances publiques (en % du PIB)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
Recettes totales et dons	19,0	19,7	19,4	20,2	20,5	21,2	20,2
Taux de pression fiscale	13,2	14,7	15,7	16,9	17,5	18,2	16,6
Dépenses	24,0	24,7	24,8	25,2	25,4	25,0	25,0
Dépenses de personnel	8,9	8,8	8,6	8,2	7,9	7,4	8,2
Dépenses d'acquisition de biens et services	1,7	1,9	1,7	1,6	1,5	1,4	1,6
Dépenses de transferts courants	4,5	4,2	3,7	3,5	3,3	2,9	3,5
Investissements	7,5	8,2	9,1	10,2	11,1	11,9	10,1
dont investissements sur ressources propres	4,7	5,5	8,0	8,0	8,4	8,5	7,7
Encours de la dette totale	46,9	46,5	46,6	46,6	46,7	45,8	46,5
Déficit budgétaire	-4,9	-5,0	-5,3	-5,0	-4,9	-3,9	-4,8

Source : DGEP, IAP (mars 2021)

Le niveau moyen du déficit budgétaire sur la période résulte des efforts de résorption des effets de la COVID-19 et des initiatives de relance économique, avec toutefois un profil à l'amélioration à terme. Il ressortirait en moyenne à 4,8% du PIB. À moyen terme, ce niveau du déficit devrait être ramené dans la limite de la norme communautaire de 3 au maximum après 2025. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales devrait revenir à 40,5% à l'horizon 2025 pour une norme de 35 maximum. L'encours de la dette (extérieure et intérieure) rapporté au PIB nominal se stabiliserait en moyenne à 46,5% du PIB sur la période pour une norme communautaire de 70 au maximum grâce à la mise en place d'une politique d'endettement prudente à moyen terme.

2.3.4.4. Evolution du compte extérieur

La transformation progressive de l'économie devrait exercer une pression à la hausse des exportations favorisant ainsi, l'amélioration de la balance commerciale qui progresserait en moyenne de 4,0% du PIB sur la période. En pourcentage du PIB, la balance courante représenterait en moyenne -3,2% et le solde global s'afficherait à 2,1%.

2.4. AXES STRATEGIQUES, OBJECTIFS STRATEGIQUES ET EFFETS ATTENDUS

2.4.1. Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix

La quête de la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix sera poursuivie à travers notamment la mise en œuvre de la Matrice d'actions prioritaires (MAP) de la deuxième phase de « Évaluation pour la prévention et la consolidation de la paix (EPCP) » sur la période 2021-2025. Contrairement à la phase 1, la phase 2 de l'EPCP couvre l'ensemble du territoire, et pas seulement les zones directement touchées par l'insécurité et la zone d'intervention du PUS-BF. Elle traduit ainsi l'appropriation du processus par le Gouvernement dans une optique de redressement, de prévention des conflits et de consolidation de la paix à moyen terme.

À cette fin, l'Axe 1 du deuxième Plan national de développement économique et social vise à concrétiser trois grands résultats : (i) la résilience au risque de basculement des populations et des communautés dans la radicalisation et l'extrémisme violent est renforcée ; (ii) la sécurité et la défense sont renforcées ; (iii) la cohésion sociale et la paix sont renforcées.

Pour l'atteinte de ces résultats, trois objectifs stratégiques sont poursuivis, à savoir : (i) **OS 1.1** : renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent ; (ii) **OS 1.2** : renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national ; (iii) **OS 1.3** : renforcer la cohésion sociale et la paix.

2.4.1.1. Objectif stratégique (OS) 1.1 : renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent

Pour l'OS 1.1, quatre Effets attendus (EA) sont définis, à savoir : (i) *EA 1.1.1* : le civisme et le patriotisme des jeunes sont renforcés et les protègent du risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent ; (ii) *EA 1.1.2* : l'autonomisation économique des jeunes et des femmes exposés au risque de basculement dans l'extrémisme violent est renforcée ; (iii) *EA 1.1.3* : le déséquilibre de développement des régions et des communautés est réduit ; (iv) *EA 1.1.4* : la prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires sont renforcées.

EA 1.1.1 : Le civisme et le patriotisme des jeunes sont renforcés et les protègent du risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent. Il s'agira : (i) de porter à 15% la proportion des jeunes engagés activement dans une association en 2025 ; (ii) de porter le niveau de perception du respect des règles du civisme de 52,7% en 2019 à 60% en 2025 ; (iii) de faire baisser le nombre de manifestations violentes en milieu scolaire de 25 en 2020 à 18 en 2025 ; (iv) d'augmenter le sentiment d'appartenance à la nation de 25% ; (v) d'augmenter de 15% le niveau de confiance aux institutions républicaines et (vi) de faire passer la proportion des jeunes engagés dans les actions citoyennes de 13,6% en 2020 à 25% en 2025.

A cet effet, les actions porteront notamment sur : (i) la promotion du civisme, du dialogue et de l'engagement citoyen ; (ii) la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent ; (iii) la promotion des œuvres culturelles et artistiques favorables à la paix, à la sécurité, à la résilience des communautés et à la cohésion sociale ; (iv) la promotion des valeurs culturelles partagées ; (v) l'intégration des modules de civisme dans les curricula de formation des agents de l'Etat et (vi) l'amélioration de la collaboration entre les agents de l'Etat et la population.

EA 1.1.2 : L'autonomisation économique des jeunes et des femmes exposées au risque de basculement dans l'extrémisme violent est renforcée. Le renforcement de l'autonomisation économique des jeunes et des femmes exposées au risque de basculement dans l'extrémisme violent s'appréciera à travers l'augmentation : (i) de la proportion des jeunes dans l'auto-emploi de 15% en 2025 ; (ii) de la proportion de femmes vulnérables bénéficiaires de cash transfert à 35% et (iii) de la proportion de femmes dans les régions à fort défi sécuritaire ayant bénéficié de crédit d'une institution financière de 75,3% en 2018 à 85% en 2025.

Pour ce faire, les actions porteront notamment sur la mise en œuvre d'un programme de soutien aux initiatives entrepreneuriales des jeunes et des femmes déplacées internes ainsi que des populations des zones à risque. Il s'agit aussi d'améliorer la fourniture de transfert monétaire et en nature ciblée ou non ciblée en faveur des populations visées à travers cet effet.

EA 1.1.3 : Les disparités de développement des régions et des communautés sont réduites. La réduction du déséquilibre de développement des régions et des communautés ciblera : (i) l'augmentation du taux moyen d'accès à l'eau potable des régions dont les taux sont inférieurs à la moyenne nationale de 68,9% en 2020 à 81% en 2025 ; (ii) l'augmentation du taux moyen d'électrification des régions dont les taux sont inférieurs à la moyenne nationale de 11,4% en 2020 à 23% en 2025 ; (iii) l'augmentation du taux moyen d'accès à l'assainissement des régions dont les taux sont inférieurs à la moyenne nationale de 16,37% en 2020 à 32% à 2025 et (iv) l'accroissement de la part

du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales de 11,7% en 2020 à 18% en 2025.

La mise en œuvre des projets que sont notamment : (i) le Projet communautaire de relèvement et de stabilisation au Sahel (PCRSS) commun à la zone des trois frontières (Mali, Burkina Faso et Niger) ; (ii) le Programme d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR) ; (iii) la poursuite de la mise en œuvre des plans de stabilisation des zones libérées ; (iv) le Programme d'urgence pour le Sahel-Burkina Faso (PUS-BF) ; (v) le Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) et (vi) les projets et programmes qui seront soutenus par la loi de programmation de la décentralisation financière, la révision du code général des collectivités et les nouveaux référentiels de la décentralisation, participe à cette ambition de réduction des disparités régionales.

EA 1.1.4 : La prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires sont renforcées. Le renforcement de la prévention et de la gestion des catastrophes et des crises humanitaires se mesurera entre autres à travers : (i) le taux de satisfaction des besoins de base des PDI qu'il faut porter à 80% en 2025 et (ii) la proportion de ménages victimes de catastrophes et de crises humanitaires qu'il faut réduire de 20%.

Les actions devant concourir à l'effectivité de la prévention et de la gestion des catastrophes et des crises humanitaires porteront sur : (i) le renforcement des mécanismes de prévention et de gestion des catastrophes et autres situations d'urgence ; (ii) le soutien au retour volontaire et à l'insertion socio-professionnelle des déplacés internes dans les zones sécurisées et (iii) l'accompagnement à l'insertion des PDI dans les zones d'accueil.

2.4.1.2. Objectif stratégique (OS) 1.2 : renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national

Pour l'atteinte de l'OS 1.2, trois effets attendus sont définis, à savoir : E.A.1.2.1 : les capacités opérationnelle, logistique et tactique des FDS garantissent une protection optimale de la nation et respectueuse des droits humains ; E.A.1.2.2 : la présence de l'Etat et des services de l'administration publique sur le territoire national est renforcée ; E.A.1.2.3 : la coopération régionale en matière de défense et sécurité du pays avec celle des autres pays est améliorée.

E.A.1.2.1 : Les capacités opérationnelle, logistique et tactique des Forces de défense et de sécurité (FDS) garantissent une protection optimale de la nation et respectueuse des droits humains. Les progrès à réaliser dans le cadre de la défense nationale et de la sécurité du pays visent : (i) à porter le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels de 69,2% en 2020 à 80% en 2025 ; (ii) à faire passer le ratio agent de sécurité/population de 1 agent pour 678 habitants en 2020 à 1 agent pour 580 habitants en 2025 ; (iii) à faire baisser le taux d'évolution de la criminalité de 10% d'ici à 2025 ; (iv) à réduire le nombre des attaques terroristes de 425 en 2019 à moins de 10 en 2025; et (v) à faire passer l'Indice global de terrorisme de 6,8 en 2019 à 2 en 2025.

Les actions devant concourir à une progression de ces indicateurs porteront sur : (i) le renforcement des capacités opérationnelles des FDS dans la lutte contre le terrorisme ; (ii) la formation et le déploiement des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) ; (iii) la formation des FDS au Droit international humanitaire (DIH) ; et (iv) l'intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme.

E.A.1.2.2 : La présence de l'Etat et des services de l'administration publique sur le territoire national est renforcée. Il s'agit : (i) de réduire le nombre de services publics fermés (écoles, centres de santé, préfectures, services de sécurité et de mairie) ; (ii) d'augmenter la proportion des collectivités territoriales dont les services publics essentiels sont fonctionnels de 40% en 2020 à 50% en 2025.

Les actions viseront précisément la sécurisation des zones frontalières, la réorganisation de l'administration générale du territoire et son opérationnalisation, la construction et la réhabilitation d'infrastructures, la réouverture des services publics fermés, l'amélioration du dialogue entre l'administration et la population et le renforcement des pouvoirs et des ressources des chefs de circonscriptions administratives.

E.A.1.2.3 : La coopération régionale en matière de défense et de sécurité avec les autres pays est améliorée. L'ambition est de porter : (i) la proportion des théâtres des opérations de maintien de la paix, de prévention et de gestion des conflits auxquels le Burkina Faso est présent de 33,3% en 2020 à 50% en 2025 ; (ii) le taux d'opérations conjointes avec les pays voisins à 100% en 2025.

A cet effet, les actions de contribution du Burkina Faso à la promotion de la paix et de la sécurité internationale viseront l'élaboration de stratégies de promotion d'une paix durable dans le contexte de lutte contre le terrorisme et une participation aux efforts de paix et de sécurité internationales en Afrique et dans le monde.

2.4.1.3. Objectif stratégique (OS) 1.3 : renforcer la cohésion sociale et la paix.

L'OS 1.3 comporte deux EA : (i) EA 1.3.1 : la gestion des ressources agraires et foncières est améliorée et garantit la cohésion sociale et la paix ; (ii) EA 1.3.2 : la gouvernance des affaires religieuses et coutumières favorise la tolérance et la cohésion sociale.

EA 1.3.1 : La gestion des ressources agraires et foncières est améliorée et garantit la cohésion sociale et la paix. Il s'agira : (i) de porter la proportion de conflits communautaires réglés par les démembrements de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC) de 13% en 2020 à 20% en 2025 ; (ii) d'accroître le taux de couverture du territoire en services fonciers ruraux/bureaux domaniaux de 49,6% en 2020 à 95% en 2025 et (iii) de réduire la proportion des conflits fonciers ruraux de 30% en 2025.

Au nombre des actions devant concourir à garantir la cohésion sociale et la paix figurent : (i) la relecture des textes régissant le foncier urbain et rural ainsi que (ii) la prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires.

EA 1.3.2 : La gouvernance des affaires religieuses et coutumières favorise la tolérance et la cohésion sociale. Pour la réalisation de cet effet, il s'agira de réduire :

(i) le nombre des conflits intra religieux de 18 en 2020 à 5 en 2025 et (ii) le nombre des conflits inter-religieux de 9 en 2020 à 2 en 2025.

Le renforcement des mécanismes de sauvegarde, de promotion et de diffusion des valeurs culturelles à caractère intégrateur ; la promotion des initiatives de dialogue interreligieux et interculturel ; l'adoption de la loi portant liberté religieuse et ses textes d'application et l'adoption du statut de la chefferie coutumière et traditionnelle font partie des actions devant favoriser cette tolérance et cette cohésion sociale.

2.4.2. Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique

L'Axe 2 du PNDES-II vise la réalisation des résultats suivants : (i) la démocratie et la gouvernance politique sont améliorées ; (ii) l'administration publique est modernisée, efficace et efficiente ; (iii) la gouvernance économique et financière et la coopération économique régionale et internationale sont améliorées ; (iv) la décentralisation et la gouvernance locale sont renforcées.

Pour l'atteinte de ces résultats, les objectifs stratégiques ci-après sont poursuivis, à savoir : (i) OS 2.1 : promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique ; (ii) OS 2.2 : promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'administration publique ; (iii) OS 2.3 : promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale et (iv) OS 2.4 : renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale.

2.4.2.1. Objectif stratégique (OS) 2.1 : promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique

Pour l'OS 2.1, quatre EA sont définis, à savoir : (i) EA 2.1.1 : la démocratie et la justice sont renforcées ; (ii) EA 2.1.2 : la promotion et la protection des droits humains sont renforcées ; (iii) EA 2.1.3 : l'accès du public à l'information juste est assuré ; (iv) EA 2.1.4 : les pratiques politiques et associatives garantissent la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

EA 2.1.1 : La démocratie et la justice sont renforcées. À travers cet effet, il s'agit : (i) d'améliorer l'efficacité de la justice en faisant passer le temps moyen de traitement des affaires terminées dans les cabinets d'instruction de 4 ans 2 mois en 2020 à 3 ans 3 mois en 2025 ; (ii) de réduire le temps moyen de traitement des affaires commerciales de 7 mois 3 jours en 2020 à 6 mois en 2025 et (iii) de réduire la proportion des détenus en attente de jugement de 40,5% en 2020 à 32% en 2025 ; (iv) de faire passer le niveau de satisfaction de la démocratie de 67,1% en 2018 à 75% en 2025 et (v) d'accroître le taux de satisfaction globale de la population vis-à-vis de la justice de 52,1% en 2019 à 57% en 2025.

Pour atteindre ces effets, les actions à mener porteront principalement sur le renforcement des capacités de traitement des affaires judiciaires, l'amélioration du fonctionnement des juridictions, l'informatisation des procédures judiciaires, l'opérationnalisation de l'identifiant unique dans toutes les communes. Il s'agira également de renforcer l'indépendance de la justice, de moderniser l'administration

pénitentiaire, de sécuriser les services judiciaires et pénitentiaires et de dynamiser les Tribunaux départementaux et d'arrondissements (TD/TA).

EA 2.1.2 : La promotion et la protection des droits humains sont renforcées.

L'ambition est : (i) de faire progresser le taux de mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel pour le troisième cycle de 85% en 2023 et celui du quatrième cycle à 30% en 2025 ; (ii) d'accroître le niveau de perception du respect des droits humains de 59% en 2019 à 65% en 2025 et (iii) d'améliorer la proportion des personnes (morales) appliquant les bonnes pratiques en matière de protection des personnes à l'égard du traitement de leurs données à caractère personnel de 10,89% en 2019 à 100% en 2025.

Pour la réalisation de ces ambitions, les actions à déployer vont porter principalement sur le renforcement de l'éducation aux droits humains, le renforcement de l'effectivité des droits humains, la mise en œuvre du droit international humanitaire, la lutte contre la radicalisation des détenus et la promotion de leur réinsertion sociale. Il s'agira aussi de renforcer la déradicalisation et la re-socialisation des ex-combattants des groupes armés terroristes et l'humanisation des lieux de détention. En outre, les actions porteront également sur l'amélioration des connaissances des personnes sur leurs droits et obligations, le contrôle de la conformité et la gestion des plaintes en matière de traitement des données à caractère personnel.

EA 2.1.3 : L'accès à l'information juste est assuré. Sur la période 2021-2025, l'ambition poursuivie est d'améliorer la couverture du territoire national par la radio nationale en faisant passer le taux de 95,8% en 2020 à 98% en 2025, la couverture du territoire par la presse écrite de 75% en 2020 à 95% en 2025 et d'accélérer la déconcentration des médias publics en amenant le taux y relatif de 50% en 2020 à 70% en 2025.

En outre, il s'agira d'accroître le taux de couverture de la télévision publique nationale de 98% en 2020 à 100% en 2025. S'agissant de la liberté de la presse, l'objectif est de ramener l'indice de la liberté de la presse de 23,47 en 2020 à 21 en 2025.

Les approches pour y parvenir s'appuieront essentiellement sur le renforcement du réseau de diffusion de l'information, l'implantation de médias de proximité, le renforcement des capacités techniques et technologiques des médias publics et privés, la diversification des productions dans les médias, le renforcement de la communication gouvernementale.

EA 2.1.4 : Les pratiques des partis politiques et des associations garantissent la cohésion sociale et le vivre-ensemble. Il s'agit de porter à 100% : (i) la proportion des partis politiques suivis par l'administration publique et (ii) la proportion des associations suivies par l'administration publique.

En termes d'actions à mener, il s'agira entre autres de procéder à : (i) l'adoption d'un nouveau régime juridique des partis, formations politiques et des regroupements d'indépendants ; (ii) la relecture de la loi sur les libertés d'association ; (iii) le renforcement de la supervision des activités politiques et associatives et (iv) la formation des représentants des partis politiques et associations au respect des règles de cohésion sociale et du vivre-ensemble.

2.4.2.2. Objectif stratégique (OS) 2.2 : promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'administration publique

Pour l'OS 2.2, trois EA sont définis, à savoir : (i) EA 2.2.1 : l'administration est modernisée et est républicaine ; (ii) EA 2.2.2 : l'administration du territoire est efficace (iii) EA 2.2.3 : la bonne gouvernance administrative et les valeurs républicaines sont promues.

EA 2.2.1 : L'administration est modernisée et est républicaine. Il s'agira d'accroître la performance globale de l'administration publique de 62% en 2018 à 80% en 2025 et d'améliorer le taux de satisfaction des citoyens/clients des prestations de l'administration de 56,5% en 2018 à 70% en 2025. En outre, cet effet attendu vise à faire passer la proportion des centres principaux d'état civil informatisés et mis en réseau de 46% en 2020 à 65% en 2025.

La démarche portera sur la mise en œuvre de réformes institutionnelles et organisationnelles, le développement d'outils modernes de gestion dans l'administration, la gestion rationnelle des ressources humaines de l'administration publique, le développement d'une administration électronique sécurisée et la valorisation de l'expertise publique, la dématérialisation des procédures administratives ainsi que la modernisation et la sécurisation du système de l'état civil.

EA 2.2.2 : L'administration du territoire est efficace. Il s'agira : (i) de porter à 100% les circonscriptions administrative (CA) disposant d'un plan de continuité des activités de l'administration et (ii) d'augmenter de 30% le taux de satisfaction des populations vis-à-vis des prestations des services déconcentrés.

Les principales actions à mener consistent à l'organisation et à l'administration des circonscriptions administratives, à l'élaboration des plans de continuité des activités et la mise en œuvre de la loi de programmation de l'administration du territoire.

EA 2.2.3 : La bonne gouvernance et les valeurs républicaines sont promues. Il s'agira d'œuvrer à augmenter : (i) le niveau de perception du respect des principes de bonne gouvernance de 43,6% en 2018 à 59% en 2025 ;(ii) l'indice MO Ibrahim de la gouvernance de 54% en 2020 à 60% en 2025 ; (iii) l'indice de la perception de la corruption de 40% en 2020 à 45% en 2025.

Les actions à mener concernent le renforcement du sens du service public, de l'éthique et de la déontologie dans l'administration publique et le renforcement de la transparence dans l'administration publique et de la répression des irrégularités.

2.4.2.3. Objectif stratégique (OS) 2.3 : renforcer la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale

Quatre EA concourent à l'atteinte de l'OS 2.3, à savoir : (i) EA 2.3.1 : la planification, la gestion et le financement du développement sont améliorés ; (ii) EA 2.3.2 : l'environnement des affaires est amélioré ; (iii) EA 2.3.3 : la gestion des coopérations régionale et internationale est améliorée ; (iv) EA 2.3.4 : la gestion de la diaspora burkinabè est améliorée.

EA 2.3.1 : La planification, la gestion et le financement du développement sont améliorés. Pour réaliser cet effet, l'accent sera mis sur ; (i) l'augmentation du taux de pression fiscale de 13,2% en 2020 à 18,2% en 2025 et (ii) sur l'accroissement du volume de l'aide publique dont le taux d'évolution annuel sera porté de 4% en 2020 à 5% en 2025.

Les actions majeures à déployer pour atteindre cet effet porteront d'une part, sur la poursuite de la mise en cohérence et la rationalisation des politiques publiques, l'amélioration de l'efficacité de la coopération au développement, le renforcement des capacités de planification et de gestion des politiques publiques. D'autre part, il s'agit, de renforcer les mécanismes de gestion et de financement du développement, d'optimiser la mobilisation des ressources, notamment domestiques à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, d'améliorer la gestion budgétaire et du patrimoine de l'Etat et de renforcer la lutte contre le faux, la corruption, la fraude et l'incivisme fiscal.

EA 2.3.2 : L'environnement des affaires est amélioré. Cet effet vise à réaliser certaines réformes favorables à l'accroissement de la compétitivité du secteur privé en faisant passer (i) le score de la facilité de faire des affaires de 51,4 en 2020 à 55,0 en 2025 et (ii) le nombre d'entreprises créées de 15 643 en 2020 à 20 000 en 2025.

Pour atteindre ces ambitions, les actions à mettre en œuvre porteront sur l'adaptation des textes législatifs relatifs à la pratique des affaires et leur diffusion auprès des usagers, le déploiement intégral du portail virtuel Porte d'entrée au Burkina (PEB) dédiés aux usagers, opérateurs économiques et investisseurs et leur regroupement sur un même espace digital, la dématérialisation de la procédure d'obtention des actes de construire, la numérisation de l'ensemble des pièces documentaires du foncier (titres fonciers, plans cadastraux, etc.), la mise en place d'un mécanisme de gestion automatisée des plaintes (dans le cadre de l'indicateur Transfert du droit de propriété), la dématérialisation et la mise en ligne des Registres de commerce et de crédit mobilier (RCCM), la publication systématique des décisions des tribunaux de commerce, de la Cour d'appel et de la Cour de cassation sur la plateforme judiciaire, l'interfaçage des plateformes Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation (SYLVIE) et Système douanier informatique automatisé (SYDONIA) intégrant le paiement électronique des droits et taxes de douane et le renforcement des cadres de concertation (CODESP et AGSE).

EA 2.3.3 : La gestion des coopérations régionale et internationale est améliorée. La réalisation de cet effet permettra : (i) de porter l'indice d'intégration régionale en Afrique de 0,37 en 2019 à 0,42 en 2025 et (ii) d'augmenter de 10 le nombre de nouvelles représentations diplomatiques créées.

A cet égard, les actions à déployer seront orientées sur le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale ainsi que le renforcement de la contribution du Burkina Faso à l'intégration régionale et continentale africaine et la promotion de la diplomatie économique.

EA 2.3.4 : La gestion de la diaspora burkinabè est améliorée. Il s'agira à travers cet effet : (i) d'améliorer la proportion des représentations diplomatiques disposant d'un répertoire des compétences burkinabè ; (ii) d'accroître le taux de traitement des dossiers de contentieux impliquant les Burkinabè résidant à l'extérieur ; (iii) d'œuvrer

à ce que le taux de participation des Burkinabè de la diaspora aux consultations électorales atteigne au moins 60% en 2025 et (iv) *de réduire le délai moyen de délivrance des actes administratifs* par les représentations diplomatiques de 5 jours en 2020 à 3 jours en 2025.

Les ambitions pour cet effet nécessiteront la réalisation de plusieurs actions notamment la défense des intérêts et protection des Burkinabè de l'extérieur, le renforcement des mécanismes favorisant une plus grande implication de la diaspora dans les actions de développement politique et socioéconomique.

2.4.2.4. Objectif stratégique (OS) 2.4 : renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale

Trois EA concourent à l'atteinte de l'OS 2.4, à savoir : (i) EA 2.4.1 : la gestion des collectivités territoriales est améliorée ; (ii) EA 2.4.2 : les économies locales sont dynamisées ; (iii) EA 2.4.3 : l'aménagement efficace du territoire est assuré.

EA 2.4.1 : La gestion des collectivités territoriales est améliorée. Il est attendu à l'horizon 2025, à travers cet effet : (i) de porter à 92% le taux d'absorption des crédits transférés aux collectivités territoriales ; (ii) de faire passer la proportion des citoyens satisfaits de la gestion des collectivités territoriales de 35,9% en 2019 à 45% en 2025 et (iii) de faire passer le pourcentage des collectivités territoriales dont l'ensemble des services publics essentiels sont fonctionnels de 25,25% en 2020 à 65% en 2025.

Les actions à initier pour y parvenir concernent notamment l'amélioration de la maîtrise d'ouvrage publique locale de qualité, l'amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales et le renforcement de la culture de redevabilité au niveau local.

EA 2.4.2 : Les économies locales sont dynamisées. Il s'agit d'accroître les PIB de chaque région de 7% en moyenne par an et d'augmenter de 20% la part des ressources propres dans le budget des collectivités territoriales.

La stratégie à développer consistera à accroître substantiellement le financement des investissements au niveau des collectivités territoriales, d'assurer le développement économique local et la cohérence territoriale. Cela suppose également de développer et de mettre en œuvre des stratégies de développement économique local et de cohérence territoriale. Pour ce faire, **le modèle de développement endogène intégré** sera promu.

EA 2.4.3 : L'aménagement efficace du territoire est assuré. L'ambition est de porter la proportion des Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) à 100% en 2025.

Pour atteindre ces objectifs, les actions à déployer portent sur l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire pour l'ensemble des régions du Burkina Faso et l'implémentation d'un système d'information géographique national avec une base de données sur l'état d'occupation des terres, la distribution et l'état des ressources, des infrastructures et équipements.

2.4.3. Axe 3 : consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale

L'Axe 3 vise à concrétiser six résultats majeurs, à savoir : (i) l'état de santé de la population s'est amélioré ; (ii) le niveau d'éducation et de formation de la population est accru et adapté aux besoins de l'économie ; (iii) l'utilisation par les acteurs de la production de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation est accrue ; (iv) l'emploi décent et l'accès des populations à la protection sociale, surtout des jeunes et des femmes sont accrus ; (v) les inégalités liées au sexe et au genre sont réduites à tous les niveaux ; (vi) l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement, aux services énergétiques de qualité et à un cadre de vie décent est accru.

Pour l'atteinte de ces résultats, six objectifs stratégiques sont poursuivis, à savoir : (i) OS 3.1 : promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique ; (ii) OS 3.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie ; (iii) OS 3.3 : promouvoir la recherche et l'innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l'économie ; (iv) OS 3.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes ; (v) OS 3.5 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ; (vi) OS 3.6 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité.

2.4.3.1. Objectif stratégique (OS) 3.1 : promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique

Quatre EA concourent à l'atteinte de l'OS 3.1, à savoir : (i) EA 3.1.1 : l'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous ; (ii) EA 3.1.2 : le système sanitaire est outillé à faire face aux épidémies et pandémies ; (iii) EA 3.1.3 : l'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré (iv) EA 3.1.4 : l'accélération de la transition démographique est réellement mise en mouvement.

EA 3.1.1 : L'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous. La réalisation de cet effet permettra : (i) de réduire le rayon moyen d'action théorique à une formation sanitaire de 5,8 km en 2020 à moins de 5 km en 2025 ; (ii) d'améliorer le nombre de nouveaux contacts par habitant et par an de 2,5 en 2020 à 4 contacts par habitant et par an en 2025 pour les enfants de moins de cinq ans ; (iii) de réduire de 59,3 pour 1000 en 2020 à 50 pour 1000 en 2025 le taux de mortalité intra-hospitalière ; (iv) de réduire de 134 pour 100 000 parturientes en 2020 à 100 pour 100 000 parturientes en 2025, le taux de mortalité intra-hospitalière maternelle ; (v) de réduire de 7,1 pour 1000 en 2020 à 5 pour 1000 en 2025 le taux de mortalité néonatale intra-hospitalière.

Pour parvenir à l'amélioration de la qualité des services de santé, les principales interventions porteront entre autres sur : (i) l'amélioration de la disponibilité du paquet intégré de services de santé reproductive et de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent (SRMNEA) à haut impact ; (ii) le renforcement du dispositif

d'offres de services de santé de qualité ; (iii) l'amélioration de la disponibilité des produits de santé de qualité et (iv) la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles et (v) le renforcement de la lutte contre les mutilations génitales féminines.

EA 3.1.2 : Le système de santé est outillé à faire face aux épidémies, aux pandémies et aux urgences sanitaires. L'ambition est de réduire significativement le taux de létalité liée aux épidémies et pandémies à moins de 4% pour la méningite et à moins de 3% pour les autres en 2025.

La réalisation de ce changement à moyen terme nécessite qu'une attention particulière soit portée sur les actions suivantes : (i) la mise en œuvre d'activités de surveillance et de riposte contre les épidémies ; (ii) le renforcement des mesures de prévention et de contrôle des épidémies et pandémies ; (iii) le renforcement de la prise en charge de la malnutrition en situation d'urgence ; (iv) l'élaboration et l'opérationnalisation d'un plan d'investissement sur la sécurité sanitaire et (v) le renforcement du dispositif national d'évaluation des risques, de prévention, d'alerte et de gestion des épidémies et des situations sanitaires d'urgence complexes.

EA 3.1.3 : L'état nutritionnel de la population en particulier des femmes et des enfants est amélioré. À travers cet effet attendu, le PNDES-II ambitionne : (i) d'augmenter la proportion d'enfants de 6-23 mois ayant une alimentation minimum acceptable de 21,9% en 2020 à 33% en 2025 ; (ii) de réduire la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans de 24,9% en 2020 à 20% en 2025 ; (iii) de réduire la prévalence de la malnutrition aigüe sévère chez les enfants de moins de 5 ans de 1,1% en 2019 à 0,8% en 2025 et (iv) de réduire la prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes de 72,5% en 2014 à 37,2% en 2025.

Les principales actions à mettre en œuvre pour l'atteinte de l'effet portent sur : (i) le renforcement de la qualité et de la couverture des interventions de promotion des pratiques optimales d'Alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) au niveau des formations sanitaires et au niveau communautaire ; (ii) le développement du maraîchage des produits riches en nutriments ; (iii) le développement de la fortification des aliments de grande consommation en vitamines et minéraux ; (iv) la promotion de l'éducation nutritionnelle (parents, enfants, apprenants, enseignants, moniteurs...) et (v) la création de fermes modèles dans les aires de districts sanitaires.

EA 3.1.4 : L'accélération de la transition démographique est mise en mouvement.

Il s'agit : (i) de porter le taux de prévalence contraceptive des femmes en union de 28 % en 2020 à 40% en 2025 et (ii) d'accroître le couple année-protection de 26% en 2020 à 40% en 2025.

Les interventions porteront sur : (i) la promotion de l'utilisation des méthodes contraceptives ; (ii) la lutte contre le mariage d'enfants et les grossesses non désirées ; (iii) l'amélioration de la santé de la reproduction et (iv) le renforcement de l'autonomisation économique de la femme.

2.4.3.2. Objectif stratégique (OS) 3.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie

Deux EA concourent à l'atteinte de l'OS 3.2, à savoir : (i) EA 3.2.1: l'accès de tous à une éducation et à une formation de qualité, adaptées aux besoins de l'économie est accru ; (ii) EA 3.2.2 : l'accès à un enseignement supérieur de qualité, adapté aux besoins de l'économie est accru.

EA 3.2.1 : L'accès de tous à une éducation et à une formation de qualité, adaptées aux besoins de l'économie est accru. Il s'agira d'une part de porter respectivement : (i) le taux brut d'admission au primaire de 94,9% en 2020 à 99,1% en 2025 ; (ii) le taux brut d'admission au post-primaire de 40,3% en 2020 à 58,3% en 2025 ; (iii) le taux brut d'admission au secondaire de 16,7% en 2020 à 30,9% en 2025 et (iv) le taux brut de scolarisation au préscolaire de 5,9% en 2020 à 10,5% en 2025. D'autre part, il s'agit également de faire passer : (i) le taux d'achèvement au primaire de 60,3% en 2020 à 82,6% en 2025 ; (ii) le taux d'achèvement au post-primaire de 39,0% en 2020 à 48,9% en 2025 ; (iii) le taux d'achèvement au secondaire de 17,5% en 2020 à 20,1% en 2025. Concernant les formations techniques et professionnelles, il s'agit enfin de porter : (i) le taux d'alphabétisation de 39,3% en 2018 à 45% en 2025 et (ii) la proportion des 15 ans et plus bénéficiaires de la formation professionnelle de 14,1% en 2020 à 25% en 2025. En vue d'atteindre ces résultats, les principales actions à mettre en œuvre porteront sur : (i) le développement et la gestion des infrastructures d'alphabétisation, d'éducation et de formation inclusives ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation ; (iii) l'introduction des langues nationales dans l'enseignement ; (iv) la poursuite de l'Education en situation d'urgence (ESU) ; (v) l'amélioration de la santé, de l'hygiène et de la nutrition en milieu scolaire ; (vi) la promotion de l'égalité, de l'équité d'accès et du maintien dans l'éducation formelle et dans la formation ; (vii) la promotion de la formation professionnelle des 15 ans et plus et (viii) l'intégration des sous-secteurs du système éducatif et leur gestion de manière holistique.

EA 3.2.2 : L'accès à un enseignement supérieur de qualité, adapté aux besoins de l'économie est accru. L'ambition est de porter : (i) le nombre d'étudiants et étudiantes pour 100 000 habitants de 739 en 2020 à 1 122 en 2025 ; (ii) la proportion d'étudiants(es) ayant achevé un cycle de 66,1% en 2020 à 75% en 2025; (iii) la proportion d'étudiants(es) en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique de 35,2% en 2020 à 50% en 2025; (iv) la proportion des étudiants inscrits dans les filières de l'enseignement technique et la formation professionnelle dans le public de 5,8% en 2020 à 8% en 2025 et (v) la durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignement supérieur de 25,5 mois en 2020 à 18 mois en 2025.

L'atteinte de ces objectifs implique le renforcement de la gouvernance, l'amélioration de l'offre et de la qualité de l'enseignement supérieur et le renforcement des services sociaux aux étudiants.

2.4.3.3. Objectif stratégique (OS) 3.3 : promouvoir la recherche et l'innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l'économie

Deux EA concourent à l'atteinte de l'OS 3.3, à savoir : (i) EA 3.3.1 : la production de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation est accrue et (ii) EA 3.3.2 : les résultats de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation sont davantage valorisés dans les processus de production et de consommation.

EA 3.3.1 : La production de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation est accrue. En ce qui concerne l'accroissement de la production de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation, les ambitions sont de porter : (i) le nombre moyen d'articles scientifiques produits par an et par chercheur de 0,4 en 2020 à 0,9 en 2025 et (ii) le nombre total de technologies, procédés, méthodes et innovations générés par an de 20 en 2020 à 45 en 2025 et (iii) la part du financement alloué à la recherche scientifique et innovation en % du PIB de 0,22% en 2020 à 1% en 2025.

Pour ce faire, les principales orientations concernent : (i) l'amélioration des systèmes de recherche scientifique et d'innovation ; (ii) le renforcement de la gestion de la biosécurité à l'échelle nationale ; (iii) la promotion de la recherche dans l'économie numérique et (iv) le renforcement de la gouvernance du système de recherche.

EA 3.3.2 : Les résultats de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation sont davantage valorisés dans les processus de production et de consommation. Il s'agira : (i) de mettre en incubation par an 10 technologies, innovations et inventions et (ii) de vulgariser au moins 15 technologies, innovations et inventions par an.

Afin d'y parvenir, un accent particulier sera mis sur le transfert des technologies, des inventions et innovations et sur l'utilisation des résultats de la recherche.

2.4.3.4. Objectif stratégique (OS) 3.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes

Trois EA concourent à l'atteinte de l'OS 3.4, à savoir : (i) EA 3.4.1 : l'emploi productif est garanti à tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes ; (ii) EA 3.4.2 : le travail décent est renforcé au bénéfice des actifs et (iii) EA 3.4.3 : la protection sociale est garantie à tous.

E.A.3.4.1 : L'emploi productif est garanti à tous, particulièrement aux jeunes et aux femmes. Les interventions viseront à porter (i) le nombre d'emplois créés à 120 000 par an, en moyenne sur la période 2020-2025 dont 50 000 emplois décents ; (ii) la part de l'emploi formel dans le total des emplois de 8,1% en 2020 à 15% en 2025 et (iii) le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre de 35,6% en 2018 à 25% en 2025.

Les grandes orientations pour la concrétisation de cet effet portent sur : (i) le renforcement des actions ciblées de création d'emplois ; (ii) la promotion de l'auto-

emploi ; (iii) la prise en compte des objectifs de création d'emplois dans les politiques publiques et les plans locaux de développement ; (iv) la prise de mesures incitatives en faveur du secteur privé et l'entrepreneuriat surtout pour les jeunes et les femmes ; (v) l'amélioration de l'intermédiation et de l'information sur le marché de l'emploi et (vi) la promotion de la formalisation des emplois informels.

EA 3.4.2 : Le travail décent est promu au bénéfice des actifs. L'ambition est de faire passer la moyenne d'infractions commises par entreprise contrôlée de 58,8 sur 100 en 2019 à moins de 35 sur 100 en 2025 et le nombre d'accidents de travail pour un million de travailleurs de 2 255 en 2020 à moins de 1 000 en 2025.

Les principales actions à mettre en œuvre portent sur le renforcement du cadre juridique et institutionnel du marché du travail ; la promotion du dialogue social en milieu de travail et le contrôle de l'application des normes en matière de travail.

EA 3.4.3 : La protection sociale est garantie à tous. La perspective est de renforcer l'assurance sociale à travers l'accroissement du taux de couverture de la population par le Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) de 0% en 2020 à 15% en 2025 ; le taux moyen annuel d'accroissement des travailleurs immatriculés à un régime de sécurité sociale de 6,9% en 2020 à 10% en 2025 ; la proportion de la population de 18 ans et plus victimes de violences de 7,8 % en 2020 à 3,9 % en 2025 ; la proportion de personnes handicapées bénéficiaires de soutien de 43,26% en 2020 à 75% en 2025 et la proportion des enfants victimes de violence pris en charge de 76% en 2020 à 90% en 2025.

Les actions qui œuvreront à la réalisation de cet effet portent sur la promotion d'un système national d'assurance maladie pour tous, le renforcement du contrôle de l'application de la législation sociale, la promotion des mutuelles sociales, le renforcement de la protection des enfants en difficulté, le renforcement des capacités économiques des ménages et personnes vulnérables, la promotion de la solidarité nationale ; le renforcement de la protection sociale inclusive, l'adoption de textes réglementaires en matière de protection sociale et le renforcement du registre des personnes vulnérables en vue d'une meilleure identification des bénéficiaires des transferts sociaux.

2.4.3.5. Objectif stratégique (OS) 3.5 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles

Deux EA participent à l'atteinte de l'OS 3.5, à savoir : (i) EA 3.5.1 : l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont renforcées et (ii) EA 3.5.2 : les inégalités sociales et celles liées au genre sont réduites.

EA 3.5.1 : L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont renforcées. L'ambition est de faire passer : (i) la parité à l'admission au secondaire de 0,87 en 2020 à 1,0 en 2025 ; (ii) la proportion des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs de 20,7% en 2020 à 30% en 2025 ;(iii) la proportion de superficies aménagées attribuées aux femmes de 40% en 2020 à 50% en 2025 ; (iv) la proportion de femmes bénéficiaires de crédits octroyés par les fonds nationaux de

financement de 15% en 2020 à 50% en 2025 et (v) la proportion de femmes bénéficiaires de crédits formées à l'entrepreneuriat de 15% en 2020 à 50% en 2025.

Pour ce faire, les principales actions porteront sur la formation des femmes et des jeunes filles à l'entrepreneuriat et à la gestion des entreprises, l'octroi de terres aménagées aux femmes et la facilitation de l'accès des femmes et des jeunes filles aux crédits des fonds nationaux de financement.

EA 3.5.2 : Les inégalités liées au genre sont réduites. Il s'agira de porter : (i) la proportion des femmes élues députés à l'Assemblée nationale de 12,6% en 2020 à 30% en 2025 ; (ii) la proportion des femmes au Gouvernement de 26,47% en 2020 à 30% en 2025 ; (iii) la proportion des jeunes élus locaux de 17,78% en 2020 à 20% en 2025 ; (iv) la proportion des jeunes élus nationaux de 3,15% en 2020 à 5% en 2025 et (v) le nombre de femmes victimes de Violences basées sur le genre (VBG) de 1 090 en 2020 à moins de 900 en 2025.

Les principales actions concourant à la réalisation de cet effet attendu portent sur l'amélioration de la proportion des ministères appliquant la budgétisation sensible au genre, la construction et l'équipement d'infrastructures socio-éducatives pour les jeunes dans les communes et arrondissements et la sensibilisation des femmes et des jeunes à l'intérêt de leur participation à la vie de la nation.

2.4.3.6. Objectif stratégique (OS) 3.6 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité

Quatre EA concourent à l'atteinte de l'OS 3.6, à savoir : (i) EA 3.6.1 : l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau potable et à l'assainissement de qualité est garanti ; (ii) EA 3.6.2 : l'accès de tous à l'électricité à moindre coût est assuré ; (iii) EA 3.6.3 : la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique est garantie et (iv) EA 3.6.4 : l'accès au logement décent et aux bâtiments publics est assuré pour tous.

EA 3.6.1 : L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau potable et à l'assainissement de qualité est garanti. Pour ce qui concerne la garantie de l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau potable et à l'assainissement de qualité, les ambitions visent principalement à relever : (i) le taux d'accès national à l'eau potable de 76,4% en 2020 à 81,4% en 2025 ; (ii) le taux de fonctionnalité des ouvrages d'Adduction d'eau potable (AEP) en milieu rural (système d'AEPS) de 85,8% en 2020 à 90,8% en 2025 ; (iii) le taux de fonctionnalité des points d'eau modernes en milieu rural (forages) de 91,2% en 2020 à 93,7% en 2025 ; (iv) le taux d'accès national à l'assainissement de 25,3% en 2020 à 33,3% en 2025 et (v) la proportion de villages déclarés Fin de la défécation à l'air libre (FDAL) de 20,4% en 2020 à 40% en 2025. Font partie des résultats quantitatifs également à atteindre, l'augmentation des proportions : (i) de la population satisfaite de la qualité du cadre de vie dans les trois plus grandes villes du Burkina Faso de 12,7% en 2020 à 16% en 2025 et (ii) de communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides de 22,45% en 2019 à 34,69 % en 2025.

En vue d'atteindre les résultats escomptés dans le domaine de l'environnement, les actions majeures à mettre en œuvre concernent : (i) le renforcement des contrôles environnementaux, de la sûreté, de la sécurité radiologique et nucléaire ; (ii) l'optimisation de la gestion des déchets solides et des déchets dangereux ; (iii) le développement de l'écologie urbaine et de l'éducation environnementale ; (iv) le renforcement de la protection contre les rayonnements non ionisants (antennes relais, téléphonie mobile) et les nuisances sonores.

En matière d'eau potable et d'assainissement, il s'agit d'assurer : (i) l'accès universel à l'eau potable ; (ii) la gestion du service public de l'eau ; (iii) l'éradication de la défécation à l'air libre et promotion de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement ; (iv) la réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement et (v) le développement de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidanges.

EA 3.6.2 : L'accès des ménages à l'électricité à moindre coût est assuré. En vue de garantir l'accès aux services énergétiques de qualité et à moindre coût, l'action publique visera à porter : (i) le taux de couverture électrique national de 41,83% en 2020 à 56% en 2025 ; (ii) le taux d'électrification nationale de 22,57% en 2019 à 35% en 2025 ; (iii) le taux d'électrification nationale rurale de 5,32% en 2019 à 15% en 2025 ; (iv) le pourcentage des ménages connectés au réseau national de 24,4% en 2018 à 35% en 2025 ; (v) la proportion de la population ayant accès à l'électricité de 45,2% en 2018 à 60% en 2025 et enfin (vi) à réduire le coût du KWh haute tension de 75 FCFA TTC en 2020 à 50 FCFA TTC en 2025.

Pour l'atteinte de cet effet attendu, les actions majeures à réaliser concernent l'accroissement de l'offre du service électrique et le renforcement et l'extension du réseau électrique.

EA 3.6.3 : La promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique est assurée. Pour la garantie de la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, il s'agira de porter la quantité d'énergie économisée au niveau de la consommation (en MW) de 22 en 2020 à 75 en 2025 ; de réduire les pertes globales de distribution (pertes techniques et pertes non techniques) de 13,5 en 2019 à 6,8 en 2025 et de faire passer de 17,6% la part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie en 2019 à 20,24% en 2025.

A cet effet, la promotion des énergies renouvelables, la promotion de l'efficacité énergétique et l'amélioration de l'accès et des usages productifs de l'énergie constituent les principales actions à mettre en œuvre.

EA 3.6.4 : L'accès au logement décent et aux bâtiments publics est assuré pour tous. Au titre du renforcement de l'accès au logement décent et aux bâtiments publics pour tous, l'ambition est de porter la proportion de demande de logement social et économique satisfaite de 2,78% en 2020 à 13,45% en 2025 et de construire 25 000 logements sociaux et économiques d'ici 2025.

Pour réaliser cet objectif, les actions majeures à entreprendre se rapportent à : (i) l'amélioration de la qualité et de l'accès aux bâtiments publics ; (ii) l'amélioration de

l'offre de logement décent ; (iii) la promotion des matériaux locaux et des nouvelles technologies de construction et (iv) la préservation de patrimoine bâti.

2.4.4. Axe4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois

Le quatrième Axe stratégique du PNDES-II vise à dynamiser les secteurs porteurs pour la croissance et les emplois. Pour concrétiser la transformation de l'économie pour une croissance forte, il s'agira d'influer positivement sur la dynamique structurelle de l'économie, à travers les secteurs qui regorgent de fortes potentialités durables pour le développement économique et social. Ainsi, au regard du diagnostic du système productif national, des potentialités et des opportunités mises en évidence, l'Axe 4 se structure en cinq OS : (i) OS 4.1 : développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché, (ii) OS 4.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents ; (iii) OS 4.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents ; (iv) OS 4.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie et (v) OS 4.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

2.4.4.1. Objectif stratégique (OS) 4.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché

Pour l'OS 4.1, deux EA sont définis, à savoir : (i) EA 4.1.1 : le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois décents, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable et (ii) EA 4.1.2 : la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux aléas climatiques est renforcée.

EA 4.1.1 : Le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois décents, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable. Pour consolider le rôle du secteur primaire comme un puissant levier de la transformation de l'économie, il s'agira de faire passer : (i) la productivité de l'emploi du secteur primaire de 413 000 FCFA en 2020 à 535 000 FCFA en 2025 ; (ii) le taux d'atteinte des rendements potentiels agricoles de 49% en 2020 à 60% en 2025 ; (iii) le taux de couverture des besoins céréaliers de 104% à 120% en moyenne par an ; (iv) le taux de commercialisation des produits agricoles de 37% en 2020 à 44% en 2025 et de porter (v) le taux d'approvisionnement de l'agro-industrie de 58,7% en 2020 à 75% en 2025.

S'agissant du développement de la production animale, halieutique, faunique et sylvicole, l'objectif visé est: (i) de porter le taux de couverture des besoins fourragers du cheptel à plus de 100% en moyenne par an; (ii) de porter le taux de transformation des Produits forestiers non ligneux (PFNL) à 80% à l'horizon 2025 pour une référence de 63,36% en 2018 ; (iii) d'accroître la production domestique des produits laitiers de 10%

par an et (iv) la quantité de poissons produits de 29 750 tonnes en 2020 à 45 000 tonnes en 2025.

Pour y arriver, les actions à fort effet d'entraînement identifiées ont trait entre autres au développement de la production agricole sous maîtrise d'eau, à la gestion durable de la fertilité des sols, à l'amélioration de la santé des sols et à la sécurisation foncière des aménagements et des exploitations. Il s'agira également de poursuivre l'amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité à coûts réduits et adaptés pour les productions agricoles, animales et halieutiques à travers l'opérationnalisation de la Centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles (CAIMA), de la Centrale d'achat des médicaments vétérinaires (CAMVET), l'installation d'unités de fabrique d'aliments de bétail et la création d'unités de montage de tracteurs et de fabrique d'engrais, la promotion de l'agriculture climato-intelligente et de l'agro-écologie. Aussi, le renforcement de l'accès à un marché sécurisé à travers notamment la contractualisation, les efforts en matière d'aménagements, de restauration et de conservation des sols et la promotion de filières émergentes telles que le manioc, l'anacarde permettront d'améliorer la productivité agricole.

En outre, les interventions porteront aussi sur l'amélioration de la santé animale, la gestion durable des ressources de la pêche et de l'aquaculture, la promotion de la transformation et de la consommation des produits agricoles et l'opérationnalisation des réformes et initiatives clés en matière de financement, de résilience aux chocs climatiques et d'appui-conseil aux acteurs.

Dans le domaine forestier et faunique, les principales actions porteront sur l'accroissement de la production et de la productivité des ressources forestières et fauniques et l'accroissement de la transformation des produits forestiers non ligneux et de la valorisation des ressources fauniques.

EA 4.1.2 : La résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux aléas climatiques est renforcée. Il s'agira essentiellement : (i) de réduire à 5% la proportion des personnes vulnérables dans les provinces structurellement en insécurité alimentaire d'ici 2025 ; (ii) de réduire de 10% en moyenne par an les conflits sévères d'accès aux ressources pastorales d'ici 2025 et (iii) de faire passer la prévalence de l'insécurité alimentaire de 38,9% en 2018 à 25% en 2025.

Les interventions à mettre en œuvre sont entre autres : (i) la gestion durable des terres agricoles ; (ii) le renforcement de la résilience et la sécurité alimentaires et nutritionnelles des ménages agricoles (y compris les PDI) ; (iii) la prévention et la gestion des crises et vulnérabilités en élevage à travers la sécurisation de la mobilité du bétail, son abreuvement et son accès aux pâturages ; (iv) la gestion intégrée du paysage.

2.4.4.2. Objectif stratégique 4.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents

Trois EA sont formulés pour l'OS 4.2 : (i) EA 4.2.1 : le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations dans toutes les régions à fort potentiel, (ii) EA 4.2.2 : la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée et (iii) EA 4.2.3 : l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru.

EA 4.2.1 : Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations dans toutes les régions à fort potentiel. La perspective est : (i) d'accroître la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de 9% en 2020 à 12,9% en 2025 ; (ii) de porter la part du secteur secondaire dans le PIB de 26,9% en 2020 à 31,4% en 2025 et (iii) d'améliorer le taux de croissance des exportations des produits industriels agréés sous le schéma UEMOA/CEDEAO en le portant de 1,5% en 2019 à 10% en 2025.

Pour atteindre ces résultats, l'action publique portera sur l'appui à l'élaboration et au développement de nouveaux projets industriels, la consolidation du tissu industriel existant par la modernisation des installations, la promotion de l'industrie verte, l'appui à l'amélioration de l'offre de financement du secteur industriel notamment pour les PME/PMI, le développement des infrastructures industrielles (ZES, parcs industriels, zones franches agro-industrielles) et la promotion de la durabilité des unités industrielles.

A cela s'ajoute l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles qui passe par le positionnement de la démarche qualité, la certification et la labélisation des produits ainsi que la poursuite du Programme de restructuration des entreprises en difficulté (PRED).

Pour ce qui est du sous-secteur de l'artisanat, les interventions porteront essentiellement sur la formalisation massive des entreprises artisanales, la professionnalisation des acteurs, l'amélioration de la productivité des unités artisanales ainsi que la promotion commerciale de la production artisanale.

EA 4.2.2 : La contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée. En matière de tourisme et de culture, il s'agira de porter : (i) la part de l'industrie touristique dans le PIB de 2,6% en 2017 à 3,5% en 2025 ; (ii) celle de l'industrie culturelle dans le PIB de 5,23% en 2017 à 6,83% en 2025 ; (iii) d'augmenter le taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques de 1,01% en 2020 à 2,44% en 2025.

Dans le domaine des sports et loisirs, l'ambition est de porter : (i) la part contributive du sport dans le PIB de 0,53% en 2020 à 0,58% en 2025 et (ii) la part des emplois sportifs et de loisirs dans l'économie de 1,07% en 2020 à 1,17% en 2025.

Ces résultats seront soutenus par : (i) l'amélioration des compétences des acteurs et de la compétitivité des produits culturels et touristiques à travers notamment la restructuration du Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) et la promotion des industries culturelles et touristiques ; (ii) l'amélioration de l'accès au financement et du soutien aux investissements privés dans les domaines de la culture, du tourisme, des sports et des loisirs ; (iii) le renforcement de la qualité de la mise en marché des produits culturels et touristiques ; (iv) l'amélioration de l'attractivité touristique du Burkina Faso ; (v) la réalisation d'infrastructures culturelles, touristiques, sportives et de loisirs de qualité et accessibles ; (vi) la promotion de la pratique du sport pour tous et des loisirs et (vii) le renforcement de la professionnalisation du sport.

EA 4.2.3 : L'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru.

L'ambition visée par cet effet attendu est : (i) d'accroître la part des industries extractives dans le PIB de 15% en 2020 à 20% en moyenne par an sur la période 2021-2025 ; (ii) de porter la proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières de 20% en 2020 à 35% à l'horizon 2025 ; (iii) d'augmenter le montant moyen des investissements locaux réalisés par l'industrie minière à 6 milliards FCFA en 2025 et (iv) de porter le nombre cumulé d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier de 51 500 en 2020 à 100 000 en 2025.

Les actions porteront entre autres sur l'amélioration de la gouvernance minière, le renforcement de la connexion entre le développement minier et les autres secteurs de l'économie à travers la professionnalisation des fournisseurs locaux des sociétés minières et l'amélioration de la qualité des produits locaux à destination de l'industrie minière.

Ces performances attendues seront portées par : (i) le renforcement de la recherche et de la connaissance géologique et minière ; (ii) l'amélioration de l'encadrement de l'activité minière artisanale et à petite échelle ; (iii) le renforcement du contenu local de l'activité minière au Burkina Faso ; (iv) le renforcement de la lutte contre la fraude de l'or et des autres substances précieuses et (v) l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de l'activité minière.

2.4.4.3. Objectif stratégique 4.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents

Deux EA concourent à l'atteinte de l'OS 4.3 à savoir : (i) EA 4.3.1 : le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents et (ii) EA 4.3.2 : la mise en marché des produits nationaux est renforcée.

EA 4.3.1 : Le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents. Les objectifs visés à travers cet effet attendu sont d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services stratégiques pour l'économie burkinabè tout en réduisant leurs coûts afin d'accroître la contribution des services à l'économie nationale.

A cet effet, il est attendu : (i) l'accroissement de la contribution des activités des postes et des télécommunications au PIB de 2,5% en 2020 à 2,7% en 2025 ; (ii) l'accroissement de la contribution des transports au PIB de 1,5% en 2020 à 2,1% en 2025. Il s'agit également de réduire la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire de 16,5% en 2020 à 12% en 2025. A travers cet effet attendu, il s'agit enfin de faire passer le taux de pénétration de la téléphonie mobile de 102,82% en 2020 à 110% en 2025 et la proportion de la population de 15 ans et plus utilisant internet de 11,4% en 2018 à 20% en 2025.

Pour y parvenir, il est envisagé : (i) la promotion et la dynamisation du commerce extérieur et du commerce intérieur ; (ii) l'amélioration des services de transports routier, ferroviaire et aérien et la promotion de la sécurité routière ; (iii) la promotion de l'inclusion financière, l'extension et la modernisation du réseau postal ; (iv) le développement de l'administration électronique et l'intégration du numérique dans les secteurs socio-économiques et (v) l'amélioration des services de communication. Les efforts de formalisation du secteur informel se poursuivront avec le renforcement des capacités des acteurs pour leur professionnalisation et la mise en place de mécanismes de financements.

EA 4.3.2 : La mise en marché des produits nationaux est renforcée. A travers cet effet attendu, l'ambition est d'accroître : (i) les parts de marché des principaux produits alimentaires locaux sur le marché intérieur de 10% d'ici 2025 ; (ii) le taux de croissance des exportations des filières porteuses de 5% en moyenne par an d'ici 2025 et (iii) la part du marché régional de 4,1% en 2020 à 5% en 2025.

Pour atteindre ces résultats, l'action publique portera essentiellement sur : (i) la mise en place de comptoirs d'achat des produits locaux ; (ii) le développement du système de contractualisation dans les échanges portant sur les produits nationaux ; (iii) la mise en place de chambres froides pour la conservation des produits maraîchers ; (iv) la construction de centrales d'achat des produits de grande consommation ; (v) la construction du marché de gros de Bobo-Dioulasso ; (vi) la création d'un port sec multimodal dans l'agglomération de Ouagadougou et (vii) l'appui au développement du warrantage et de la tierce détention.

2.4.4.4. Objectif stratégique 4.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie

Cinq EA sont définis pour l'OS 4.4. Ce sont : (i) EA 4.4.1 : les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées ; (ii) EA 4.4.2 : la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures de transport et de TIC sont améliorées ; (iii) EA 4.4.3 : l'énergie est suffisante, accessible, fiable et moins coûteuse ; (iv) EA 4.1.3 : le développement des pôles de croissance est assuré et (v) EA 4.4.4 : la construction des villes en pôle de développement durable s'est améliorée.

EA 4.4.1 : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées. L'orientation au cours des cinq prochaines années est d'augmenter significativement : (i) la capacité de stockage en eau de surface de 6 140,84

millions de m³ en 2020 à 6 182 millions de m³ à l'horizon 2025 ; (ii) le niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers de 62,1% en 2020 à 67% en 2025 et (iii) le taux de recouvrement de la CFE base assiette à 100% par an.

L'atteinte de ces résultats, passera par : (i) l'amélioration de la connaissance des ressources en eau ; (ii) l'augmentation de la mobilisation et de la valorisation des ressources en eau ; (iii) le renforcement des capacités, du cadre politique, juridique et financier de la gestion des ressources en eau ; (iv) l'augmentation de l'information et de la recherche-développement et (v) l'amélioration de la protection des ressources en eau.

EA 4.4.2 : La qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures de transport et de TIC sont améliorées. L'ambition sur la période 2021-2025 est d'accroître : (i) la proportion des routes bitumées de 27,42% en 2020 à 36,70% en 2025 ; (ii) la proportion de voiries urbaines prévues et aménagées de 59,1% en 2020 à 100% en 2025 ; (iii) la proportion de pistes rurales aménagées de 33,57% en 2020 à 44,05% en 2025 ; (iv) la proportion de routes en bon état de 24% en 2020 à 60% en 2025 ; (v) le taux de routes bitumées renforcées/réhabilitées de 18,62% en 2020 à 36,82% en 2025 ; (vi) le taux de couverture du territoire national en réseau géodésique de 59% en 2020 à 69% en 2025 ; (vii) le taux de pénétration de la population nationale à l'internet de 50,69% en 2020 à 70% en 2025 et (viii) la capacité de la bande passante Internet international de 60,26 Gbps en 2020 à 100 Gbps en 2025.

Il s'agira de développer les infrastructures et les technologies de l'information et de la communication, de développer et de mettre aux normes internationales les infrastructures de transport et de mettre en place des infrastructures de communications électroniques large bande. Une attention particulière sera également portée à la sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire et aéroportuaire existant.

EA 4.4.3 : L'énergie est suffisante, accessible, fiable et moins coûteuse pour les besoins de la production. L'ambition est : (i) de faire passer la puissance électrique disponible de 712,2 MW en 2020 à 1500 MW en 2025 et (ii) de réduire l'indice de durée moyenne d'interruption du système de 86 heures en 2019 à 50 heures en 2025.

Pour ce faire, l'accent sera mis sur le renforcement des infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie, la promotion du mix énergétique à travers la construction de nouvelles centrales Photovoltaïques (PV) connectées au réseau et la promotion de l'efficacité énergétique, le renforcement des infrastructures de transport et de stockage de l'énergie.

EA 4.4.4 : Le développement des pôles de croissance est assuré. A ce niveau, il s'agit de porter (i) l'effectif des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité de 25 270 en 2020 à 47 000 en 2025 et (ii) la part de la production des pôles de croissance et de compétitivité dans la production agro-sylvo-pastorale, halieutique, touristique et artisanale à 10% en 2025.

La démarche consistera à porter le nombre de pôles de croissance et de compétitivité opérationnels de 2 (BAGREPOLE et Grappe huilerie de Bobo) en 2020 à au moins 4 (BAGREPOLE, Grappe huilerie de Bobo-Dioullasso, agropole de Samendéni, agropole du Sourou) en 2025 et de dynamiser les productions et la transformation dans les zones de production abritant des pôles de croissance.

Les activités à développer consisteront à : (i) finaliser l'opérationnalisation de Bagrépôle ; (ii) accélérer la transformation des plaines du Sourou et de Samendéni en agropoles ; (iii) soutenir l'opérationnalisation effective de la grappe huilerie de Bobo-Dioulasso ; (iv) mettre en œuvre le Projet d'appui à la promotion des Pôles de croissance et des systèmes productifs régionaux au Burkina Faso (PAP-PCSPR/BF) et (v) poursuivre la construction des autres projets de pôles de croissance (pôle de croissance du Sahel, pôle de croissance de l'Est, technopole Energies renouvelables/TIC, Pharmapole, ZES, etc.).

EA 4.4.5: La construction des villes en pôles de développement durable s'est améliorée. L'orientation pour les cinq (05) années à venir est de faire des villes, un facteur essentiel de la dynamisation de notre économie et des emplois. Il s'agira de faire progresser de 15% le taux de couverture géographique des équipements en milieu urbain et de faire passer la proportion des constructions conformes aux normes et à la réglementation de 10% en 2020 à 50% en 2025.

Cela passe par : (i) la planification et la gestion des villes ; (ii) la planification et l'aménagement des espaces urbains et ruraux ; (iii) l'amélioration du niveau d'équipement des villes ; (iv) l'opérationnalisation du fonds national d'aménagement et de développement durable du territoire (FNADDT) ; (v) la mise en place de l'Observatoire urbain national (OUN) et (vi) la restructuration des zones d'habitats spontanés dans les villes.

2.4.4.5. Objectif stratégique 4.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

L'OS 4.5 est soutenu par trois EA qui sont : (i) EA 4.5.1 : la gouvernance environnementale et du développement durable est améliorée, (ii) EA 4.5.2 : la résilience climatique des secteurs et domaines prioritaires est améliorée et (iii) EA 4.5.3 : les ressources naturelles sont gérées durablement.

EA 4.5.1 : La gouvernance environnementale et du développement durable est améliorée. A travers cet effet, il s'agit d'accroître : (i) la proportion de plans communaux de développement intégrant les thématiques environnement, développement durable et changement climatique de 38% en 2020 à 50% en 2025 et (ii) la proportion des cadres de concertation en matière d'environnement et de développement durable fonctionnels de 33% en 2020 à 100% en 2025.

Pour y parvenir, les actions à mener concernent principalement le renforcement du cadre juridique et institutionnel en matière de développement durable, la mobilisation des financements innovants, l'intégration des thématiques de l'environnement et du développement durable dans les documents de planification du développement, l'intégration systématique du suivi-évaluation de la réduction des gaz à effet de serre dans la mise en œuvre des politiques publiques, la promotion de la responsabilité

sociétale et des systèmes de management environnemental au sein des entreprises et la promotion des modes de consommation et de production durables.

EA 4.5.2 : La résilience climatique des communautés, des secteurs et domaines prioritaires est améliorée. À travers cet effet attendu, l'ambition est d'accroître le taux d'adoption des technologies d'adaptation au changement climatique vulgarisées de 86% en 2019 à 95% en 2025 ; l'indice national d'adaptation au changement climatique (ND-GAIN) de 36,19 en 2018 à 36,6 en 2025 ; la quantité de carbone séquestrée (en millions de tonnes) de 3,9 en 2020 à 15 en 2025.

Les actions à mener se portent sur la vulgarisation des bonnes pratiques de résilience climatique ; l'amélioration des prévisions météorologiques et climatologiques ; le renforcement des capacités nationales en matière de résilience climatique ; la promotion de la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) ; la promotion de l'entrepreneuriat et des investissements verts ; la promotion des assurances climatiques et la promotion des éco-villages.

EA 4.5.3 : Les ressources naturelles sont gérées durablement. L'ambition affichée est de porter : (i) la proportion des superficies des forêts classées sous aménagement de 44,7% en 2019 à 84,7% en 2025 ; (ii) la proportion des superficies des aires de protection faunique sous aménagement de 75% en 2019 à 80% en 2025 ; (iii) le taux de sols pollués réhabilités de 3% en 2020 à 15% en 2025 et (iv) la proportion de terres dégradées récupérées de 7,65% en 2020 à 25% en 2025.

Les interventions seront axées sur la transition vers une neutralité en matière de dégradation des terres, la sécurisation des espaces de conservation et forêts classées de l'Etat, l'évaluation de l'impact des pratiques de récupération des terres dégradées et l'accroissement du couvert végétal.

2.5. OBJECTIFS STRATEGIQUES DU DEUXIEME PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL ET ODD

Les orientations stratégiques du PNDES-II sont en parfaite cohérence avec les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 que le Burkina Faso, à l'instar des autres pays du monde, s'est engagé à réaliser.

Les actions prioritaires définies dans le deuxième Plan et les effets attendus couvrent l'ensemble des cibles des ODD priorisées par le Burkina Faso. En effet, la mise en œuvre des orientations stratégiques du PNDES-II permettra de tendre vers l'atteinte de 96 cibles des objectifs de développement durable (Tableau 5 et Tableau 6). Certaines cibles des ODD seront atteintes à travers la mise en œuvre du plan de suivi évaluation du PNDES-II. Il s'agit des cibles 17.8 et 17.9.

Tableau 5: Correspondance impacts attendus du PNDES-II et cibles ODD

Impacts attendus	Cibles ODD visés
La paix, la sécurité, la cohésion sociale et la résilience du pays sont renforcées	Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
La démocratie est consolidée et l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique et financière et locale est améliorée	Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
	Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
Le niveau d'éducation et de formation est accru et adapté aux besoins de l'économie	Cible 16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
	Cible 4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
	Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
Les opportunités d'emplois décents sont garanties à tous y compris les jeunes et les femmes	Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
	Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
Les conditions de vie de la population sont améliorées et les inégalités réduites	Cible 8.2 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
	Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants
	Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
	Cible 3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
	Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

Impacts attendus	Cibles ODD visés
	Cible 10.1 : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national
	Cible 1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes
	Cible 1.b : Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté
	Cible 10.2 : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national
Le système productif est modernisé, diversifié et dynamisé	Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout
	Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuel du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés
	Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés
L'équité intergénérationnelle est garantie	Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

Tableau 6: Correspondance Objectifs stratégiques et Effets attendus du PNDES-II et cibles ODD

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Cibles ODD
Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix		
OS 1.1 : Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent	EA 1.1.1 : Le civisme et le patriotisme des jeunes sont renforcés et les protègent du risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent	Cible 4.7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
	EA 1.1.2 : L'autonomisation économique des jeunes et des femmes exposés au risque de basculement dans l'extrémisme violent est renforcée	Cible 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
	EA 1.1.3 : Les disparités de développement des régions et des communautés sont réduites	Cible 1.1 : D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar des Etats-Unis par jour)
	EA 1.1.4 : La prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires sont renforcées	Cible 1.5 : D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité
		Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat Cible 11.5 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable
OS 1.2: Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national	E.A.1.2.1 : Les capacités opérationnelle, logistique et tactique des Forces de défense et de sécurité (FDS) garantissent une protection optimale de la nation et respectueuse des droits humains	Cible 16.a : Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
	EA 1.2.2 : La présence de l'Etat et des services de l'administration publique sur le territoire national est renforcée	
		Cible 16.a : Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Cibles ODD
	E.A.1.2.3 : La coopération régionale en matière de défense et sécurité du pays avec celle des autres pays est améliorée	violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement Cible 16.8 : Elargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial
OS 1.3 : Renforcer la cohésion sociale et la paix	EA 1.3.1 : La gestion des ressources agraires et foncières est améliorée et garantit la cohésion sociale et la paix	Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
	EA 1.3.2 : La gouvernance des affaires religieuses et coutumières favorise la tolérance et la cohésion sociale	Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique		
OS 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique	EA 2.1.1 : La démocratie et la justice sont renforcées	Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice
	EA 2.1.2 : La promotion et la protection des droits humains sont renforcées.	Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice
	EA 2.1.3 : L'accès du public à l'information juste est assuré	Cible 16.10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
	EA 2.1.4 : Les pratiques politiques et associatives, garantissent la cohésion sociale	Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
OS 2.2 : Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'Etat	EA 2.2.1 : L'administration est modernisée et républicaine	Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
		Cible 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
	EA 2.2.2 : L'administration du territoire est efficace	Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
	EA 2.2.3 : La bonne gouvernance et les valeurs républicaines sont promues	Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
OS 2.3 : Promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale	EA 2.3.1 : La planification, la gestion et le financement du développement sont améliorés	Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
	EA 2.3.2 : L'environnement des affaires est amélioré.	Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Cibles ODD
		Cible 9.3 : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés
	EA 2.3.3 : La gestion des coopérations régionale et internationale est améliorée	Cible 10.6 : Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes
	EA 2.3.4 : La gestion des Burkinabè de l'extérieur est améliorée	
OS 2.4 : Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale	EA 2.4.1 : La gestion des collectivités territoriales est renforcée	Cible 1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance
	EA 2.4.2 : Les économies locales sont dynamisées	Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuel du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés
	EA 2.4.3 : L'aménagement efficace du territoire est assuré	Cible 11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays
Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale		
OS 3.1 : Promouvoir la sante de la population et accélérer la transition démographique	EA 3.1.1 : L'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
		Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus
		Cible 3.4 : D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
		Cible 3.c : Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement
	EA 3.1.2 : Le système de santé est outillé à faire face aux épidémies, aux pandémies et aux urgences sanitaires	Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles Cible 3.d : Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Cibles ODD
	EA 3.1.3 : L'état nutritionnel de la population en particulier des femmes et des enfants est amélioré	Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.
	EA 3.1.4 : L'accélération de la transition démographique est réellement mise en mouvement	Cible 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux Cible 3.5 : Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine Cible 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi
	OS 3.2 : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie	Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles
		Cible 4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
		Cible 4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
		Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
		Cible 4.6 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter
		Cible 4.a : Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace
		Cible 4.c : D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Cibles ODD
		en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement
		Cible 8.6 : D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
	E.A.3.2.2 : L'accès à un enseignement supérieur de qualité, adapté aux besoins de l'économie est accru	Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat Cible 4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
OS 3.3 : Promouvoir la recherche et l'innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l'économie	EA 3.3.1 : La production de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation est accrue	Cible 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030
	EA 3.3.2 : Les résultats de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation sont davantage valorisés dans les processus de production et de consommation	Cible 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030
OS 3.4 : Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes	EA 3.4.1 : L'emploi productif est garanti à tous particulièrement pour les jeunes et les femmes	Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
	EA 3.4.2 : Le travail décent est promu au bénéfice des actifs	Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
		Cible 8.8 : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire
	EA 3.4.3 : La protection sociale est garantie à tous	Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
		Cible 10.4 : Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité Cible 3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Cibles ODD
		Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation Cible 10.1 : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national Cible 10.4 : Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité Cible 8.7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, supprimer le travail forcé et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats
OS 3.5 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles	EA 3.5.1 : L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont renforcées	Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
		Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles
		Cible 5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne
		Cible 5.c : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent
	EA 3.5.2 : Les inégalités sociales et celles liées au genre sont réduites	Cible 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité
		Cible 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
		Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
		Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
OS 3.6 : Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité	EA 3.6.1 : L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau potable et à l'assainissement de qualité est garanti	Cible 11.6 : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
		Cible 6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Cibles ODD
		traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
		Cible 12.5 : D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
		Cible 12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
	EA 3.6.2 : L'accès des ménages à l'électricité à moindre coût est assuré	Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
	EA.3.6.3 : La promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique est assurée	Cible 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
		Cible 7.3 : D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
	EA 3.6.4 : L'accès au logement décent et aux bâtiments publics est assuré pour tous	Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable et assainir les quartiers de taudis
Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois		
OS 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché.	EA 4.1.1 : Le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable	Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante
		Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles
		Cible 2.5 : D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale
		Cible 2.a : Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés
	EA 4.1.2 : La résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux aléas climatiques est renforcée	Cible 2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation au changement climatique, aux phénomènes météorologiques

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Cibles ODD
		extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
OS 4.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents	EA 4.2.1 : Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations dans toutes les régions à fort potentiel	Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés Cible 9.3 : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés
	EA 4.2.2 : La contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée	Cible 8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux Cible 12.b : Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux Cible 11.4 : Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
	E.A.4.2.3 : L'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru	Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
OS 4.3 : Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents	EA 4.3.1 : Le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents	Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
		Cible 9.c : Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020
		Cible 11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées
	EA 4.3.2 : La mise en marché des produits nationaux est renforcée	Cible 2.5 : D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Cibles ODD
OS 4.4 : Développer des infrastructures de qualité résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie	EA 4.4.1 : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées.	Cible 6.5 : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
	EA 4.4.2 : La qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures de transport et de TIC sont améliorées	Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies Cible 17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications
	EA 4.4.3 : l'énergie est suffisante, accessible, fiable et moins coûteuse pour les besoins de la production	Cible 7.b : D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent
	EA 4.4.4 : Le développement des pôles de croissance est assuré.	Cible 2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation au changement climatique, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
	EA 4.4.5 : La construction des villes en pôles de développement durable s'est améliorée	Cible 11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays Cible 11.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs Cible 11.a : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale Cible 11.b : D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets du changement climatique et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Cibles ODD
		réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux
OS 4.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre	EA 4.5.1 : La gouvernance environnementale et du développement durable est améliorée	Cible 13.2 : Incorporer des mesures relatives au changement climatique dans les politiques, les stratégies et la planification nationales Cible 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
	EA 4.5.2 : La résilience climatique des communautés, des secteurs et domaines prioritaires est améliorée	Cible 9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens
		Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
	EA 4.5.3 : Les ressources naturelles sont gérées durablement	Cible 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial
		Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

III.DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

3.1. INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE

Le présent Plan national de développement sera mis en œuvre à travers les instruments de mise en œuvre opérationnels, à savoir, les programmes sectoriels, régionaux, les plans locaux de développement ainsi que sur de grands projets d'envergure nationale (multi-secteurs) et les instruments budgétaires.

3.1.1. Programmes sectoriels du deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES-II)

Le PNDES-II est élaboré pour conduire l'action du Gouvernement. Il identifie les priorités de développement sur une période couvrant le mandat présidentiel en cohérence avec la vision nationale de développement à long terme. Pour contribuer à sa mise en œuvre, chaque Cadre sectoriel de dialogue (CSD) élabore un programme de développement cohérent à la fois avec le PNDES-II et la politique du secteur. Ces programmes qui opérationnalisent les actions prioritaires du deuxième Plan national de développement économique et social à l'horizon 2025, sont exécutés à travers des Matrices de réformes stratégiques et d'investissements structurants (MRSIS) sectorielles.

3.1.2. Projets d'envergure nationale

Le PNDES-II est également mis en œuvre à travers de grands projets d'envergure nationale. Il s'agit entre autres du projet de construction de l'aéroport de Donsin, du 2^d Compact du MCA et du Compact régional (financement d'une deuxième ligne d'importation d'énergie avec la Côte d'Ivoire), du projet de construction du chemin de fer Burkina-Ghana, des Projets de développement des pôles de croissance et de compétitivité, des projets miniers intégrés et l'autoroute Ouagadougou-Abidjan ainsi que les projets désignés par le terme « initiatives présidentielles ».

3.1.3. Programmes régionaux du PNDES-II et instruments locaux de développement

Pour contribuer à la mise en œuvre du deuxième Plan national de développement économique et social, chaque Cadre régional de dialogue (CRD) élabore un programme de développement cohérent à la fois avec ledit Plan et les Plans locaux de développement (PCD, PRD). Ces programmes qui opérationnalisent les actions prioritaires de développement régional prévues dans le PNDES-II et les documents de planification régionale (PLD, stratégie régionale, schémas régionaux, etc.) sont exécutés à travers les Matrices de réformes stratégiques et d'investissements structurants (MRSIS) des régions.

Pour ce qui est des collectivités territoriales notamment les communes rurales, le modèle de développement endogène intégré sera privilégié. Il vise à :

- renforcer les capacités humaines et institutionnelles des membres de communautés locales à la gestion de projet ;
- éveiller la conscience collective et l'engagement des populations ;
- cultiver la citoyenneté, le patriotisme et la cohésion sociale ;
- organiser les communautés à assurer leur propre sécurité ;
- organiser les communautés à identifier, prioriser et à exécuter elles-mêmes, les projets de développement locaux qui intègrent l'amélioration du cadre de vie, du capital humain, du bien-être ;
- co-financer les besoins locaux de développement identifiés ;
- suivre et évaluer périodiquement l'état de mise en œuvre des projets ;
- etc.

3.1.4. Des documents budgétaires

Un Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP) est élaboré pour encadrer la préparation des crédits du budget de l'Etat. Il est conçu sur la base des priorités et choix stratégiques du PNDES-II, du cadrage macroéconomique et des plans d'actions triennaux glissants des départements ministériels. Il tient compte des engagements économiques et financiers vis-à-vis des partenaires et des organisations sous régionales, régionales et internationales.

3.1.5. La matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants du PNDES-II

La matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants est élaborée à partir des réformes et investissements portés par les instruments d'opérationnalisation sectoriels, régionaux, et des projets d'envergure nationale identifiés dans les instruments sectoriels et territoriaux d'opérationnalisation du PNDES-II.

3.1.6. Cadre de gestion environnementale et sociale

Le PNDES-II a fait l'objet d'une Evaluation environnementale stratégique (EES), assortie d'un Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) qui a identifié des actions d'évitement, de réduction ou de compensation des potentiels impacts environnementaux. Le CGES propose également des mesures en vue d'une meilleure intégration de la durabilité et de la croissance verte dans l'action publique du développement. La mise en œuvre des propositions faites dans le CGES va non seulement contribuer à préserver les ressources naturelles, mais aussi à impulser un développement économique et social durable.

3.1.7. Stratégie de communication

Une stratégie de communication du PNDES-II assortie d'un plan de communication permettra de renforcer sa visibilité et son appropriation par tous les acteurs du développement national. Elle accordera une place primordiale à la communication de masse notamment, par l'utilisation des langues nationales et des TIC.

3.2. ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du deuxième Plan national de développement économique et social se fera avec l'ensemble des acteurs concernés dans une synergie d'action.

3.2.1. Etat

Le rôle de l'Etat dans la mise en œuvre du PNDES-II porte sur ses fonctions régaliennes. Il met en place des conditions favorables pour l'éclosion d'un secteur privé compétitif et d'une administration publique performante. Les structures de l'Etat élaborent ou actualisent les politiques et stratégies publiques, assurent la cohérence des instruments de planification sectorielle et spatiale, créent un environnement favorable et mobilisent les ressources nécessaires à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du PNDES-II.

3.2.2. Collectivités territoriales

Les collectivités territoriales mettent en œuvre au niveau local les activités des domaines à elles transférés par l'Etat. Elles contribuent à l'élaboration et au suivi-évaluation des programmes régionaux du PNDES-II en veillant à leur cohérence avec les Plans locaux de développement. Elles assurent également l'animation des cadres de concertation locaux avec les différents acteurs ainsi que la promotion de la culture de la responsabilité citoyenne dans la gestion des affaires locales.

3.2.3. Secteur privé

Pour booster la transformation structurelle de l'économie, le secteur privé sera au centre de la mise en œuvre du deuxième Plan national de développement économique et social. Par le biais de méthodes innovantes de financement, il appuie le Gouvernement dans la réalisation des investissements structurants de qualité et dans les meilleurs délais. Il participe également à la création d'emplois décents.

3.2.4. Société civile

La société civile participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des différentes politiques et stratégies publiques. Elle a également un rôle de formation et d'appui-conseil des différents acteurs afin de rendre les actions du PNDES-II pro population. La société civile participe aux différents cadres de concertation du PNDES-II. L'Etat conçoit et met en œuvre des mesures qui facilitent le renforcement des capacités et l'autonomie financière de la société civile.

3.2.5. Burkinabè de l'extérieur

Les Burkinabè de l'extérieur sont appelés à mettre à profit leur savoir-faire capitalisé dans leur pays de résidence. Ils apportent leur contribution à la mobilisation des ressources et des compétences, par la proposition de solutions innovantes aux préoccupations des populations. Ils participent également à la réalisation des investissements structurants, au renforcement de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

3.2.6. Partenaires techniques et financiers (PTF)

Les PTF participent à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du PNDES-II. Ils accompagnent l'Etat et les autres acteurs de développement dans la mobilisation des ressources supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre du deuxième Plan national de développement économique et social. Les PTF participent également aux différents cadres de concertation tant au niveau central qu'au niveau local.

3.3. CADRE ORGANISATIONNEL

Le dispositif de suivi et d'évaluation mis en place comprend des organes et des instances pour apprécier et valider les performances enregistrées en vue d'orienter la mise en œuvre du PNDES-II.

3.3.1. Organes de suivi

Les organes de suivi du PNDES-II se composent du Comité national de pilotage (CNP), du Comité technique national (CTN), des Cadres sectoriels de dialogue (CSD), des Cadres régionaux de dialogue (CRD).

3.3.1.1. Comité national de pilotage

C'est l'organe d'orientation du deuxième Plan national de développement économique et social présidé par le Premier ministre. Les missions du CNP sont : (i) superviser la mise en œuvre globale du PNDES-II ; (ii) donner des directives aux acteurs sectoriels et locaux, pour la conduite des actions qui leur incombent par l'élaboration des produits nécessaires pour apprécier l'impact des différentes actions ; (iii) décider de la réalisation des études à caractère général ou spécifique nécessaires à l'approfondissement des orientations et (iv) veiller au bon déroulement de l'ensemble du processus de suivi et d'évaluation du PNDES-II.

3.3.1.2. Comité technique national

L'organe technique de préparation des travaux du CNP/PNDES-II est le Comité technique national (CTN). Le CTN est chargé de l'examen et la validation technique des dossiers à soumettre à l'appréciation du CNP/PNDES-II. De façon spécifique, il a pour rôle : (i) d'identifier les difficultés, les questions stratégiques et politiques ainsi que les projets d'orientations à soumettre au CNP/PNDES-II et (ii) d'échanger sur toute autre question technique inscrite à son ordre du jour.

3.3.1.3. Cadres sectoriels de dialogue

En cohérence avec les secteurs de planification, 14 CSD, composés des représentants de l'Administration, des faïtières des collectivités territoriales, du secteur privé, de la

société civile et des partenaires techniques et financiers sont mis en place. Sous la présidence du ministre-chef de file du secteur, chaque CSD s'organise en groupes thématiques et/ou en sous-secteurs pour assurer le suivi de la mise en œuvre de sa politique sectorielle.

3.3.1.4. Cadres régionaux de dialogue

Sous la présidence du Gouverneur de région et la vice-présidence du président du conseil régional, le CRD regroupe les représentants des structures déconcentrées, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile, etc. Il s'organise en commissions thématiques et assure la supervision de la mise en œuvre des matrices des interventions de l'ensemble des acteurs de la région.

3.3.1.5. Secrétariat exécutif national

Il est l'organe administratif et technique de coordination et d'impulsion des réformes, en appui au CNP/PNDES-II. Il est principalement chargé : (i) de réaliser les travaux nécessaires au suivi et à l'évaluation globale de la mise en œuvre du deuxième Plan national de développement économique et social ; (ii) d'appuyer les CSD et les CRD dans l'accomplissement de leurs missions ; (iii) d'élaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication sur le PNDES-II ; (iv) de concevoir et de mettre en œuvre des projets et initiatives canalisatrices du développement ; (v) de participer et coordonner la conception du Plan national de développement économique et social 2021-2025 ; (vi) de renforcer les capacités techniques en matière de conception d'instruments de programmation du développement.

3.3.2. Instances de suivi

3.3.2.1. Revue annuelle

Le PNDES-II fait l'objet d'une revue annuelle qui correspond à la rencontre ordinaire du CNP/PNDES-II. Elle examine et valide le bilan global de la mise en œuvre du PNDES-II de l'année écoulée et les perspectives, à partir des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet. Cette rencontre est précédée d'une pré-revue à caractère technique.

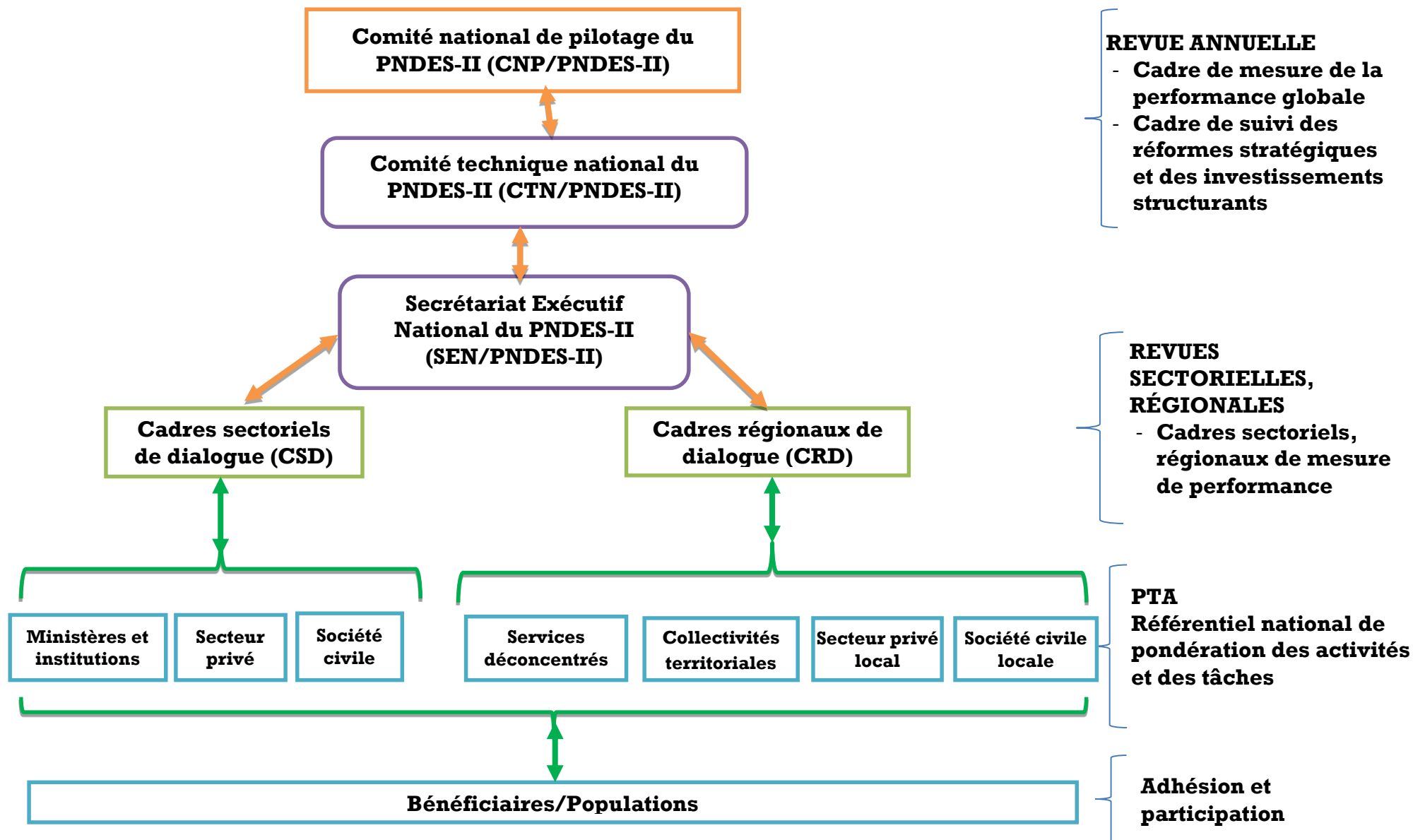
3.3.2.2. Revues sectorielles

Tenues deux fois par an (revue sectorielle annuelle et revue sectorielle à mi-parcours), les revues sectorielles correspondent aux rencontres des CSD. La revue sectorielle annuelle examine et valide le bilan sectoriel de la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'année écoulée et les perspectives. La revue sectorielle à mi-parcours examine et valide le bilan sectoriel de la mise en œuvre de la politique sectorielle à mi-parcours de l'année en cours. Ces rencontres statuent sur les actions à entreprendre pour aplanir les difficultés rencontrées. Les produits de ces revues alimentent la revue annuelle du PNDES-II.

3.3.2.3. Revues régionales

Les revues régionales tiennent lieu de cadre d'examen et de validation des programmes régionaux du PNDES-II, des Plans locaux de développement (PLD) et les réalisations sectorielles au niveau déconcentré. Dans ce cadre, deux sessions sont organisées correspondant à une revue annuelle et à une revue à mi-parcours. La revue annuelle examine et valide le bilan de la mise en œuvre des programmes régionaux du PNDES-II de l'année écoulée et les perspectives régionales. La revue à mi-parcours examine et valide le bilan de la mise en œuvre des programmes régionaux du PNDES-II à mi-parcours de l'année en cours. Elles statuent sur les actions à entreprendre pour aplanir les difficultés rencontrées. Les produits de ces revues alimentent la revue annuelle du deuxième Plan national de développement économique et social.

Graphique 7 : Schéma du dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES-II



3.4. SUIVI ET EVALUATION

3.4.1. Mécanisme de suivi et d'évaluation

Le mécanisme de suivi et d'évaluation du deuxième Plan national de développement économique et social comprend une composante technique de suivi et une composante technique d'évaluation mises en place par le SEN/PNDES-II.

La composante technique de suivi vise à collecter et à analyser des données pour fournir des éléments d'appréciation sur : (i) l'utilisation des ressources, (ii) les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions et (iii) les objectifs atteints, à travers le contrôle des dépenses, le suivi de l'exécution financière des programmes, le suivi de l'exécution technique des programmes et le suivi des effets du PNDES-II.

La composante technique de l'évaluation comprend notamment : (i) une évaluation à mi-parcours (2023) et (ii) une évaluation finale.

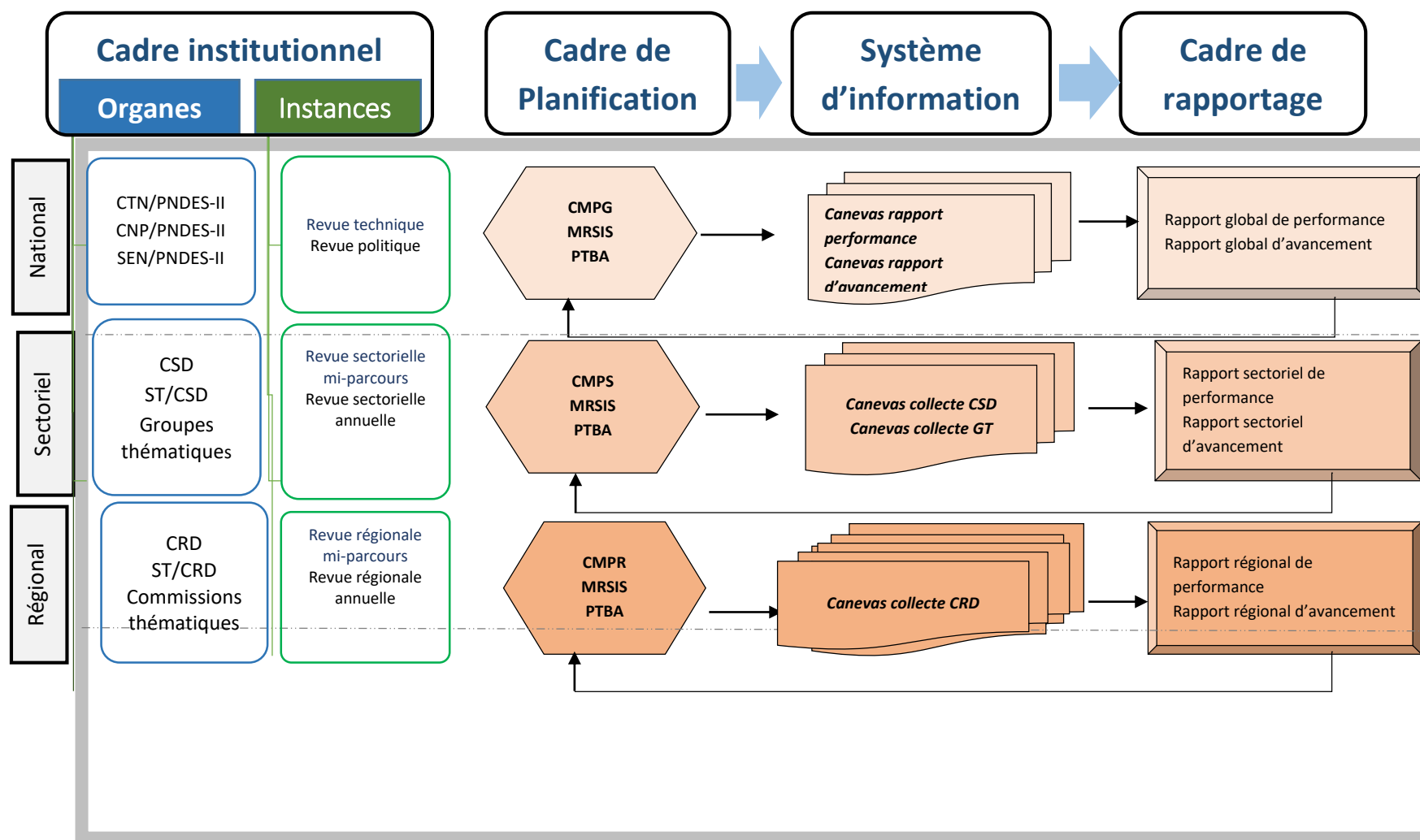
3.4.2. Outils de suivi et d'évaluation

Pour un suivi et une évaluation efficaces du deuxième Plan national de développement économique et social, un document de plan de suivi-évaluation du PNDES-II est élaboré. En plus, il est développé, sous la responsabilité du SEN/PNDES-II, des ST/CSD et des ST/CRD: (i) un cadre de mesure de la performance globale (Annexe 1) ; (ii) des cadres sectoriels et régionaux de mesure de performance ; (iii) un cadre logique global ; (iv) des cadres logiques sectoriels et régionaux ; (v) des cadres sectoriels de suivi des réformes stratégiques et des investissements structurants désagrégés par commune, source de financement et responsable de mise en œuvre et (vi) des cadres régionaux de suivi des réformes stratégiques et des investissements structurants désagrégés par commune, source de financement et responsable de mise en œuvre.

Le référentiel national de pondération des activités et des tâches et les plateformes web permettant la visualisation instantanée de l'évolution des indicateurs seront actualisés et intégrés au système informatique de gestion des finances publiques.

En liaison avec ces instruments, les rapports appropriés, semestriels et annuels, globaux, sectoriels et régionaux, seront produits à la faveur des travaux des organes du dispositif de suivi et d'évaluation du PNDES-II.

Graphique 8: Dispositif global de S&E du PNDES-II



3.5. LE FINANCEMENT DU PNDES-II

Pour la mise en œuvre de la stratégie de développement qui ambitionne la réalisation rapide de la croissance économique portée par l'industrialisation, le schéma de financement découle des résultats du cadrage macro-budgétaire visant l'atteinte d'une croissance de 7,1%.

Le coût global de la mise en œuvre du Plan est estimé à 19 030,70 milliards FCFA, soit un coût annuel moyen de 3 806,14 milliards FCFA. Les dépenses d'investissements (y compris les transferts en capital) représentent 34,7%, soit une enveloppe globale de 6 608,10 milliards FCFA sur la période, soit 1 321,62 milliards FCFA par an. L'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités de l'exécution de l'investissement public devra permettre d'accroître l'impact des investissements sur la croissance économique à travers les efforts de maturation des projets et leurs priorisations, le renforcement des contrôles dans la conformité des procédures et dans l'exécution et le renforcement des capacités des différents acteurs de la chaîne.

Deux sources principales de financements existent : le financement interne et le financement externe. Le Burkina Faso exploite déjà les sources traditionnelles de financement qui se rapportent à la mobilisation de l'impôt, aux emprunts sur le marché financier régional, l'aide publique au développement et ses composantes. Les autres instruments innovants, faiblement exploités (Financement participatif, contribution volontaire, ressource de la diaspora, etc.), seront mis à contribution pour optimiser la mobilisation des ressources.

Ainsi, 63,0% du coût total du PNDES-II sera assuré par les ressources propres (11 989,60 milliards FCFA) et 9,0% par les ressources extérieures (1 712,97 milliards FCFA) sur la base des conventions déjà conclues avec les partenaires au développement. Il se dégage un besoin de financement additionnel de 5 328,12 milliards FCFA, correspondant à 28,0% du coût total du plan.

Ce besoin additionnel sera couvert par l'appui des partenaires au développement et le recours au privé à travers les instruments innovants dans le cadre d'une stratégie d'optimisation des ressources et des dépenses pour plus d'efficacité dans la politique publique élaborée à cet effet. Les principaux instruments sont entre autres, les emprunts de capitaux à long terme et les financements innovants essentiellement les PPP, le financement participatif, la mobilisation des ressources de la diaspora, l'actionnariat populaire et les financements verts.

3.5.1. Mobilisation des ressources propres

La mobilisation des ressources propres constitue un enjeu majeur pour la mise en œuvre réussie du PNDES-II. Sur les 11 989,60 milliards FCFA, correspondant à 63,0% du coût total du plan, les recettes fiscales s'élèvent à 10 832,6 milliards FCFA, soit 90,3% des ressources propres et les recettes non fiscales s'élèveraient à 1 157,0 milliards FCFA, correspondant à 9,7% des ressources propres. L'atteinte de ces objectifs passe par la poursuite de la modernisation des administrations fiscales et douanières à travers notamment la dématérialisation continue des services et le renforcement de la politique

fiscale à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration du contrôle fiscal, etc.

3.5.2. Les emprunts de capitaux à long terme

Le Burkina doit profiter de ce que les mouvements de capitaux à long terme sont devenus bien plus mobiles sur le plan international que durant les trente dernières années. Et cette mobilité accrue a des conséquences sur la politique macro-économique et sur le bien-être.

Les eurobonds apparaissent plus attractifs pour les émetteurs de dettes en raison de la flexibilité qu'ils offrent dans le choix du pays d'émission, et des possibilités d'optimisation fiscale afférentes. En règle générale, ils ne sont pas soumis aux taxes et aux réglementations des pays d'émission, ce qui rend le marché des eurobonds plus accessible que les autres marchés obligataires. Le risque de change, qui constitue la principale exposition pour le pays, est minimisé en raison de l'arrimage du FCFA à l'euro. Plusieurs pays de la sous-région ont mobilisé des ressources sur ce marché avec des maturités de long terme et des coûts acceptables. Le Burkina devrait saisir cette opportunité pour mobiliser des ressources importantes en devises et à des conditions favorables.

3.5.3. Les financements innovants

Les financements innovants identifiés porteront sur le Partenariat public-privé (PPP), les ressources de la diaspora, le financement participatif et les financements verts et climatiques.

3.5.3.1. Le Partenariat public-privé (PPP)

Pour accroître l'intervention du privé, l'Etat s'efforcera de renforcer l'attrait aux projets porteurs et matures dans les secteurs stratégiques (infrastructures, énergie, etc.) à financement sous la forme PPP dans le respect de la réglementation en matière de PPP au Burkina Faso et des orientations visant à amoindrir l'incidence financière sur le cadre macro-budgétaire.

3.5.3.2. La mobilisation des ressources de la diaspora

La mobilisation de la diaspora autour des actions nationales de développement devra être une réalité au cours des 5 prochaines années afin de permettre une bonne captation des ressources financières pour le financement de ces actions. En effet, au regard de leur importante contribution mesurée par les flux de transfert des migrants burkinabè,

il est indéniable que le Burkina Faso gagnerait à mieux impliquer sa diaspora dans la mobilisation de son épargne via la création d'obligations-diaspora pour le financement de projets d'investissements structurants.

3.5.3.3. Le financement participatif ou crowdfunding

Le financement participatif ou crowdfunding qui est un mécanisme permettant de collecter des ressources financières auprès du public pour assurer le financement des projets reste une source potentielle de mobilisation de l'épargne intérieure. Généralement, il s'agit de faibles montants collectés auprès d'un public étendu, en vue de financer des projets économiques dans divers domaines.

Le crowdfunding vise la plupart du temps à apporter un soutien financier à des initiatives de proximité ou à des projets défendant des valeurs sociales et morales. La transparence affichée et la modularité (dons, préventes, prêts, prises de participation) expliquent la confiance du public envers les plateformes de financement participatif.

3.5.3.4. Les financements verts et climatiques

Le présent Plan national de développement économique et social s'inscrit dans la mise en œuvre des engagements climatiques du Burkina Faso notamment l'Accord de Paris sur le climat à travers la contribution déterminée au niveau national (CDN). Les mécanismes financiers multilatéraux combinés aux financements bilatéraux vont permettre au pays de répondre à ses engagements en lien avec le climat. A cet effet, il existe une gamme variée de mécanismes de financement vert qui constituent des opportunités pour accompagner le financement du développement. Ces mécanismes existants sont entre autres : (i) le Fonds pour l'environnement mondial ; (ii) le Fonds pour l'adaptation ; (iii) le Fonds vert pour le climat ; (iv) le Fonds multilatéral de mise en œuvre du Protocole de Montréal et (v) le Fonds d'investissement pour le climat.

Tableau 7 : Plan de financement (en milliards FCFA)

	2021	2022	2023	2024	2025	Total	En% du coût total
Coût du Plan	3 134,54	3 443,18	3 859,60	4 138,09	4 455,28	19 030,70	100
<i>Dépenses courantes</i>	<i>1 778,60</i>	<i>1 854,04</i>	<i>1 933,82</i>	<i>1 984,61</i>	<i>2 016,82</i>	<i>9 567,89</i>	<i>50,3</i>
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>891,18</i>	<i>1 070,50</i>	<i>1 302,02</i>	<i>1 529,71</i>	<i>1 814,69</i>	<i>6 608,10</i>	<i>34,7</i>
<i>Amortissement de la dette</i>	<i>464,76</i>	<i>518,64</i>	<i>623,77</i>	<i>623,77</i>	<i>623,77</i>	<i>2 854,71</i>	<i>15,0</i>
Ressources propres	1 814,50	2 117,90	2 390,00	2 634,40	3 032,80	11 989,60	63,0
Ressources extérieures	488,56	314,53	302,60	303,40	303,90	1 712,97	9,0
Besoin de financement	831,49	1 010,75	1 167,01	1 200,29	1 118,59	5 328,12	28,0

3.6. ANALYSE DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

L'environnement national, sous régional et international est porteur de risques qui pourraient compromettre la réalisation des ambitions du deuxième Plan national de développement économique et social à l'horizon 2025 et pour lesquels des mesures

d'atténuation devraient être développées. Il s'agit entre autres des risques liés : (i) à l'effritement de la cohésion sociale et de la paix, (ii) à l'instabilité socio-politique, (iii) aux crises sanitaires, (iv) au sous-financement des politiques, (v) à l'aggravation de l'insécurité et (vi) aux aléas climatiques.

3.6.1. Effritement de la cohésion sociale et de la paix

Depuis quelques années, le Burkina Faso est confronté à diverses crises notamment des conflits intercommunautaires, des conflits fonciers, des problèmes de chefferie, des problèmes intra et inter-religieux, l'incivisme et des mouvements sociaux mettant ainsi à mal la cohésion sociale, la paix et le vivre-ensemble.

Le risque d'effritement de la cohésion sociale et de la paix est bien réel et constitue une menace pour la stabilité du pays et la bonne marche des institutions républicaines. Pour parer à ce risque, il importe de renforcer le dialogue intra et inter-religieux, intercommunautaire et le dialogue avec les partenaires sociaux, de trouver des solutions durables aux problèmes liés au foncier et à la chefferie traditionnelle afin de garantir une cohésion sociale entre les communautés.

3.6.2. Instabilité socio-politique

L'instabilité socio-politique constitue un risque réel pouvant entraver la mise en œuvre du PNDES-II. La mauvaise gestion des tensions et des crises entre acteurs politiques dans un environnement social difficile peut être source d'une instabilité socio-politique avec ses conséquences dommageables pour le développement du pays.

A cela s'ajoute le risque lié à la recrudescence des mouvements sociaux dans l'administration, caractérisé par les grèves, sit-in, débrayages, etc. Ce risque pourrait entraver le fonctionnement de l'administration publique et la mise en œuvre du deuxième Plan national de développement économique et social.

La gestion de ce risque nécessite la poursuite du dialogue avec les partenaires sociaux et acteurs politiques, la promotion d'une justice équitable, le redéploiement de l'Etat dans les zones rurales et la réconciliation nationale.

3.6.3. Crises sanitaires

La survenue de la pandémie de la maladie à Coronavirus en mars 2020 indique que le Burkina Faso n'est pas à l'abri d'une crise sanitaire majeure.

Des crises sanitaires (épidémies/pandémies et autres urgences sanitaires) pourraient handicaper la mise en œuvre du PNDES-II. L'impact de ces crises pourrait entraîner des changements dans les habitudes des agents économiques et impacter négativement l'économie du pays.

La maîtrise de ce risque réside dans le renforcement du plateau technique des formations sanitaires, la poursuite des actions de communication sur la prévention et la mise en place d'un mécanisme fiable de surveillance et de réponses face aux urgences sanitaires.

3.6.4. Sous-financement des politiques

La faible mobilisation des ressources intérieures pour le financement des actions de développement révèle un risque lié à l'incertitude du financement. Dans un contexte de rareté de ressources financières, le Burkina Faso dépend fortement de l'aide publique au développement. Cette situation crée une instabilité dans le financement des grands projets d'investissements dès lors qu'une crise économique ou financière naît dans les pays donateurs. En outre, pour le cas particulier des PPP, la gestion des risques budgétaires est à l'état embryonnaire. Par ailleurs, l'information des garanties sur recettes ou sur emprunts associées à certains contrats de PPP est mal maîtrisée et les risques associés difficilement quantifiables. En outre, le défaut de contrôle des PPP susceptibles d'être contractés par les collectivités territoriales ne permet pas de suivre de manière fiable les engagements implicites de l'Etat.

Pour faire face au risque du sous-financement et de la dépendance de l'aide extérieure, il importe de mener les actions suivantes : (i) la diversification des matières d'exportation ; (ii) la diversification des sources externes de financement de l'économie ; (iii) l'amélioration du climat des affaires ; (iv) l'amélioration du cadre juridique et réglementaire du Partenariat public-privé (PPP) ; (v) l'allègement des procédures des donateurs ; (vi) le renforcement des réformes fiscales et (vi) la lutte contre la corruption, la fraude, le faux et le blanchiment des capitaux.

3.6.5. Aggravation de l'insécurité

Le Burkina Faso, à l'instar des pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, connaît des attaques terroristes répétées avec son corolaire de nombreux déplacés internes et une partie du territoire national sous contrôle de ces terroristes. Ces activités criminelles contribuent à saper la confiance des investisseurs et de la population, et portent atteinte à la mise en œuvre des politiques et actions en faveur du développement économique et social.

Pour faire face à ce risque d'insécurité, il est impérieux de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des forces de défense et de sécurité, d'améliorer les dispositifs de renseignement et de sécurité, de renforcer les coopérations militaire et sécuritaire avec les pays de la sous-région et ceux engagés dans la lutte contre le terrorisme.

Les actions d'atténuation porteront sur la consolidation de la synergie d'actions entre les FDS et les groupes d'autodéfense, les leaders coutumiers, l'instauration d'un climat de confiance entre les populations et les FDS et la résolution des conflits intercommunautaires et fonciers.

3.6.6. Aléas climatiques

Le Burkina Faso subit fortement les effets du réchauffement de la terre et les variabilités climatiques. Les conséquences de cette variabilité climatique se manifestent par des inondations récurrentes, l'instabilité des saisons hivernales et la sévérité des saisons sèches.

Le pays dont près de 80% de la main-d'œuvre exerce dans le domaine de l'agriculture de type pluvial, est fortement dépendant des aléas du climat. De même, du fait de la forte dépendance des activités des centres urbains à l'énergie électrique, l'étirement des cours d'eau, causé par le réchauffement climatique, réduit la production d'électricité des barrages hydroélectriques et par conséquent, les activités urbaines consommatrices de cette ressource.

Pour faire face à ce risque, il conviendra d'élaborer, d'actualiser et de mettre en œuvre les programmes d'adaptation au changement climatique et les plans de riposte aux catastrophes naturelles. Cela implique d'accroître leur financement et de renforcer l'adhésion des acteurs aux innovations et aux nouveaux modes de production et de consommation.

Tableau 8: Analyse des risques⁴

N°	Énoncé de risque	Occurrence	Incidence	Criticité = Occurrence X Incidence
		1 : faible 2 : moyenne 3 : élevée	1 : faible 2 : moyenne 3 : élevée	1 - 2 : faible 3 - 4 : moyenne 6 - 9 : élevée
1	Effritement de la cohésion sociale et de la paix	2	2	4
2	Instabilité socio-politique	2	2	4
3	Crises sanitaires	1	2	2
4	Sous-financement des politiques	1	3	3
5	L'aggravation de l'insécurité	2	3	6
6	Aléas climatiques	2	2	4

⁴ **Occurrence** : c'est la probabilité (niveau d'incertitude du risque) de survenue du risque ou l'existence d'événements potentiels susceptibles de se réaliser ; **Incidence** : c'est la conséquence (impact ou gravité) du risque sur la mise en œuvre des actions du PNDES-II ; **Criticité du risque** = Occurrence X Incidence

Tableau 9 : Mesures d'atténuation des risques

Risques	Mesures d'atténuation ou de contournement
	Actions
Risque lié à l'effritement de la cohésion sociale et de la paix • Conflits communautaires • Mauvaise gestion des relations entre représentants de l'Etat et citoyens	• Renforcement du dialogue intra et inter-religieux, intercommunautaire, partenaires sociaux • Réduction des disparités régionales • Mise en œuvre de la Stratégie nationale de cohésion sociale
Instabilité sociopolitique • Mauvaise gestion des dossiers liés aux événements sociopolitiques • Insuffisance dans la gestion des mouvements et partis politiques	• Mise en place d'institutions fortes et stables • Promotion du dialogue avec les partenaires sociaux et les acteurs politiques • Instauration d'une justice équitable
Risque lié à l'aggravation de la crise sanitaire • Relâchement du respect des mesures barrières • Faiblesse de la réponse médicale	• Renforcement du plateau technique des structures de soins • Poursuite des actions de communication sur la prévention à l'endroit des populations • Renforcement du mécanisme de surveillance et de réponses face aux urgences sanitaires
Risque lié au financement • Sous-financement du deuxième Plan national de développement économique et social (faible mobilisation des ressources internes, faible capacité d'endettement concessionnel)	• L'accroissement des recettes fiscales • Transformation des matières premières • Renforcement du Partenariat public-privé (PPP) • Mise en place d'un dispositif de suivi des engagements des PTF
Risque lié aux aléas climatiques • Inondations • Instabilité des saisons hivernales et sévérité des saisons sèches • Réduction de la productivité des filières agricoles • Réduction de la production d'électricité des barrages hydroélectriques	• Actualisation des programmes d'adaptation au changement climatique et les plans de riposte aux catastrophes naturelles • La sensibilisation des populations à l'adhésion des acteurs aux innovations et aux nouveaux modes de production et de consommation durables • Le développement de la recherche et l'innovation sur l'adaptation au changement climatique • La systématisation de la prise en compte du changement climatique dans la planification nationale et locale • La mobilisation accrue des financements climatiques • La promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
Risque lié à la conjoncture internationale • Baisse des cours des matières d'exportation (or, zinc, coton) et hausse du cours du pétrole • Dépendance au financement extérieur	• Diversifier les exportations • Transformer les matières premières • Mobiliser des financements dédiés aux pays fragiles
Risque lié à l'aggravation de l'insécurité • Poursuite des attaques terroristes	• Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des forces de défense et de sécurité • Amélioration des dispositifs de renseignement et de sécurité • Renforcement de la coopération militaire et sécuritaire avec les pays de la sous-région • Consolidation de la synergie d'actions entre les FDS et les groupes d'autodéfense, les leaders coutumiers • Instauration d'un climat de confiance entre les populations et les FDS

ANNEXES

Annexe 1 : Ventilation des objectifs stratégiques et effets attendus du PNDES-II par cadre sectoriel de dialogue et composition des cadres sectoriels de dialogue

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Cadres sectoriels de dialogue (CSD)	Ministères membres du CSD	Autres Ministères qui contribuent
Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix				
OS 1.1 : Renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent	EA 1.1.1 : Le civisme et le patriotisme des jeunes sont renforcés et les protègent du risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent	CSD-Justice et droits humains (JDH)	MJDHPC – MSECUC – MFPTPS	Ministre d'Etat chargé de la Cohésion sociale MCAT – MENAPLN – MINEFID – MATD – MAECIABE – MCRP
	EA 1.1.2 : L'autonomisation économique des jeunes et des femmes exposées au risque de basculement dans l'extrémisme violent est renforcée	CSD-Travail, emploi et protection sociale (TEPS)	MJPEE – MFSNFAH – MFPTPS – MS – MENAPLN	MINEFID – MICA
	EA 1.1.3 : Les disparités de développement des régions et des communautés sont réduites	CSD-Gouvernance économique (GE)	MINEFID – MAECIABE – MFPTPS – MJPEE – MATD	MAAHM – MEA – MFSNFAH
	EA 1.1.4 : La prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires sont renforcées	CSD-Travail, emploi et protection sociale (TEPS)	MJPEE – MFSNFAH – MFPTPS – MS – MENAPLN	MINEFID – MUHV
OS 1.2 : Renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national	E.A.1.2.1 : Les capacités opérationnelle, logistique et tactique des Forces de défense et de sécurité (FDS) garantissent une protection optimale de la nation et respectueuse des droits humains	CSD-Défense et sécurité (DS)	MSECUC – MDNAC – MJDHPC	Néant
	E.A.1.2.2 : La présence de l'Etat et des services de l'administration publique sur le territoire national est renforcée	CSD-Gouvernance administrative et locale (GAL)	MFPTPS – MATD – MINEFID – MAECIABE – MCRP	MENAPLN – MS – MSECUC – MDNAC – MUHV
	E.A.1.2.3 : La coopération régionale en matière de défense et de sécurité avec les autres pays est améliorée	CSD-Défense et sécurité (DS)	MSECUC – MDNAC – MJDHPC	MAECIABE
OS 1.3 : Renforcer la cohésion sociale et la paix	EA 1.3.1 : La gestion des ressources agraires et foncières est améliorée et garantit la cohésion sociale et la paix	CSD-Production agro-sylvo-pastorale (PASP)	MAAHM – MRAH – MEEVCC – MEA	MATD – MJDHPC – Ministre d'Etat chargé de la Cohésion sociale – MUHV – MINEFID
	EA 1.3.2 : La gouvernance des affaires religieuses et coutumières favorise la tolérance et la cohésion sociale	CSD-Gouvernance administrative et locale (GAL)	MFPTPS – MATD – MINEFID – MAECIABE – MCRP	Ministre d'Etat chargé de la Cohésion sociale – MJDHPC

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Cadres sectoriels de dialogue (CSD)	Ministères membres du CSD	Autres Ministères qui contribuent
Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique				
OS 2.1 : Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique	EA 2.1.1 : La démocratie et la justice sont renforcées	CSD-Justice et droits humains (JDH)	MJDHPC – MSECUC – MFPTPS	MATD
	EA 2.1.2 : La promotion et la protection des droits humains sont renforcées	CSD-Justice et droits humains (JDH)	MJDHPC – MSECUC – MFPTPS	MATD – MDNAC
	EA 2.1.3 : L'accès à l'information juste est assuré	CSD-Gouvernance administrative et locale (GAL)	MFPTPS – MATD – MINEFID – MAECIABE – MCRP	Néant
	EA 2.1.4 : Les pratiques des partis politiques et des associations garantissent la cohésion sociale et le vivre-ensemble	CSD-Gouvernance administrative et locale (GAL)	MFPTPS – MATD – MINEFID – MAECIABE – MCRP	Néant
OS 2.2 : Promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'administration publique	EA 2.2.1 : L'administration est modernisée et est républicaine	CSD-Gouvernance administrative et locale (GAL)	MFPTPS – MATD – MINEFID – MAECIABE – MCRP	Néant
	EA 2.2.2 : L'administration du territoire est efficace	CSD-Gouvernance administrative et locale (GAL)	MFPTPS – MATD – MINEFID – MAECIABE – MCRP	Néant
	EA 2.2.3 : La bonne gouvernance et les valeurs républicaines sont promues	CSD-Gouvernance administrative et locale (GAL)	MFPTPS – MATD – MINEFID – MAECIABE – MCRP	MJDHPC – MINEFID
OS 2.3 : Promouvoir la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale	EA 2.3.1 : La planification, la gestion et le financement du développement sont améliorés	CSD-Gouvernance économique (GE)	MINEFID – MAECIABE – MFPTPS – MJPEE – MATD	Néant
	EA 2.3.2 : L'environnement des affaires est amélioré	CSD-Transformation industrielle et artisanat (TIA)	MICA – MEMC – MCAT	MINEFID – MUHV
	EA 2.3.3 : La gestion des coopérations régionale et internationale est améliorée	CSD-Gouvernance administrative et locale (GAL)	MFPTPS – MATD – MINEFID – MAECIABE – MCRP	Néant
	EA 2.3.4 : La gestion de la diaspora burkinabè est améliorée	CSD-Gouvernance administrative et locale (GAL)	MFPTPS – MATD – MINEFID – MAECIABE – MCRP	Néant
OS 2.4 : Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale	EA 2.4.1 : La gestion des collectivités territoriales est améliorée	CSD-Gouvernance administrative et locale (GAL)	MFPTPS – MATD – MINEFID – MAECIABE – MCRP	MAAHM
	EA 2.4.2 : Les économies locales sont dynamisées	CSD-Gouvernance économique (GE)	MINEFID – MAECIABE – MFPTPS – MJPEE – MATD	Néant
	EA 2.4.3 : L'aménagement efficace du territoire	CSD-Gouvernance économique (GE)	MINEFID – MAECIABE – MFPTPS – MJPEE – MATD	Néant
Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale				

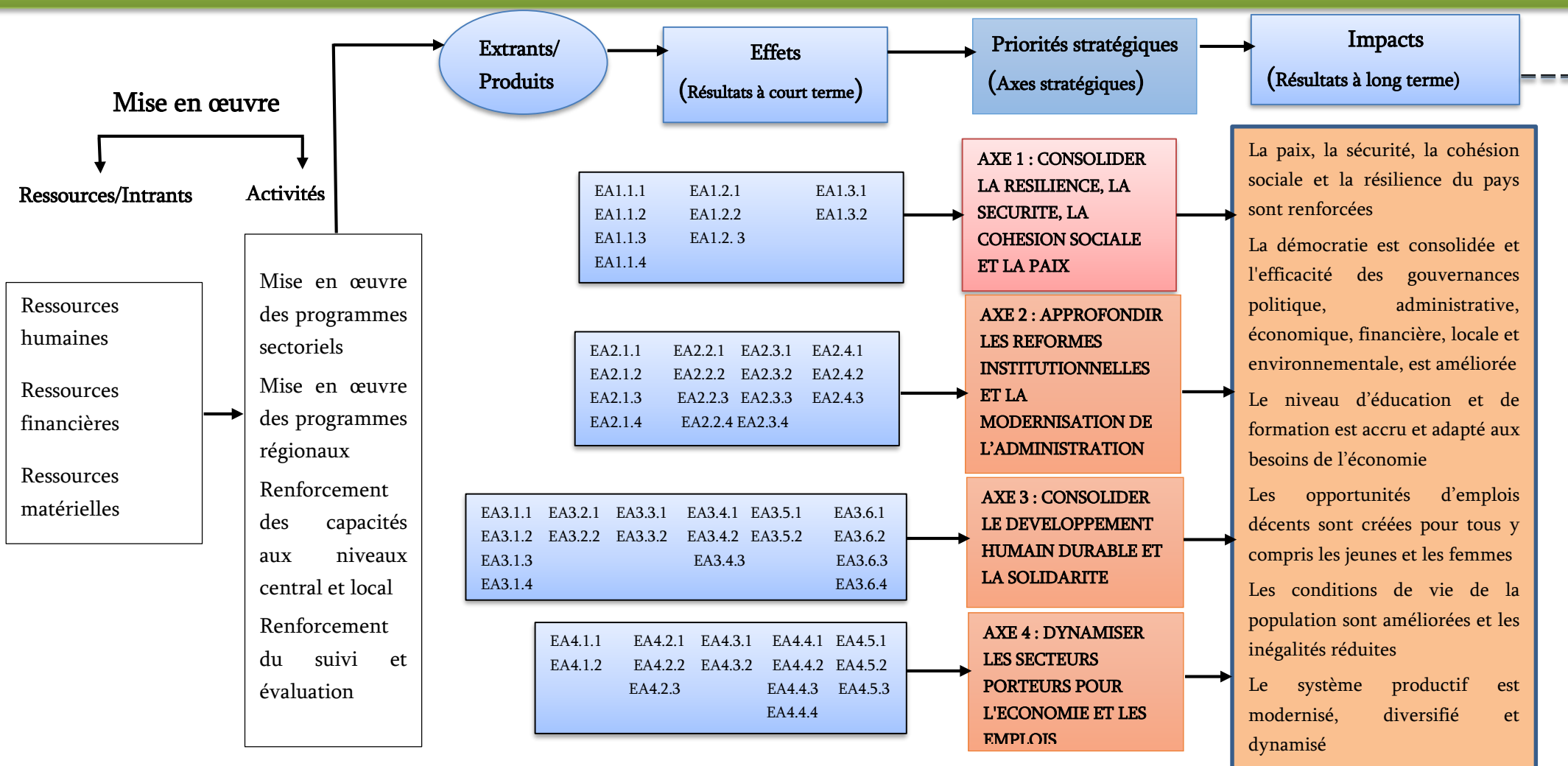
Objectifs stratégiques	Effets attendus	Cadres sectoriels de dialogue (CSD)	Ministères membres du CSD	Autres Ministères qui contribuent
OS 3.1 : Promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique	EA 3.1.1 : L'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	CSD-Santé	MS – MFSNFAH - MAAHM	Néant
	EA 3.1.2 : Le système de santé est outillé à faire face aux épidémies, aux pandémies et aux urgences sanitaires	CSD-Santé	MS – MFSNFAH - MAAHM	Néant
	EA 3.1.3 : L'état nutritionnel de la population en particulier des femmes et des enfants est amélioré	CSD-Santé	MS – MFSNFAH - MAAHM	Néant
	EA 3.1.4 : L'accélération de la transition démographique est mise en mouvement	CSD-Santé	MS – MFSNFAH - MAAHM	MINEFID
OS 3.2 : Accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie.	EA 3.2.1 : L'accès de tous à une éducation et à une formation de qualité, adaptées aux besoins de l'économie est accru	CSD-Education et formation (EF)	MENAPLN – MESRSI - MJPEE	Néant
	EA 3.2.2 : L'accès à un enseignement supérieur de qualité, adapté aux besoins de l'économie est accru	CSD-Education et formation (EF)	MENAPLN – MESRSI - MJPEE	Néant
OS 3.3 : Promouvoir la recherche et l'innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l'économie	EA 3.3.1 : La production de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation est accrue	CSD-Recherche et innovation (RI)	MESRSI – MS – MAAHM – MRAH – MEEVCC – MENAPLN - MEMC	MENPT
	EA 3.3.2 : Les résultats de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation sont davantage valorisés dans les processus de production et de consommation	CSD-Recherche et innovation (RI)	MESRSI – MS – MAAHM – MRAH – MEEVCC – MENAPLN - MEMC	Néant
OS 3.4 : Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes	E.A.3.4.1 : L'emploi productif est garanti à tous, particulièrement aux jeunes et aux femmes	CSD-Travail, emploi et protection sociale (TEPS)	MJPEE – MFSNFAH – MFPTPS – MS - MENAPLN	MICA – MINEFID - MAAHM
	EA 3.4.2 : Le travail décent est promu au bénéfice des actifs	CSD-Travail, emploi et protection sociale (TEPS)	MJPEE – MFSNFAH – MFPTPS – MS - MENAPLN	Néant
	EA 3.4.3 : La protection sociale est garantie à tous	CSD-Travail, emploi et protection sociale (TEPS)	MJPEE – MFSNFAH – MFPTPS – MS - MENAPLN	Néant
OS 3.5 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles	EA 3.5.1 : L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont renforcées	CSD-Travail, emploi et protection sociale (TEPS)	MJPEE – MFSNFAH – MFPTPS – MS - MENAPLN	MAAHM - MINEFID
	EA 3.5.2 : Les inégalités liées au genre sont réduites	CSD-Travail, emploi et protection sociale (TEPS)	MJPEE – MFSNFAH – MFPTPS – MS - MENAPLN	MATD

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Cadres sectoriels de dialogue (CSD)	Ministères membres du CSD	Autres Ministères qui contribuent
OS 3.6 : Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité	EA 3.6.1 : L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau potable et à l'assainissement de qualité est garanti	CSD-Environnement, eau et assainissement (EEA)	MEA – MEEVCC - MUHV	MS – MENAPLN - MEMC
	EA 3.6.2 : L'accès des ménages à l'électricité à moindre coût est assuré	CSD-Transformation industrielle et artisanat (TIA)	MICA – MEMC-MCAT	Néant
	EA 3.6.3 : La promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique est assurée	CSD-Transformation industrielle et artisanat (TIA)	MICA – MEMC-MCAT	MEEVCC
	EA 3.6.4 : L'accès au logement décent et aux bâtiments publics est assuré pour tous	CSD-Infrastructures de transport, communication et habitat (ITCH)	MID – MTMUSR – MENPT – MCRP – MUHV - MEEVCC	Néant
AXE 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois				
OS 4.1 : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché	EA 4.1.1 : Le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à la création d'emplois décents, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable	CSD-Production agro-sylvo-pastorale (PASP)	MAAHM – MRAH – MEEVCC - MEA	MICA MTMUSR (la météo)
	EA 4.1.2 : La résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux aléas climatiques est renforcée	CSD-Production agro-sylvo-pastorale (PASP)	MAAHM – MRAH – MEEVCC - MEA	MTMUSR (la météo)
OS 4.2 : Développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents	EA 4.2.1 : Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations dans toutes les régions à fort potentiel	CSD-Transformation industrielle et artisanat (TIA)	MICA – MEMC - MCAT	MINEFID
	EA 4.2.2 : La contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée	CSD-Culture, sport et loisirs (CSL)	MCAT – MSL – MCRP – MJPEE – MESRSI - MENAPLN	Néant
	EA 4.2.3 : L'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru	CSD-Transformation industrielle et artisanat (TIA)	MICA – MEMC - MCAT	MINEFID
OS 4.3 : Promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et	EA 4.3.1 : Le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents	CSD-Commerce et services marchands (CSM)	MTMUSR – MICA – MCRP – MENPT - MINEFID	Néant
	EA 4.3.2 : La mise en marché des produits nationaux est renforcée	CSD-Commerce et services marchands (CSM)	MTMUSR – MICA – MCRP – MENPT - MINEFID	MID

Objectifs stratégiques	Effets attendus	Cadres sectoriels de dialogue (CSD)	Ministères membres du CSD	Autres Ministères qui contribuent
créatrices d'emplois décents				
OS 4.4 : Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie.	EA 4.4.1 : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées	CSD-Environnement, eau et assainissement (EEA)	MEA – MEEVCC - MUHV	MAAHM - MESRSI
	EA 4.4.2 : La qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures de transport et de TIC sont améliorées.	CSD-Infrastructures de transport, communication et habitat (ITCH)	MID – MTMUSR – MENPT – MCRP – MUHV - MEEVCC	Néant
	EA 4.4.3 : L'énergie est suffisante, accessible, fiable et moins coûteuse pour les besoins de la production	CSD-Transformation industrielle et artisanat (TIA)	MICA – MEMC - MCAT	
	EA 4.4.4 : Le développement des pôles de croissance est assuré	CSD-Gouvernance économique (GE)	MINEFID – MAECIABE – MFPTPS – MJPEE - MATD	MICA - MCAT MSECU – MEMC – MENPTD- MAAHM – MRAH – MEEVCC – MEA- MID
	EA 4.4.5 : La construction des villes en pôles de développement durable s'est améliorée	CSD-Infrastructures de transport, communication et habitat (ITCH)	MID – MTMUSR – MENPT – MCRP – MUHV - MEEVCC	Néant
OS 4.5 : Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre	EA 4.5.1 : La gouvernance environnementale et du développement durable est améliorée	CSD-Environnement, eau et assainissement (EEA)	MEA – MEEVCC - MUHV	MAAHM
	EA 4.5.2 : La résilience climatique des communautés, des secteurs et domaines prioritaires est améliorée	CSD-Environnement, eau et assainissement (EEA)	MEA – MEEVCC - MUHV	Néant
	EA 4.5.3 : Les ressources naturelles sont gérées durablement	CSD-Environnement, eau et assainissement (EEA)	MEA – MEEVCC - MUHV	MAAHM

Annexe 2 : Théorie du changement du PNDES-II

VISION : Le Burkina Faso, une nation solidaire, de démocratie, de paix et résiliente transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte, inclusive et durable.



Risque

1. Effritement de la cohésion sociale et de la paix.
2. Instabilité socio-politique
3. Crises sanitaires
4. Incertitude du financement
5. Aggravation de l'insécurité

PROBLEME : Le Burkina Faso est confronté à une faiblesse de sa résilience ce qui aboutit à des déficits importants dans presque tous les domaines. La situation s'est exacerbée à la suite de la crise sécuritaire actuelle qui induit des problèmes sociaux graves avec un nombre important de personnes déplacées internes dans un contexte de déficit du capital humain. De plus, les diverses crises sociales auxquelles l'Etat est confronté fragilisent les ressorts sociaux et la cohésion sociale pourtant indispensables à la consolidation de la Nation. Parallèlement, l'économie est exposée à des chocs multiples, une faible transformation de la structure de production occasionnant une faible capacité de création

Annexe 3 : Cadre de mesure de la performance globale du PNDES-II

Impacts attendus	Indicateurs	Sources	Structures	Référence 2015	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2023	Cibles 2025
La paix, la sécurité, la cohésion sociale et la résilience du pays sont renforcées	Nombre de décès liés aux attaques terroristes (source : ODDH)			0	628	2019	<200	<100
	Taux de relèvement /réinsertion socio-économique des Personnes déplacées internes (PDI)			na	7%	2020	25%	>50%
	Indice de perception de la paix et de la sécurité			na	0,761	2018	0,8	0,85
La démocratie est consolidée et l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique et financière et locale est améliorée	Score CPIA	Rapport CPIA	Banque mondiale	3,6	3,5	2019	3,6	3,8
	Indice MO Ibrahim de la gouvernance	Rapport Fondation MO Ibrahim	Fondation MO Ibrahim	52,2	54,0	2020	57,0	60,0
	Indice de la perception de la corruption	Rapport Transparency International	Transparency International	38	40,0	2020	42,5	45,0
Le niveau d'éducation et de formation est accru et adapté aux besoins de l'économie	Taux d'accroissement annuel des effectifs de l'EFTP	Rapport d'activités	DGESS MENAPLN	0,4	12,2%	2020	8,6%	8,4%
	Durée moyenne d'obtention du premier emploi des sortants des universités	Enquête auprès des sortants des universités	DGESS MESRSI		25,5 mois	2020	22,5 mois	18,0 mois
Les opportunités d'emplois décents sont garanties à tous y compris les jeunes et les femmes	Nombre d'emplois décents créés	ENAMO	ONEF/MJPEE		0	2020	150 000	250 000
	Taux d'emploi vulnérable	ERI-ESI	INSD/MINEFID		72,5%	2018	68%	65%
	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles	ERI-ESI	INSD/MINEFID		89,3%	2018	82%	80%
Les conditions de vie de la population sont améliorées et les inégalités réduites	Taux de mortalité infanto-juvénile pour 1000	EDS	INSD/MINEFID	81,6	-		75	70
	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	EDS	INSD/MINEFID	330	-		310	300
	Indice synthétique de fécondité	EDS	INSD/MINEFID		5,4	2020	4,8	4,6
	Incidence de la pauvreté	EHCVM	INSD/MINEFID	45,3	41,4	2018	38,0	35,0
	Taux moyen de pauvreté des régions où l'incidence de la pauvreté est supérieure au taux de pauvreté national				53%	2018		42%
	Indice de Gini des dépenses de consommation des ménages	EHCVM	INSD/MINEFID		0,38	2018	0,35	0,30

Impacts attendus	Indicateurs	Sources	Structures	Référence 2015	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2023	Cibles 2025
Le système productif est modernisé, diversifié et dynamisé	Indice de développement humain	Rapport sur le développement humain	PNUD	0.422	0.452	2019	0.470	0.500
	<i>Taux de dépendance économique</i>	EHCVM	INSD/MINEFID		2,3	2018	2,1	2,0
	Productivité par actif du secteur primaire en FCFA	Rapport de performance annuelle	DGESS/MAAHM	357 0000	413 000	2020	500 000	535 000
	Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du tertiaire	Comptes nationaux IAP	INSD/ MINEFID DGEP/MINEFID	20,7%	16,5%	2020	14%	10%
	Taux de croissance économique	Comptes nationaux IAP	INSD/ MINEFID DGEP/MINEFID	4,0%	2,5%	2020	6,3%	8,5%
	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	Comptes nationaux IAP	INSD/ MINEFID DGEP/MINEFID	11,7%	9,0%	2020	11,1%	12,9%
L'équité intergénérationnelle est garantie	Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (BM)	WDI	Banque mondiale	10,6% (2014)	7,2%	2019	9%	12%
	Indice de performance environnementale (/100)	www.epi.yale.edu	DGESS/ MEEVCC		38,3	2020	39,3	40,3
	Taux de couverture végétale (%)	Rapport d'activités	ONEDD/ MEEVCC		44,4 %	2019	47,5 %	48,1 %

Effets attendus du PNDES-II	Indicateurs	Sources	Structures	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	2023	2025
EA 1.1.1: Le civisme et le patriotisme des jeunes sont renforcés et les protègent du risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent	Proportion des jeunes engagés activement dans une association (%)	Rapport concerné	DGESS / MATDC		ND			15%
	Niveau de perception du respect des règles du civisme (%)	Rapport enquête ECI-PSJDH	DGESS / MJDHPC		52,7	2019	56	60
	Nombre de manifestations violentes en milieu scolaire	Rapport enquête ECI-PSJDH	DGESS / MJDHPC		25	2020	21	18
	Proportion de la population de 18 ans et plus se sentant appartenir à la nation (%)	Rapport concerné	DGESS / MATD		ND			
	Niveau de confiance aux institutions républicaines	Enquête sur la satisfaction des usagers de l'administration	DGESS / MFTPS		ND			

Effets attendus du PNDES-II	Indicateurs	Sources	Structures	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	2023	2025
	Proportion des jeunes engagés dans les actions citoyennes	Enquête emploi	INSD / MINEFID		13,6%	2020	20,4%	25%
EA 1.1.2 : L'autonomisation économique des jeunes et des femmes exposés au risque de basculement dans l'extrémisme violent est renforcée	Proportion des jeunes dans l'auto-emploi		DGESS / MJPEE		ND			
	Proportion de femmes vulnérables bénéficiaires de cash transfert	Annuaire statistique	DGESS / MFSNFAH					35%
	Nombre d'initiatives entrepreneuriales des jeunes et des femmes déplacés internes soutenues	Annuaire statistique	DGESS / MFSNFAH		ND			
	Proportion de femmes dans les régions à fort défis sécuritaire ayant bénéficié de crédits dans une institution financière (%)	EHCVM	INSD / MINEFID		75,3	2018	80	85
	Part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales (%)	Rapport concerné	DGDT / MINEFID	4,65	11,7	2020	15	18
EA 1.1.3 : le déséquilibre de développement des régions et des communautés est réduit	Taux moyen d'accès à l'eau potable des régions dont les taux sont inférieurs à la moyenne nationale (%)	Rapport INO	DGESS / MEA	54,5	68,9	2020	75	81
	Taux moyen d'électrification des régions dont les taux sont inférieurs à la moyenne nationale (%)	Annuaire statistique	DGESS / MEMC		11,4	2020	17	23
	Taux moyen d'accès à l'assainissement des régions dont les taux sont inférieurs à la moyenne nationale (%)	Annuaire statistique	DGESS / MEA		16,37	2020	26	32
	Taux de satisfaction des besoins de base des PDI (%)	Rapport concerné	DGESS / MFSNFAH		ND		75	80
EA 1.1.4 : la prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires sont renforcées	Proportion de ménages victimes de catastrophes et de crises humanitaires (%)	EHCVM	INSD / MINEFID		ND			
	Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels (%)	Annuaire statistique	DGESS / MSECUC	56,8	69,2	2020	75	80
E.A.1.2.1 : Les capacités opérationnelle, logistique et tactique des FDS garantissent une protection optimale de la nation et respectueuse des droits humains	Ratio agent de sécurité/population	Annuaire statistique	DGESS / MSECUC	948	678	2020	660	580
	Taux d'évolution de la criminalité (%)	Annuaire statistique	DGESS / MSECUC		ND			
	Nombre des attaques terroristes	Annuaire statistique	DGESS / MSECUC	0	425	2019	< 50	< 10

Effets attendus du PNDES-II	Indicateurs	Sources	Structures	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	2023	2025
	Indice global de terrorisme (/10)	Institute for economics and peace	DGESS / MSECUCU	0,3	6,8	2019	4,5	2,0
E.A.1.2.2 : La présence de l'Etat et des services de l'administration publique sur le territoire national est renforcée	Nombre de services publics fermés (écoles, centres de santé, préfectures, services de sécurité, mairies)				ND			
	Proportion des collectivités territoriales dont les services publics essentiels sont fonctionnels (%)	Rapport concerné	DGESS / MATD		40,0	2020	45,0	50,0
E.A.1.2.3 : La coopération régionale en matière de défense et sécurité du pays avec celle des autres pays est améliorée	Proportion des théâtres d'opérations de maintien de la paix, de prévention et de gestion des conflits auxquels le Burkina Faso est présent (%)	Nations Unies (www.un.org/fr/peacekeeping/)	DGESS / MDNAC		33,3	2020	40	50
	Taux d'opérations conjointes avec les pays voisins	Rapport concerné	DGESS / MDNAC			2020	100	100
EA 1.3.1 : La gestion des ressources agraires et foncières est améliorée et garantit la cohésion sociale et la paix	Proportion de conflits communautaires réglés par les démembrements de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC) (%)	Rapport concerné	DGESS / MJDHPC	n/a	13,0	2020	17	20
	Taux de couverture du territoire en services fonciers ruraux/bureaux domaniaux (%)	Rapport concerné	DGESS / MAAH		49,6	2020	63	95
	Proportion des conflits fonciers ruraux (%)	Rapport concerné	DGESS / MATD		ND			
EA 1.3.2 : La gouvernance des affaires religieuses et coutumières favorise la tolérance et la cohésion sociale	Nombre des conflits intra religieux	Annuaire statistique	DGESS / MATD		18	2020	12	5
	Nombre des conflits inter-religieux	Annuaire statistique	DGESS / MATD		9	2020	5	2
EA 2.1.1 : La démocratie et la justice sont renforcées	Temps moyen de traitement des affaires commerciales (Jours)	Annuaire statistique	DGESS / MJDHPC		213	2020	195	180
	Temps moyen de traitement des affaires terminées dans les cabinets d'instruction (Mois)	Annuaire statistique	DGESS / MJDHPC		50	2020	46	39
	Proportion des détenus en attente de jugement (%)	Annuaire statistique	DGESS / MJDHPC		40,5	2020	35	32
	Niveau de satisfaction de la démocratie (%)	ERI-ECI	INSD / MINEFID		67,1	2018	71	75

Effets attendus du PNDES-II	Indicateurs	Sources	Structures	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	2023	2025
	Taux de satisfaction global de la population vis-à-vis de la justice	Rapport ECI-PSJDH	DGESS / MJDHPC		52,1	2019	55	57
EA 2.1.2 : La promotion et la protection des droits humains sont renforcées	Taux de mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel pour le 3e cycle (%) (2021-2025)	Annuaire statistique	DGESS / MJDHPC		0	2021	85	-
	Taux de mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel pour le 4e cycle (%) (2021-2025)	-	-	-	-	-	-	30
	Niveau de perception du respect des droits humains (%)	Rapport ECI-PSJDH	DGESS / MJDHPC		59	2019	63	65
	Proportion des personnes appliquant les bonnes pratiques en matière de protection des personnes à l'égard du traitement de leurs données à caractère personnel (%)	Rapport public annuel d'activité	CIL		10,89	2019	75	100
EA 2.1.3 : L'accès du public à l'information juste est assuré	Taux de couverture du territoire par la radio nationale (%)	Rapport concerné	DGESS / MCRP		95,8	2020	97	98
	Taux de couverture du territoire par la presse écrite publique (%)	Rapport concerné	DGESS / MCRP		75	2020	85	95
	Taux de déconcentration des médias publics (%)	Rapport concerné	DGESS / MCRP		50	2020	60	70
	Taux de couverture de la télévision publique nationale (%)	Rapport concerné	DGESS / MCRP		98		100	100
	Indice de la liberté de la presse (/100)	https://rsf.org/fr/ranking/	DGESS / MCRP	23,79	23,47	2020		21
EA 2.1.4 : Les pratiques politiques et associatives garantissent la cohésion sociale	Proportion des partis politiques suivis par l'administration publique (%)	Rapport concerné	DGESS / MATD		ND			100
	Proportion des associations suivies par l'administration publique (%)	Rapport concerné	DGESS / MATD		ND			100
EA 2.2.1 : L'administration est modernisée et républicaine	Performance globale de l'administration publique (%)	Rapport concerné	SPMABG / MFPTPS		62	2018	75	80
	Taux de satisfaction des citoyens/clients des prestations de l'administration (%)	Rapport concerné	DGESS / MFPTPS		56,5	2018	65	70
	Proportion des centres principaux d'état civil informatisés et mis en réseau (%)	Rapport concerné	DGESS / MATD		46	2020	51	65
EA 2.2.2 : L'administration du territoire est efficace	Nombre de Circonscriptions administratives (CA) disposant d'un		DGESS / MATD		ND			100

Effets attendus du PNDES-II	Indicateurs	Sources	Structures	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	2023	2025
	plan de continuité des activités de l'administration							
	Taux de satisfaction des populations vis-à-vis des prestations des services déconcentrés							
EA 2.2.3 : La bonne gouvernance- et les valeurs républicaines sont promues	Niveau de perception du respect des principes de bonne gouvernance (%)	ECI-PSJDH	DGESS / MJDHPC		43,6	2018	52	59
	Indice MO Ibrahim de la gouvernance (%)	Fondation MO Ibrahim	DGESS / MFPTSS		54	2020	57	60
	Indice de la perception de la corruption (%)	Rapport RENLAC	RENLAC		40	2020	42,5	45
EA 2.3.1 : La planification, la gestion et le financement du développement sont améliorés	Taux de pression fiscale (%)	IAP	DGEP/MINEFI D		13,2	2020	16,9	18,2
	Taux d'évolution annuel du volume de l'aide publique (%)	RCD	DGCOOP/MI NEFID		4	2020	4,5	5
EA 2.3.2 : L'environnement des affaires est amélioré	Score de la facilité de faire des affaires	Rapport Doing Business (https://francais.doingbusiness.org/fr/data/doing-business-score?topic=	Banque mondiale		51,4	2020	53	55
	Nombre d'entreprises créées	Rapport concerné	DGESS / MICA		15 643	2020	18 000	20 000
EA 2.3.3 : La gestion des coopérations régionale et internationale est améliorée	Indice d'intégration régionale en Afrique (/1)	BAD (https://arii.uneca.org/en-US/Tables)	DGESS / MAECIABE		0,37	2019		0,42
	Nombre de nouvelles représentations diplomatiques créées				0	2020	5	10
EA 2.3.4 : La gestion de la diaspora burkinabè est améliorée	Proportion des représentations diplomatiques disposant d'un répertoire des compétences burkinabè		DGESS / MAECIABE		ND			
	Taux de traitement des dossiers de contentieux impliquant les Burkinabè résidant à l'extérieur		DGESS / MAECIABE		ND			
	Taux de participation des Burkinabè de la diaspora aux consultations électorales	PV elections	CENI		ND			60

Effets attendus du PNDES-II	Indicateurs	Sources	Structures	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	2023	2025
	Délai moyen de délivrance des actes administratifs par les représentations diplomatiques (jours)		DGESS / MAECIABE		5	2020	4	3
EA 2.4.1 : La gestion des collectivités territoriales est améliorée	Taux d'absorption des crédits transférés aux collectivités territoriales (%)		DGDT / MINEFID		ND		90	92
	Proportion des citoyens satisfaits de la gestion des collectivités territoriales (%)	Rapport ECI-PSJDH	DGESS / MJDHPC	ND	35,9	2019	40	45
	Pourcentage des collectivités territoriales dont l'ensemble des services publics essentiels sont fonctionnels (%)	Annuaire statistique	DGESS / MATDC		25,25	2020	45	65
EA 2.4.2 : Les économies locales sont dynamisées	Taux de croissance du PIB/Région (%)	Rapport concerné	INSD / MINEFID		ND		7	7
	Part des ressources propres dans le budget des collectivités territoriales	Rapport concerné	DGDT / MINEFID		ND		10	20
EA 2.4.3 : L'aménagement efficace du territoire est assuré	Proportion des schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire disponible (%)		DGDT / MINEFID		ND			100
EA 3.1.1 : L'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	Rayon moyen d'action théorique à une formation sanitaire (Km)	Annuaire statistique	DGESS / MS	6,8	5,8	2020	5,4	<5km
	Nombre de nouveaux contacts par habitant et par an pour les enfants de moins de 5 ans	Annuaire statistique	DGESS / MS	1,7	2,5	2020	3,1	4
	Taux de mortalité intra-hospitalière (Pour 1000)	Annuaire statistique	DGESS / MS	63,1	59,3	2020	55	50
	Taux de mortalité intra-hospitalière maternelle (Pour 100 000 parturientes)	Annuaire statistique	DGESS / MS	109,9	134	2020	125	100
	Taux de mortalité néonatale intra-hospitalière (Pour 1000)	Annuaire statistique	DGESS / MS		7,1	2020	6	5
EA 3.1.2 : Le système de santé est outillé à faire face aux épidémies, aux pandémies et aux urgences sanitaires	Taux de létalité de la méningite (%)	Annuaire statistique	DGESS / MS	9,8	6,8	2020	5	< 4
	Taux de létalité des autres épidémies et pandémies (%)	Annuaire statistique	DGESS / MS		ND			< 3
EA 3.1.3 : L'état nutritionnel de la population en particulier des	Proportion d'enfants de 6-23 mois ayant une alimentation minimum acceptable (%)	Enquête SMART	DGESS / MS		21,9	2020	27	33

Effets attendus du PNDES-II	Indicateurs	Sources	Structures	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	2023	2025
femmes et des enfants est amélioré	Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans	Enquête SMART	DGESS / MS	30,2	24,9	2020	23	20
	Prévalence de la malnutrition aigüe sévère chez les enfants de moins de 5 ans	Enquête SMART	Annuaire statistique	2,2	1,1	2019	0,9	0,8
	Prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes	EDS(ENIAB)	INSD / MINEFID DGESS/ MS	72,5	72,5	2014	45	37,2
EA 3.1.4 : L'accélération de la transition démographique est mise en mouvement	Taux de prévalence contraceptive des femmes en union (%)	Annuaire statistique	DGESS / MS		28	2020	34	40
	Couple année-protection (%)	Annuaire statistique	DGESS / MS	22,3	26	2020	33	40
EA 3.2.1 : L'accès de tous à une éducation et à une formation de qualité, adaptée aux besoins de l'économie est accru	Taux brut d'admission au primaire	Annuaire statistique du primaire	DGESS / MENAPLN	98,8	94,9	2020	99,0	99,1
	<i>Dont Filles</i>	<i>Annuaire statistique du primaire</i>	<i>DGESS / MENAPLN</i>	<i>96,2</i>	<i>93,5</i>	<i>2020</i>	<i>98,1</i>	<i>99,1</i>
	Taux brut d'admission au post-primaire	Annuaire statistique du post-primaire et du secondaire	DGESS / MENAPLN	49,6	40,3	2020	53,0	58,3
	<i>Dont filles</i>	<i>Annuaire statistique du post-primaire et du secondaire</i>	<i>DGESS / MENAPLN</i>	<i>50,8</i>	<i>42,1</i>	<i>2020</i>	<i>53,8</i>	<i>58,3</i>
	Taux brut d'admission au secondaire	Annuaire statistique du post-primaire et du secondaire	DGESS / MENAPLN	12,1	16,7	2020	27,1	30,9
	<i>Dont filles</i>	<i>Annuaire statistique du post-primaire et du secondaire</i>	<i>DGESS / MENAPLN</i>	<i>9,6</i>	<i>15,4</i>	<i>2020</i>	<i>26,3</i>	<i>30,6</i>
	Taux brut de scolarisation au préscolaire	Annuaire statistique	DGESS / MENAPLN	3,9	5,9	2020	8,8	10,5
	<i>Dont filles</i>	<i>Annuaire statistique du post-primaire et du secondaire</i>	<i>DGESS / MENAPLN</i>	<i>4,0</i>	<i>5,9</i>	<i>2020</i>	<i>8,8</i>	<i>10,5</i>
	Taux d'achèvement au primaire	Annuaire statistique	DGESS / MENAPLN	58,4	60,3	2020	75,6	82,6

Effets attendus du PNDES-II	Indicateurs	Sources	Structures	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	2023	2025
	Dont Filles	<i>Annuaire statistique du post-primaire et du secondaire</i>	DGESS / MENAPLN	60,4	64,9	2020	78,0	82,6
	Taux d'achèvement au post-primaire (%)	Annuaire statistique du post-primaire et du secondaire	DGESS / MENAPLN	26,4	39,0	2020	44,0	48,9
	Dont Filles	<i>Annuaire statistique du post-primaire et du secondaire</i>	DGESS / MENAPLN	24,8	42,6	2020	45,8	48,9
	Taux d'achèvement au secondaire (%)	Annuaire statistique	DGESS / MENAPLN	11,3	17,5	2020	20,0	20,1
	dont filles	<i>Annuaire statistique du post-primaire et du secondaire</i>	DGESS / MENAPLN	8,9	15,1	2020	18	20,1
	Taux d'alphabétisation (%)	Enquête/ recensement auprès des ménages	INSD / MINEFID	34,5	39,3	2018	43	45
	Dont femmes	<i>Enquête/ recensement auprès des ménages</i>	INSD / MINEFID	26,1	3,01	2018	36,0	40,0
	Proportion des 15 ans et plus bénéficiaires de la formation professionnelle	Annuaire statistique	DGESS / MJPEE		14,1	2020	19	25
EA 3.2.2 : L'accès à un enseignement supérieur de qualité, adapté aux besoins de l'économie est accru	Nombre d'étudiants et étudiantes pour 100 000 habitants	Annuaire statistique	DGESS / MESRSI		739	2020	892	1 122,00
	Dont étudiantes	<i>Annuaire statistique</i>	DGESS / MESRSI		498	2020	670	920
	Proportion d'étudiants et étudiantes ayant achevé un cycle	Annuaire statistique	DGESS / MESRSI		66,1	2020	70	75
	Proportion d'étudiant (s et es) en situation d'handicapé bénéficiant d'un appui spécifique		DGESS / MESRSI		35,2	2020	42	50
	Durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignement supérieur (Mois)	Enquête/ recensement auprès des ménages	DGESS / MESRSI		25,5	2019	21	18

Effets attendus du PNDES-II	Indicateurs	Sources	Structures	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	2023	2025
	Proportion des étudiants inscrits dans les filières de l'EFTP dans le public	Annuaire statistique	DGESS / MESRSI		5,8	2020	7,1	8,0
EA 3.3.1 : La production de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation est accrue	Nombre moyen d'articles scientifiques produits par chercheur	Rapport concerné	DGESS / MESRSI		0,4	2020	0,6	0,9
	Nombre total de technologies, procédés, méthodes et innovations générés	Annuaire statistique-Recherche et innovation	DGESS / MESRSI	15	20	2020	32	45
	Part du financement alloué à la recherche scientifique en pourcentage du PIB		DGESS / MESRSI		0,22	2020	0,69	1
EA 3.3.2 : Les résultats de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation sont davantage valorisés dans les processus de production et de consommation	Nombre de technologies, innovations et inventions mises en incubation	Annuaire statistique-Recherche et innovation	DGESS / MESRSI	6	5	2020	35	55
	Nombre de nouveaux résultats de recherche et d'innovation vulgarisés	Annuaire statistique-Recherche et innovation	DGESS / MESRSI		10	2020	55	85
E.A.3.4.1 : L'emploi productif est garanti à tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes	Nombre total d'emplois créés	Enquête nationale sur la main-d'œuvre	ONEF / MJPE	n/a	0	2020	360 000	600 000
	Nombre total d'emplois décents créés	Enquête nationale sur la main-d'œuvre	ONEF / MJPE	n/a	0	2020	150 000	250 000
	Part de l'emploi formel dans le total des emplois (%)	Enquête nationale sur la main-d'œuvre	ONEF / MJPE		8,1	2020	11	15
	Taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre (%)	ERI-ESI	INSD / MINEFID		35,6	2018	28	25
EA 3.4.2 : Le travail décent est promu au bénéfice des actifs	Moyenne d'infractions commises par entreprise contrôlée (sur 100)	Rapport concerné	DGESS/ MFPTPS		58,8	2019	43	<35
	Nombre d'accidents de travail pour un million de travailleurs	Annuaire statistique	DGESS/ MFPTPS		2 255,00	2020	1 500,00	<1000
EA 3.4.3 : La protection sociale est garantie à tous	Taux de couverture de la population par le Régime d'assurance maladie universelle (RAMU)	Rapport concerné	CNAMU / MFPTPS		0	2020	10	15
	Taux moyen annuel d'accroissement des travailleurs immatriculés à un régime de sécurité sociale	Rapport concerné	CNSS – CARFO&DGESS/ MFPTPS		6,9	2020	8,5	10

Effets attendus du PNDES-II	Indicateurs	Sources	Structures	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	2023	2025
	Proportion de la population de 18 ans et plus victimes de violences	ERI-ESI	INSD / MINEFID		7,8	2018	5,8	3,9
	<i>Dont femmes</i>	ERI-ESI	INSD / MINEFID		6,7	2018	4,7	2,8
	La proportion de personnes handicapées bénéficiaires de soutien	Annuaire statistique	DGESS / MFSNFAH		43,26	2020		75
	Proportion des enfants victimes de violence pris en charge (%)	Annuaire statistique	DGESS / MFSNFAH		76	2020	85	90
EA 3.5.1 : L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont renforcées	Proportion des femmes propriétaires d'entreprises parmi les entrepreneurs	Rapport concerné	DGESS / MFSNFAH		20,7	2020	25	30
	Indice de parité du TBA au secondaire	Annuaire statistique	DGESS / MENAPLN	0,66	0,87	2020	0,95	1
	Proportion des superficies aménagées attribuées aux femmes (%)	Rapport concerné	DGESS / MAAHM		40	2020	46	50
	Proportion de femmes bénéficiaires de crédits octroyés par les fonds nationaux de financement (%)	Rapport concerné	DGESS / MJPEE		15	2020	30	50
	Proportion de femmes bénéficiaires de crédits formées à l'entrepreneuriat	Rapport concerné	DGESS / MJPEE		15	2020	30	50
EA 3.5.2 : Les inégalités sociales et de genre sont réduites	Proportion des jeunes élus locaux	Rapport concerné	DGESS / MATD		17,78	2020	n/a	20
	Proportion des jeunes élus nationaux	Rapport concerné	DGESS / MATD		3,15	2020	n/a	5
	<i>Dont femmes</i>							
	Proportion des femmes élues député à l'Assemblée nationale	Annuaire statistique	DGESS / MFSNFAH		12,6	2020	n/a	30
	Proportion des femmes au Gouvernement	Annuaire statistique	DGESS / MFSNFAH		26,47	2020	28	30
	Nombre de femmes victimes de violences basées sur le genre	Annuaire statistique	DGESS / MFSNFAH		1 090	2020	980	<900
EA 3.6.1 : L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau potable et à l'assainissement de qualité est garanti	Taux d'accès national à l'eau potable (%)	Rapport INO	DGESS / MEA		76,4	2020	79,4	81,4
	Taux de fonctionnalité des ouvrages d'Adduction d'eau potable (AEP) en milieu rural (système d'AEPs) (%)	Rapport INO	DGESS / MEA		85,8	2020	88,8	90,8
	Taux de fonctionnalité des points d'eau modernes en milieu rural (forages)	Rapport INO	DGESS / MEA		91,2	2020	92,7	93,7

Effets attendus du PNDES-II	Indicateurs	Sources	Structures	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	2023	2025
	Taux d'accès national à l'assainissement (%)	Annuaire statistique	DGESS / MEA		25,3	2020	29,3	33,3
	Proportion de villages déclarés Fin de la défécation à l'air libre (FDAL) à partir de 2019 (%)	Rapport concerné	DGESS / MEA		20,4	2020	31	40
	Proportion de la population satisfaite de la qualité du cadre de vie dans les 03 plus grandes villes (%)	Rapport d'enquête sur les indicateurs sectoriels du MEEVCC	DGESS / MEEVCC	n/a	12,7	2020	14,5	16
	Proportion de communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion de déchets solides	Rapport d'enquête sur les indicateurs sectoriels du MEEVCC	DGESS / MEEVCC	13,00	22,45	2019	28,5	34,69
EA 3.6.2 : L'accès des ménages à l'électricité à moindre coût est assuré	Taux de couverture électrique nationale	Annuaire statistique	DGESS / MEMC	33,32	41,83	2020	48	56
	Taux d'électrification nationale	Annuaire statistique	DGESS / MEMC	18,8	22,6	2019	28	35
	Taux d'électrification nationale rural (%)	Annuaire statistique	DGESS / MEMC	3,06	5,3	2019	10	15
	Pourcentage des ménages connectés au réseau national (%)	EHCVM	INSD / MINEFID	n/a	24,4	2018	30	35
	Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)	ERE-ESI	INSD / MINEFID	n/a	45,2	2018	53	60
	Coût du KWh haute tension (FCFA)	Rapport d'activités de la SONABEL	DGESS / MEMC		75	2020	n/a	50
EA 3.6.3 : La promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique est assurée	Quantité d'énergie économisée au niveau de la consommation (en MW)	Annuaire statistique	DGESS / MEMC		22	2020	47	75
	Taux de pertes techniques et non techniques de distribution du réseau national interconnecté (RNI) (%)	Rapport d'activités ARSE	ARSE / PRIMATURE	13,25	13,5	2019	10,5	6,8
	Part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie (%)	Annuaire statistique	DGESS / MEMC	9,4	17,6	2019	18,83	20.24
EA 3.6.4 : L'accès au logement décent et aux bâtiments publics est assuré pour tous	Nombre total de nouveaux logements sociaux construits	Rapport concerné	DGESS / MUHV		0	2020	15 000,00	25 000,00
	Proportion de demande de logement social et économique satisfaite (%)	Rapport Concerné	DGESS / MUHV		2,8	2020	7	13,5
EA 4.1.1 : Le secteur primaire contribue à la sécurité	Productivité de l'emploi du secteur primaire (FCFA)	Rapport annuel de performance	DGESS / MAAHM	357	413 000,00	2020	500 000,00	535 000,00

Effets attendus du PNDES-II	Indicateurs	Sources	Structures	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	2023	2025
alimentaire, à la création d'emplois décents, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable	Taux d'atteinte des rendements potentiels agricoles (%)	Rapport annuel de performance	MAAHM		49	2020	53	60
	Taux de couverture des besoins céréaliers (%)	Rapport annuel de performance	DGESS / MAAHM	96	104	2020	120	>120
	Taux de commercialisation des produits agricoles (%)	Rapport annuel de performance	DGESS / MAAHM	25	37	2020	40	44
	Taux d'approvisionnement de l'agro-industrie (%)	Rapport annuel de performance	DGESS / MAAHM	11	58,7	2020	63	75
	Taux de couverture des besoins fourragés du cheptel (%)	Rapport concerné	DGESS / MRAH	69	107	2020	>100	>100
	Taux de transformation des Produits forestiers non ligneux(PFNL) (%)	Rapport concerné	DGESS / MEEVCC		63,4	2018	75	80
	Taux d'accroissement annuel de la production domestique des produits laitiers (%)	Rapport concerné	DGESS / MRAH		ND			
	Quantité de poissons produits (Tonnes)	Rapport concerné	DGESS / MRAH	20 000,00	29 750,00	2020	40 000,00	45 000,00
EA 4.1.2 : La résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux aléas climatiques est renforcée	Proportion des personnes vulnérables dans les provinces structurellement en insécurité alimentaire (%)	Rapport annuel de performance	DGESS / MAAHM	10	8,99	2020	6,5	5
	Nombre de conflits sévères d'accès aux ressources pastorales		DGESS / MRAH					
	Prévalence de l'insécurité alimentaire (%)		DGESS / MAAHM		38,9	2018	31	25
EA 4.2.1 : Le secteur de l'industrie et de l'artisanat est davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations dans toutes les régions à fort potentiel	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB (%)	Comptes nationaux-IAP	INSD & DGEP / MINEFID		9	2020	11,5	12,9
	Part du secteur secondaire dans le PIB (%)	Comptes nationaux-IAP	INSD & DGEP / MINEFID		26,9	2020	29,5	31,4
	Taux de croissance des exportations des produits industriels agréés sous le schéma UEMOA/CEDEAO (%)	Rapport concerné	DGESS / MICA		1,5	2019	5	10
EA 4.2.2 : La contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée	Part des industries touristiques dans le PIB (%)	Comptes nationaux-IAP	INSD & DGEP / MINEFID		2,6	2017	3	3,5
	Part des industries culturelles dans le PIB (%)	Comptes nationaux-IAP	INSD & DGEP / MINEFID		5,23	2017	6	6,83
	Taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques (%)	Rapport concerné	DGESS / MCAT		1,01	2020	2	2,44
	Part contributive du sport dans le PIB (%)	Comptes nationaux-IAP	INSD & DGEP / MINEFID		0,53	2020	0,55	0,58
	Part des emplois sportifs et de loisirs dans l'économie (%)	Rapport concerné	DGESS / MSL		1,07	2020	1,1	1,17

Effets attendus du PNDES-II	Indicateurs	Sources	Structures	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	2023	2025
EA 4.2.3 : L'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru	Part des industries extractives dans le PIB (%)	Comptes nationaux-IAP	INSD & DGEP / MINEFID		15	2020	20	20
	Proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières (%)	Rapport concerné	DGESS / MEMC		20	2020	26	35
	Montant moyen des investissements locaux réalisés par l'industrie minière (Milliards FCFA)	Rapport concerné	DGESS / MEMC		4,5	2020	5,3	6
	Nombre cumulé d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier	Rapport concerné	DGESS / MEMC		51 500,00	2020	75 000,00	100 000,00
EA 4.3.1 : Le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents	Part contributive des activités des postes et des télécommunications au PIB (%)	Comptes nationaux-IAP	INSD & DGEP / MINEFID		2,5	2020	2,6	2,7
	Part contributive des transports au PIB (%)	Comptes nationaux-IAP	INSD & DGEP / MINEFID		1,5	2020	1,9	2,1
	Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire (%)	Comptes nationaux-IAP	INSD & DGEP / MINEFID		16,5	2020	14	12
	Taux de pénétration de la téléphonie mobile (%)	Annuaire statistique	DGESS / MENPTD		102,8	2020	106	110
	Proportion de la population de 15 ans et plus utilisant internet	EHCVM	INSD / MINEFID		11,4	2018	17	20
EA 4.3.2 : La mise en marché des produits nationaux est renforcée	Part de marché des principaux produits alimentaires locaux sur le marché intérieur (%)	Annuaire statistique	DGESS / MICA		ND			10
	Taux de croissance des exportations des filières porteuses (%)	Annuaire statistique	DGESS / MICA		ND		5	5
	Part du marché régional	Rapport concerné	DGESS / MICA		4,1	2020	4,7	5
EA 4.4.1 : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées	Niveau de satisfaction des besoins en eau des usagers (%)	Rapport concerné	DGESS / MEA		62,1	2020	65	67
	Capacité de stockage en eau de surface (Millions de m³)	Rapport concerné	DGESS / MEA		6 140,84	2020	6 160,00	6 182,00
EA 4.4.2 : La qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures de transport et de TIC sont améliorées	Proportion des routes bitumées	Annuaire statistique	DGESS / MID		27,4	2020	33,8	36,7
	Proportion des pistes rurales aménagées	Annuaire statistique	DGESS / MID		33,6	2020	38,02	44,05
	Proportion de routes bitumées renforcées/réhabilitées	Annuaire statistique	DGESS / MID		18,62	2020	34,6	42,6
	Proportion de voiries urbaines prévues et aménagées	Annuaire statistique	DGESS / MID DGESS / MUHV		59,1	2020	95,4	100

Effets attendus du PNDES-II	Indicateurs	Sources	Structures	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	2023	2025
	Proportion de routes en bon état	Rapport concerné	DGESS / MID		24	2020	41	60
	Taux de couverture national en réseau géodésique (%)	Rapport concerné	DGESS / MID		59	2020	65	69
	Taux de pénétration de la population national à l'internet (%)	Annuaire statistique	DGESS / MENPTD		50,7	2020	60	70
	Capacité de la bande passante Internet international (Gbps)	Annuaire statistique	DGESS / MENPTD	40	60,26	2020	80	100 (G
EA 4.4.3 : L'énergie est suffisante, accessible, fiable et moins coûteuse pour les besoins de la production	Puissance électrique disponible (MW)	Rapport concerné	DGESS / MEMC		712,2	2020	1 200,00	1 500,00
	Indice de durée moyenne d'interruption du système (Heures)	Rapport ARSE	DGESS / MEMC	354	86	2019	65	50
EA 4.4.4 : Le développement des pôles de croissance est assuré	Effectif des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité	Rapport concerné	DGDT / MINEFID		25 270,00	2020	38 500,00	47 000,00
	Part de la production des pôles de croissance et de compétitivité dans la production agro-sylvo-pastoral, halieutique, touristique et artisanal(%)	Rapport concerné	DGDT / MINEFID		ND			10
EA 4.4.5 : La construction des villes en pôle de développement durable s'est améliorée	Taux de couverture géographique des équipements en milieu urbain	Rapport concerné	DGESS / MUHV		ND			
	Proportion des constructions conformes aux normes et à la réglementation (%)	Rapport concerné	DGESS / MUHV		10	2020	35	50
EA 4.5.1: La gouvernance environnementale et du développement durable est améliorée	Proportion de plans communaux de développement intégrant les thématiques environnement, développement durable et changement climatique (%)	Rapport concerné	DGESS / MEEVCC		38	2020	45	50
	Proportion des cadres de concertation en matière d'environnement et de développement durable fonctionnels (%)	Rapport concerné	DGESS / MEEVCC		33	2020	67	100
EA 4.5.2 : La résilience climatique des secteurs et domaines prioritaires est améliorée	Taux d'adoption des technologies d'adaptation au changement climatique vulgarisées	Rapport concerné	DGESS / MEEVCC		86	2019	91	95
	Indice national d'adaptation au changement climatique (ND-GAIN)	www.index.gain.org	DGESS / MEEVCC		36,19	2018	36,4	36,6
	Quantité de carbone séquestrée (en millions tonnes)	Rapport concerné	DGESS / MEEVCC		3,9	2020	10	15

Effets attendus du PNDES-II	Indicateurs	Sources	Structures	Valeur 2015	Valeur de référence	Année de référence	2023	2025
EA 4.5.3 : les ressources naturelles sont gérées durablement	Proportion des superficies des forêts classées sous aménagement	Rapport concerné	DGESS / MEEVCC		44,7	2019	65	84,7
	Proportion des superficies des aires de protection faunique sous aménagement	Rapport concerné	DGESS / MEEVCC		75	2019	76,3	80
	Taux de sols pollués réhabilités (%)	Rapport concerné	BUNASOL / MAAHM		3	2020	9	15
	Proportion de terres dégradées récupérées	Rapport concerné	DGESS / MEEVCC		7,65	2020	18	25

Annexe 4 : Projet de Liste de Projets d'envergures à réaliser sur la période 2021-2025

N°	Intitulé du projet	Domaines	Ministère	Observations
1	Le Programme d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR)	Dynamisation des économies locales	Ministère de l'économie, des finances et du développement	Projets en cours
2	Le Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL)		Ministère de l'économie, des finances et du développement	Projets en cours
3	Construction du nouveau Centre hospitalier universitaire de Bobo-Dioulasso (hôpital de référence)	santé	Ministère de la santé	Projets en cours (60 milliards de FCFA)
4	La construction du CHU de Bassin ko		Ministère de la santé	
5	La construction du CHR de Manga		Ministère de la santé	Projets en cours
6	Construction du centre de radiothérapie pour le traitement du Cancer à Bobo Dioulasso		Ministère de la santé	Financement acquis
7	La construction de l'hôpital militaire de Ouagadougou		Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	Projets en cours
8	Le projet de renforcement de l'efficacité du domaine de l'électricité (PREDEL)	Energie	2ème compact (UCF-Burkina)	62 millions de dollars
9	Le projet d'accroissement de l'offre d'électricité moins coûteuse (PADOEL)			111 millions de dollars

N°	Intitulé du projet	Domaines	Ministère	Observations
10	Le projet réseau et accès à l'électricité (PRAEL)	Agriculture		235 millions de dollars
11	Le projet de construction de six (06) centrales solaires photovoltaïques au Burkina Faso pour une puissance cumulée de 176MWc «		Ministère de l'énergie, des mines et des carrières	Projets en cours
12	Mise en œuvre de l'Initiative « Assurer à chaque enfant en âge scolaire, au moins un repas équilibré par jour »		Ministère de l'agriculture des aménagements hydro agricoles et de la mécanisation	Projets en cours
13	Opérationnalisation des pôles de croissance (Bagrepole, Sourou, Samandeni)		Ministère de l'agriculture des aménagements hydro agricoles et de la mécanisation	Projets en cours
14	Opérationnalisation du complexe industriel de production d'engrais à base de phosphate naturel constitué de l'Unité de fabrication d'engrais de Kodjari,		Ministère de l'agriculture des aménagements hydro agricoles et de la mécanisation	Projets en cours
15	Mise en place de l'unité de montage des tracteurs		Ministère de l'agriculture des aménagements hydro agricoles et de la mécanisation	Projets en cours
16	Opérationnalisation de la Centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricole (CAIMA)		Ministère de l'agriculture des aménagements hydro agricoles et de la mécanisation	Projets en cours
17	Construction de la voie de Contournement de la ville de Ouagadougou	Infrastructures	MID	Projets en cours
18	Construction de l'autoroute Ouaga Koudougou		MID	
19	Construction de la route Gounghin Fada		MID	Projets en cours
20	Opérationnalisation de technopôles dans les domaines du Textile, de l'Énergie, de la Pharmacie et de la transformation agro-alimentaire	TIC		
22	Achèvement de la construction de l'Aéroport de Donsin	Transports	Primature	Projets en cours
23	Réalisation du projet d'interconnexion ferroviaire Ghana - Burkina Faso		Ministère des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière	En recherche de financement

N°	Intitulé du projet	Domaines	Ministère	Observations
24	La construction du siège de la RTB	Information communication	et Ministère de la communication et des relations avec le Parlement	Projets en cours
25	La création de la centrale d'achat de médicaments vétérinaires	Elevage	Ministère des ressources animales et halieutiques	
26	La construction de l'abattoir frigorifique de Bobo-Dioulasso, de Ouahigouya et Pouytenga		Ministère des ressources animales et halieutiques	Projets en cours pour Ouahigouya et Pouytenga ; Bobo en recherche de financement
27	L'implantation de l'usine de filature de coton à Koudougou	Industrie Commerce	et Ministère de l'industrie, du Commerce et de l'artisanat	Projets en cours
28	Mise en place du complexe intégré de transformation de Coton « projet A Star textile »		Ministère de l'industrie, du Commerce et de l'artisanat	Projets en cours
29	Réalisation des unités d'égrenages coton (Tenkodogo et Ouargaye)		Ministère de l'industrie, du Commerce et de l'artisanat	Projets en cours
30	Aménagement de la Plate-forme logistique du Port sec de Tanghin-Dassouri		Chambre de Commerce et d'industrie	
31	Construction des lycées scientifiques	Education	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales	Projets en cours
32	Construction des lycées techniques et professionnels		Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales	Projets en cours
33	Création de l'Université virtuelle et des espaces numériques ouverts dans toutes les régions		Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation	Projets en cours
34	Accélérer la création de 2000 éco villages au Burkina Faso	Environnement	Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique	Projets en cours
35	Accélération du programme de restructuration des habitats spontanés	Habitat et urbanisme	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et des villes	Financement à rechercher
36	Accélération de la mise en œuvre du programme de réalisation de logements sociaux		Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et des villes	

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	II
LISTE DES GRAPHIQUES.....	II
LISTE DES ANNEXES.....	II
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	III
CHARTRE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	VII
RESUME EXECUTIF	VIII
INTRODUCTION.....	1
I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE . 4	
1.1. UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE INDUISANT UN RECU DE LA PAUVRETE AVEC UNE PERSISTANCE DES INEGALITES	4
1.2. UNE RESILIENCE, UNE SECURITE, UNE PAIX ET UNE COHESION SOCIALE A RENFORCER.....	5
1.2.1. Une vulnérabilité face à la radicalisation et à l'extrémisme violent.....	6
1.2.2. Une faiblesse du système sécuritaire.....	6
1.2.3. Un effritement de la cohésion sociale et de la paix.....	7
1.3. UNE GOUVERNANCE POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET ECONOMIQUE A AMELIORER.....	8
1.3.1. Une gouvernance politique à consolider	8
1.3.2. Une gouvernance administrative à renforcer.....	9
1.3.3. Une gouvernance économique et la promotion des coopérations régionale et internationale à améliorer 10	
1.3.4. Une gouvernance locale et une décentralisation à refonder.....	11
1.4. UN CAPITAL HUMAIN A RENFORCER ET A ADAPTER AUX BESOINS DE L'ECONOMIE	12
1.4.1. Un système sanitaire à améliorer pour plus d'efficacité	12
1.4.2. Un système éducatif porteur de valeurs à adapter aux besoins de l'économie.....	13
1.4.3. Un système de recherche et d'innovation à développer.....	14
1.4.4. Un emploi productif, un travail décent et une protection sociale à promouvoir surtout en faveur des jeunes et des femmes.....	14
1.4.5. La promotion de la femme et du genre à renforcer.....	15
1.4.6. Des acquis à consolider dans le domaine de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement et de l'amélioration du cadre de vie.....	16
1.5. UNE DYNAMISATION INSUFFISANTE DES SECTEURS PORTEURS DE L'ECONOMIE	17
1.5.1. Une productivité et une résilience du secteur primaire à améliorer.....	18
1.5.2. Une production agricole en hausse mais insuffisante pour assurer une sécurité alimentaire à tous les Burkinabè 18	
1.5.3. Une production animale et halieutique en croissance mais en deçà de la demande nationale	19
1.5.4. Une gestion durable des ressources forestières et fauniques toujours perfectible	19
1.5.5. Une amélioration continue de la mobilisation et de la gestion intégrée des ressources en eau handicapée par la faible capacité des équipements et des ouvrages.....	20
1.5.6. Une gouvernance environnementale à améliorer	21
1.5.7. Une vulnérabilité des populations et des écosystèmes au changement climatique à réduire	21
1.5.8. Une industrie embryonnaire très peu compétitive avec une faible contribution au PIB de l'activité de manufacture.....	22
1.5.9. Un accroissement du nombre de mines en exploitation mais avec une faible participation des acteurs nationaux 24	
1.5.10. Des efforts consentis dans la réalisation d'infrastructures de transport mais une densité du réseau en deçà des standards internationaux.....	25
1.5.11. Une hausse continue de la couverture électrique nationale mais contrariée par la vétusté et l'obsolescence des infrastructures de production et de transport	25
1.5.12. Un secteur tertiaire qui se formalise mais reste peu professionnel.....	26

1.5.13.	<i>Un secteur du commerce et des services marchands confronté à la concurrence déloyale, la fraude et à la corruption.....</i>	27
1.5.14.	<i>Des industries culturelle, touristique et sportive peu performantes.....</i>	27
1.5.15.	<i>Des services de communication, de l'économie numérique et des postes faiblement modernisés</i>	28
1.5.16.	<i>Un transport en pleine croissance mais à réformer à tous les niveaux</i>	29
1.6.	UN FINANCEMENT DE L'ECONOMIE A RENFORCER	29
1.7.	LES DEFIS MAJEURS A RELEVIER POUR REDUIRE LA FRAGILITE DU BURKINA FASO ET ACCELERER LA TRANSFORMATION DE SON ECONOMIE	31
1.7.1.	<i>La consolidation de la résilience et le rétablissement de la sécurité, la paix et la cohésion sociale</i>	31
1.7.2.	<i>L'approfondissement des réformes institutionnelles et administratives</i>	32
1.7.3.	<i>La consolidation du développement humain durable et de la solidarité nationale</i>	32
1.7.4.	<i>La dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois</i>	32
1.7.5.	<i>Le renforcement du financement de l'économie et de l'approche de mise en œuvre du PNDES-II</i>	33
II.	STRATEGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 2021-2025	34
2.1.	FONDEMENTS ET VISION	34
2.2.	PRINCIPES DIRECTEURS	34
2.2.1.	<i>Leadership national</i>	34
2.2.2.	<i>Équité et genre</i>	34
2.2.3.	<i>Subsidiarité et partenariat.....</i>	35
2.2.4.	<i>Gestion axée sur les résultats (GAR).....</i>	35
2.2.5.	<i>Durabilité</i>	36
2.2.6.	<i>Proactivité et intelligence économique.....</i>	36
2.3.	OBJECTIF GLOBAL, IMPACTS ATTENDUS ET PROCESSUS DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE	36
2.3.1.	<i>Objectif global</i>	36
2.3.2.	<i>Impacts attendus.....</i>	36
2.3.3.	<i>Schéma de transformation structurelle</i>	39
2.3.4.	<i>Schéma de croissance.....</i>	43
2.3.4.1.	<i>Evolution du secteur réel</i>	43
2.3.4.2.	<i>Evolution des prix.....</i>	45
2.3.4.3.	<i>Evolution des finances publiques.....</i>	45
2.3.4.4.	<i>Evolution du compte extérieur.....</i>	46
2.4.	AXES STRATEGIQUES, OBJECTIFS STRATEGIQUES ET EFFETS ATTENDUS.....	46
2.4.1.	<i>Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix.....</i>	46
2.4.1.1.	<i>Objectif stratégique (OS) 1.1 : renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent</i>	46
2.4.1.2.	<i>Objectif stratégique (OS) 1.2 : renforcer la sécurité intérieure du pays et la défense du territoire national</i> <i>48</i>	
2.4.1.3.	<i>Objectif stratégique (OS) 1.3 : renforcer la cohésion sociale et la paix.</i>	49
2.4.2.	<i>Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique</i>	50
2.4.2.1.	<i>Objectif stratégique (OS) 2.1 : promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique</i>	50
2.4.2.2.	<i>Objectif stratégique (OS) 2.2 : promouvoir la bonne gouvernance administrative et moderniser l'administration publique.....</i>	52
2.4.2.3.	<i>Objectif stratégique (OS) 2.3 : renforcer la bonne gouvernance économique, financière et les coopérations régionale et internationale.....</i>	52
2.4.2.4.	<i>Objectif stratégique (OS) 2.4 : renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale</i>	54
2.4.3.	<i>Axe 3 : consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale</i>	55
2.4.3.1.	<i>Objectif stratégique (OS) 3.1 : promouvoir la santé de la population et accélérer la transition démographique.....</i>	55
2.4.3.2.	<i>Objectif stratégique (OS) 3.2 : accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie.....</i>	57

2.4.3.3.	Objectif stratégique (OS) 3.3 : promouvoir la recherche et l'innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l'économie.....	58
2.4.3.4.	Objectif stratégique (OS) 3.4 : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes.....	58
2.4.3.5.	Objectif stratégique (OS) 3.5 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles	59
2.4.3.6.	Objectif stratégique (OS) 3.6 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité	60
2.4.4.	Axe4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.....	62
2.4.4.1.	Objectif stratégique (OS) 4.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché	62
2.4.4.2.	Objectif stratégique 4.2 : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents	64
2.4.4.3.	Objectif stratégique 4.3 : promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents.....	65
2.4.4.4.	Objectif stratégique 4.4 : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie.....	66
2.4.4.5.	Objectif stratégique 4.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre	68
2.5.	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU DEUXIEME PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL ET ODD	70

III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION..... 84

3.1.	INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE	84
3.1.1.	Programmes sectoriels du deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES-II)	84
3.1.2.	Projets d'envergure nationale	84
3.1.3.	Programmes régionaux du PNDES-II et instruments locaux de développement	84
3.1.4.	Des documents budgétaires	85
3.1.5.	La matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants du PNDES-II	85
3.1.6.	Cadre de gestion environnementale et sociale.....	85
3.1.7.	Stratégie de communication.....	85
3.2.	ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE	86
3.2.1.	Etat	86
3.2.2.	Collectivités territoriales	86
3.2.3.	Secteur privé	86
3.2.4.	Société civile	86
3.2.5.	Burkinabè de l'extérieur.....	86
3.2.6.	Partenaires techniques et financiers (PTF)	87
3.3.	CADRE ORGANISATIONNEL	87
3.3.1.	Organes de suivi	87
3.3.1.1.	Comité national de pilotage	87
3.3.1.2.	Comité technique national	87
3.3.1.3.	Cadres sectoriels de dialogue	87
3.3.1.4.	Cadres régionaux de dialogue	88
3.3.1.5.	Secrétariat exécutif national	88
3.3.2.	Instances de suivi	88
3.3.2.1.	Revue annuelle	88
3.3.2.2.	Revue sectorielles.....	88
3.3.2.3.	Revue régionales	89
3.4.	SUIVI ET EVALUATION	91
3.4.1.	Mécanisme de suivi et d'évaluation	91
3.4.2.	Outils de suivi et d'évaluation.....	91

3.5.	LE FINANCEMENT DU PNDES-II	93
3.5.1.	<i>Mobilisation des ressources propres</i>	93
3.5.2.	<i>Les emprunts de capitaux à long terme</i>	94
3.5.3.	<i>Les financements innovants</i>	94
3.5.3.1.	<i>Le Partenariat public-privé (PPP)</i>	94
3.5.3.2.	<i>La mobilisation des ressources de la diaspora</i>	94
3.5.3.3.	<i>Le financement participatif ou crowdfounding</i>	95
3.5.3.4.	<i>Les financements verts et climatiques</i>	95
3.6.	ANALYSE DES RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	95
3.6.1.	<i>Effritement de la cohésion sociale et de la paix</i>	96
3.6.2.	<i>Instabilité socio-politique</i>	96
3.6.3.	<i>Crises sanitaires</i>	96
3.6.4.	<i>Sous-financement des politiques</i>	97
3.6.5.	<i>Aggravation de l'insécurité</i>	97
3.6.6.	<i>Aléas climatiques</i>	98
ANNEXES		101
TABLE DES MATIERES		XXVI